C.R.I.C. N° 166 (2010-2011)

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

## COMPTE RENDU

## INTEGRAL

Séance publique de Commission*

**Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine**

Mercredi 15 juin 2011

*Application de l’art. 151, du règlement du Parlement wallon

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*..... 6

*Organisation des travaux*..... 6

*Interpellation et questions orales*

*Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'article 9 de l'avant-projet de décret relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 6

*Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le remplacement d'un ingénieur chef de cantonnement de la DNF suite à son départ vers une autre zone»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 9

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'état de santé de la forêt wallonne»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 10

*Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'évolution du dossier Natura 2000»;*

*Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'analyse juridique portant sur les ajouts et retraits de parcelles dans les sites candidats au réseau Natura 2000 et le suivi de ce dossier»*

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Borsus, Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 12

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la régionalisation des compétences en matière de «normes produits»»*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 23

*Question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la problématique des locations de chasse et le cas particulier des forêts «indivise»»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 25

*Reprise de la séance*..... 27

*Rappel au règlement*

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Senesael, Prévot..... 27

*Interpellation et questions orales (Suite)*

*Question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la rénovation des aires de repos en Wallonie»;*

*Question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la labellisation des aires de stationnement autoroutières»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, Mme Servaes, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 29

*Organisation des travaux (Suite)*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, Mme Cassart-Mailleux, M. de Lamotte..... 32

*Interpellation et questions orales (Suite)*

*Question orale de M. Bolland à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le tunnel de Dalhem»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Bolland, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 32

*Question orale de M. Langendries à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'avancement du projet de création d'une piste cyclable entre Corbais et Louvain-la-Neuve»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Langendries, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 33

*Question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'interdiction éventuelle de circulation des camions sur les routes wallonnes»*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 34

*Question orale de M. de Lamotte à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les inondations à Liège»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. de Lamotte, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 35

*Question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les panneaux d'information et de publicité aux abords des voiries»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 37

*Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'évaluation des phénomènes d'inondation de novembre 2010 et janvier 2011»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

*Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les travaux d'abattage indispensables à la sécurité des voiries régionales»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 40

*Question orale de Mme Zrihen à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le développement du Port autonome du Centre et de l'Ouest»*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 41

*Question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la problématique des bateaux logements sur les voies hydrauliques»*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 43

*Question orale de M. Binon à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la sécurité des motocyclistes sur les routes wallonnes»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 45

*Interpellation de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la déviation des camions transitant par la N5 vers le réseau autoroutier existant»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 46

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «un système d'assurance «récolte, animaux et végétaux»»*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 51

*Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la semaine du bio»*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine ..... 52

*Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les mesures envisagées pour soutenir les agriculteurs victimes de la sécheresse»;*

*Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la sécheresse de ce printemps 2011»;*

*Question orale de Mme Cassart-Mailleurs à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les mesures préconisées pour le secteur agricole face à la sécheresse»*

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Stoffels, Dodrimont, Mme Cassart-Mailleurs, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine ..... 53

*Liste des intervenants*..... 59

*Abréviations courantes*..... 60

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 8 heures 40 minutes.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Mme la Présidente**. **–** La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente**. – Les questions orales de:

- M. Kubla, sur «le projet d'un nouvel aménagement de la RN5 sur le territoire flamand»;
- Mme de Coster-Bauchau, sur «le revêtement des autoroutes et les dispositions antibruit sur la E19»;
- M. Mouyard, sur «la sécurisation des passages pour piétons»;
- Mme Saudoyer, sur «les différents systèmes de feux de signalisation»;
- M. Prévot, sur «le soutien aux communes dans l'installation de radars»;
- M. Binon, sur «les incohérences dans la signalisation routière et l'absence de marquage au sol en Wallonie»;
- M. Prévot, sur «la sécurisation de la RN93 dans la traversée de Temploux»;
- M. Prévot, sur «la recrudescence des voitures sans permis sur les routes wallonnes et les conséquences en matière de sécurité routière»;
- Mme Cassart-Mailleux, sur «le soutien à la diversification et à la commercialisation»;
- Mme Cassart-Mailleux, sur «un projet de marché au cadran dans la Région de Bastogne»;
- Mme Cassart-Mailleux, sur «le nombre de communes destinées à être soutenues par la Fondation rurale de Wallonie»;
- Mme Cassart-Mailleux, sur «les coopératives d'utilisation de matériel agricole sous l'ère ISA»;
- M. Senesael, sur «les conséquences pour l'agriculture wallonne de la crise de la bactérie E-coli»;
- M. Prévot, sur «les conséquences de la bactérie E-coli pour l'agriculture wallonne»;
- Mme Servaes, sur «la possible réintroduction des farines animales»;
- Mme Dethier-Neumann, sur «le suivi de la DPR concernant la modernisation de la réglementation relative au développement rural», à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées.

## INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ARTICLE 9 DE L'AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA PÊCHE FLUVIALE, À LA GESTION PISCICOLE ET AUX STRUCTURES HALIEUTIQUES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'article 9 de l'avant-projet de décret relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de questionner M. le Ministre par rapport à l'avant-projet de décret relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques.

Je suis quelque peu interpellé par l'article 9 alinéa 3 de cet avant-projet de décret relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques. Cet avant-projet et précisément cet article en son alinéa 3 avance que: *«Lors de la délivrance du permis, le pêcheur s'inscrit* — le mot est important — *auprès d'une fédération de pêche agréée de son choix. Cette inscription est gratuite»*.

Dans un premier temps, Monsieur le Ministre, j'aimerais revenir sur le terme «inscription» qui

peut peut-être prêter à confusion en raison des différentes définitions qui s'y rapportent dont celle qui est simplement d'inscrire sur une liste, un registre officiel ou administratif. L'action se résume donc à apposer son nom à la suite d'une liste et n'engage à et ne sous-entend — si on en prend le terme comme tel, soit sur base de cette définition — qu'un seul geste d'inscription et non un engagement pour le pêcheur. C'est à mon sens quelque chose qui entraîne un caractère de neutralité par rapport à l'acte d'inscription à proprement parlé.

Par contre, si nous utilisions le terme d'adhésion, cela impliquerait bien plus le pêcheur dans son futur acte de pêche, étant entendu que l'adhésion entraîne la souscription à une idée, à une opinion. Dans sa DPR, le Gouvernement wallon a la volonté de promouvoir une pêche respectueuse du milieu naturel. Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas que l'adhésion à une fédération aurait plus d'impact qu'une simple inscription ? Ne pensez-vous pas qu'il faut être plus précis dans la définition et dans l'objectif de cette inscription ou adhésion ?

Enfin, j'en viens au caractère gratuit évoqué dans cet article 9 alinéa 3. En effet, le Fonds piscicole de Wallonie devra financer, en sus de ses missions actuelles, de nouvelles actions qui s'inscriront dans les plans de gestion piscicole et halieutique de sous-bassin et de parcours, telles que mentionnées en son article 25 alinéa 1er. Le fonds n'étant financé que par l'intégralité des recettes de la vente des permis de pêche, si nous maintenons le caractère gratuit de l'inscription ou adhésion, il ne pourra disposer des ressources financières suffisantes à l'exécution de ses nouvelles missions d'intérêt général.

Dans cette même logique, il découle une forme d'injustice à ce niveau puisque les pêcheurs qui pêchent dans un cours d'eau banal ne participent pas à l'achat d'une carte de pêche auprès d'une fédération. Seuls les pêcheurs pratiquant leur loisir sur un cours d'eau non-banal y sont donc contraints.

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de ne plus mentionner le caractère gratuit de l'inscription ou adhésion ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait obliger tous les pêcheurs à adhérer à une fédération leur remettant une carte de pêche ?

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour que je comprenne bien, Monsieur Dodrimont, vous dites qu'il faudrait payer plus ?

**M. Dodrimont** (MR). – Je demande à ce que tout le monde, enfin je suggère et vous demande, Monsieur le Ministre, s'il ne pourrait être possible de faire en sorte que l'inscription des pêcheurs auprès d'une fédération ne puisse plus être gratuite et qu'il y ait un montant qui soit appliqué, et si possible le même partout, pour ces pêcheurs.

Ne pensez-vous pas que ces recettes pourraient être assimilées à une éco-participation qui pourrait servir à des actions d'intérêt général, à des actions de repeuplement piscicole, *et cætera* ? Ainsi, tous les pêcheurs respecteraient les conditions idéales à une bonne pratique de la pêche et favoriseraient ainsi la survie de ce sport-loisir dans un esprit de respect de la nature.

Monsieur le Ministre, on peut avoir la vision que l'on veut des contributions des uns et des autres, mais quand ces contributions sont utilisées aux fins que je viens de décrire, il me semble qu'elles sont bénéfiques pour tout le monde, à savoir pour le monde de la pêche ainsi que pour toutes celles et tous ceux qui pensent que cette activité a un intérêt écologique, ce notamment pour la survie de nos cours d'eau.

Voilà, je me réjouis déjà, Monsieur le Ministre, d'entendre vos réactions par rapport à ces différentes questions.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente, merci vraiment à Monsieur Dodrimont puisque nous avons déjà le plaisir d'anticiper un débat que nous aurons, je n'en doute pas une seule seconde, lorsque le décret arrivera ici, puisque l'on parle d'un avant-projet de décret sur lequel on m'interroge déjà en commission, avant même qu'il n'y arrive. C'est le début de la jouissance en tout cas du bonheur. Merci à Monsieur Dodrimont déjà, si tôt le matin ... Je vous remercie vraiment.

Que les choses soient claires, nous avons eu ces discussions, sur l'aspect augmentation du coût du permis, parce que c'est cela, inévitablement, le fond de votre question. Vous avez raison de le dire, le Fonds piscicole sert à des actions très nobles. Il est doté bon an mal an de quelque 1,6 millions d'euros, ce n'est pas à 1 euro près, d'une année à l'autre cela varie un peu puisque ce sont les recettes des permis de pêche qui alimentent le Fonds piscicole et donc il permet de mener toute une série d'actions, des actions de déversement, de rempoissonnement, des actions d'entretien, d'aménagement, de restauration du milieu aquatique et des lieux de pêches, des actions de sensibilisation et d'éducation à la pêche, des actions aussi tout simplement d'aide au fonctionnement des fédérations de pêche agréées.

Bref, ce fonds est aujourd'hui bien financé, mais on peut encore améliorer les choses. Cela étant, dans la réforme de la pêche, telle qu'elle est décidée par le Gouvernement — mais nous aurons l'occasion d'en

parler ici puisque cela fera l'objet d'un vote en commission et d'une discussion préalable et je ne doute pas que d'aucuns d'entre vous interviendront encore dans ce débat -, contrairement à des demandes qui ont pu exister, je n'ai pas marqué mon accord sur l'obligation de payer en plus son inscription à une fédération.

Que l'on soit inscrit à une fédération pour recevoir les informations, pour être dans un contexte de gestion par sous-bassins et autre quand on est pêcheur, c'est très bien. De là à ce que cela coûte un euro, même un centime en plus pour un pêcheur, la réponse est clairement non.

Pas question que cela coûte un euro de plus pour les pêcheurs, par contre — mais je m'en voudrais de le dévoiler ici, parce qu'il faut toujours garder un peu de mystère, même quand c'est le matin comme cela en commission —, je pense qu'il y a d'autres modes de financement possibles pour gonfler les moyens du fonds piscicole.

Il y a toute une série d'acteurs, on l'a encore entendu ce matin, dans les médias, dans le journal *Le Soir*, cela représenterait une aide d'avoir en plus, on va parler de la pêche, des cours d'eau, des petits poissons, des moyens qui viennent notamment de certains acteurs qui sont des opérateurs — en termes d'épuration ou autres — qui verseraient des montants infimes, certes, par rapport aux montants qui existent au niveau de l'épuration, mais pourquoi pas.

Ce sont des moyens complémentaires qui peuvent intervenir au niveau du fonds, mais que ce soit les pêcheurs, eux-mêmes, qui contribuent au-delà du permis tel qu'il est fixé aujourd'hui au niveau des tarifs, c'est non, c'est clairement non de ma part. Je ne veux pas que l'on augmente les permis de pêche de quelque façon que ce soit, chez nous, en Wallonie. Donc, regardons ensemble. Des propositions seront certainement faites sur le plan parlementaire — je n'en doute pas — pour faire en sorte que d'autres, des acteurs qui interviennent sur notre réseau d'eau au sens large du terme, puissent aussi contribuer au financement de la pratique de la pêche qui, je le rappelle, apporte un plus indéniable en termes, notamment d'observation de nos cours d'eau et nous permet parfois aussi d'éviter — comme cela a déjà été le cas grâce aux pêcheurs — des catastrophes, en termes de pollution. Il y a parfois une intervention grâce, la plupart du temps, aux pêcheurs qui alertent SOS Pollution, le long de nos cours d'eau. Je crois que cette action-là peut aussi être mise en valeur au niveau de la Wallonie et au niveau, finalement, des missions, des fonctions qui sont réalisées par nos amis les pêcheurs.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui. Je crois que l'on n'est pas éloigné l'un de l'autre par rapport à tout cela. C'est une précision qui est importante et donc c'est pour cela, qu'effectivement, dans le fameux article 9 de l'avant-projet de décret dont nous parlerons encore ici, il s'agit bien d'une inscription et non d'une affiliation, toute la différence se situe là. Une affiliation aurait eu un impact en termes de coût pour les pêcheurs ce que je ne souhaitais pas, vous l'aurez bien compris au travers de mes propos.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Évidemment, je n'en suis pas satisfait parce que je pense que la direction dans laquelle vous avez l'intention d'avancer est une décision inéquitable, est une position inéquitable par rapport à l'ensemble des acteurs du monde de la pêche.

Je prends l'exemple d'un cours d'eau comme l'Amblève que je connais bien. Une bonne partie des berges sont concédées gratuitement par la commune. C'est un geste que nous voulons poser à l'égard des pêcheurs pour qu'ils puissent y tenir leur activité, et sur ces berges, il n'y a évidemment que les pêcheurs affiliés au club à qui nous concédons ce droit de pêche, cette possibilité de pêcher, pêcheurs qui peuvent donc, évidemment s'adonner à leur loisir.

A quelques mètres de là, parce que, historiquement, certaines berges ne sont pas tombées dans le giron communal, il y a des berges privées avec des gens qui, sur base uniquement de leur permis de pêche, viennent pêcher dans un cours d'eau qui est, bien évidemment, uniquement réempoissonné par le travail de ces clubs.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est autre chose.

**M. Dodrimont** (MR). – Non, ce n'est pas autre chose. Non, je m'excuse beaucoup, mais c'est cela que les fédérations et les clubs, Monsieur le Ministre, veulent dénoncer, c'est de se retrouver avec des pêcheurs qui sont, parfois distants de quelques mètres, dans des conditions totalement différentes. Si vous êtes à l'endroit X, vous pouvez pêcher uniquement avec le permis sans être affilié ...

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est tout à fait autre chose, je m'excuse ...

**M. Dodrimont** (MR). – Non, non. Je n'ai tenu qu'à développer cela Monsieur le Ministre et ma question principale était : «*Ne pensez-vous pas qu'il faudrait obliger tous les pêcheurs à adhérer à une fédération en leur remettant une carte de pêche ?*». C'est simplement cela que je veux dénoncer. Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre, mais si on s'est donné la peine de bien analyser ma question

— et je ne suis pas sorti du texte écrit que je vous ai adressé — c'est ce que je demande pour mettre fin à une situation inéquitable, injuste par rapport à une société de pêche qui fait tout le travail sur le cours d'eau — et c'est le cas sur le cours d'eau que je connais bien — qui réempoissonne et qui ne peut le faire que grâce à l'adhésion de ses différents membres. Le même poisson qui est remis par cette fédération est pêché par des personnes qui, sur base uniquement du permis de pêche, donc de cette inscription que l'on évoque à un prix qu'il faut maintenir certainement dans des bases raisonnables comme vous le prônez à travers la réponse que vous me donnez, ces gens peuvent pêcher, finalement, le fruit du travail des autres sans apporter leur contribution à cette fédération.

C'est simplement cela que je voulais dénoncer. On peut avoir une approche différente, mais croyez bien, pour un cours d'eau que je connais bien, s'il n'y avait pas le travail de cette fédération, si ce travail n'était pas dopé par la contribution des différents membres, il y aurait peu de réempoissonnement ou il n'y en aurait pratiquement pas et il deviendrait impossible de pêcher sur le cours d'eau.

Ce que ces pêcheurs contributeurs dénoncent, c'est le fait que parfois sur une berge voisine ou parfois à quelques mètres de l'endroit où ils se trouvent, il y a des gens qui pêchent uniquement sur base de leur permis et qui ne contribuent pas aux activités de la société qui, elle, a des berges concédées sur lesquelles, il faut, en plus du permis de pêche, l'affiliation à la fédération pour pouvoir pêcher.

Voilà, simplement pour apporter peut-être de façon anticipée quelques éléments à la réflexion.

Monsieur le Ministre, j'espère que je me suis bien fait comprendre par rapport à cela. Je n'ai pas l'intention de prôner une nouvelle rage taxatoire par rapport au monde de la pêche, que du contraire, mais je pense qu'il faut se préoccuper du travail de ces différentes fédérations. Vous avez déjà eu l'occasion, d'ailleurs, de participer à une assemblée générale organisée par cette fédération. Cela avait déjà été évoqué à ce moment-là et c'était le message que les pêcheurs avaient voulu vous adresser très modestement. Je voulais, ici, le réitérer et attirer votre attention à un moment où on décide de l'avenir de cette activité de pêche sur nos cours d'eau. Je crois que c'est important d'attirer votre attention Monsieur le Ministre, mais nous reviendrons, évidemment dans le débat lorsqu'il sera question d'analyser ce projet de décret.

**Mme la Présidente**. – Merci M. Dodrimont.

Si je peux demander aux intervenants, quand cela leur semble possible, d'être un peu plus concis sachant qu'il y a 42 questions à l'ordre du jour, que la séance plénière n'attendra pas. Je laisse à chacun le soin d'estimer son intervention, que les parlementaires restent dans leur *timing* le temps nécessaire qu'ils ont besoin pour développer leur question.

## QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE REMPLACEMENT D'UN INGÉNIEUR CHEF DE CANTONNEMENT DE LA DNF SUITE À SON DÉPART VERS UNE AUTRE ZONE »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le remplacement d'un ingénieur chef de cantonnement de la DNF suite à son départ vers une autre zone».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). – Je vais essayer, effectivement, Mme la Présidente, d'être le plus succinct possible, mais vous savez, le modeste parlementaire que je suis et par ailleurs, le bourgmestre d'une commune que je suis était d'accord de venir demain, vendredi, samedi, dimanche, s'il le fallait pour développer des questions parlementaires. Je n'ai pas de souci par rapport à cela et je n'y puis rien si nous sommes dans un *timing* un peu serré en cette matinée, Mme la Présidente.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette question, vient d'un bruit de couloir, parce que c'est à travers un bruit de couloir que j'ai appris que le chef du cantonnement d'Aywaille, mais qui concerne, comme vous le savez, plusieurs communes proches de la mienne, serait appelé à prendre la direction d'un cantonnement voisin, celui de Malmedy, en l'occurrence à partir du 1er juin dernier puisque ce départ se serait produit à cette date.

Je dois dire que les autorités n'ont pas été informées, même pas par une petite dépêche au bourgmestre des communes concernées pour dire que ce poste important pour nos communes — le territoire de ma commune pour donner un exemple c'est plus de 45% de zones boisées, gérées sur base d'une bonne collaboration avec le cantonnement —, on peut imaginer ce que cela représente en termes de travail au niveau forestier, il y a toutes ces opérations de ventes de bois qui sont fondamentales pour les communes, il y a des opérations de

reboisement évidemment tout aussi importantes, il y a des activités liées à la chasse, puisque cela existe aussi sur le territoire de nos communes. Donc le rôle du chef de cantonnement, c'est un rôle extrêmement important.

Il est tellement important que j'aimerais savoir, Monsieur le Ministre s'il y a, sur ce cantonnement, un projet de désigner un successeur à ce chef de cantonnement qui nous a quittés et pour lequel une succession serait la bienvenue puisque vous allez me répondre, je m'en réjouis d'avance.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le poste de chef de cantonnement de Malmedy s'est libéré le 31 mai 2011 suite à la mise à la retraite de M. André Doyen, que vous connaissez parfaitement.

Pour remplacer M. Doyen, un appel à la mobilité interne a été diffusé dans les services extérieurs du DNF et une seule demande, celle de M. Verdin, jusqu'ici chef de cantonnement d'Aywaille, a été introduite en bonne et due forme.

Dans de telles conditions, en accord avec mes services concernés, M. Verdin a été affecté à la date du 1er juin 2011 au cantonnement de Malmedy.

Par ailleurs, le poste de chef de cantonnement d'Aywaille étant ainsi libre et l'appel à la mobilité n'ayant rien donné, cet emploi vient d'être proposé à la déclaration de vacance par le Comité de direction de la Direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement.

Dès que cette déclaration de vacance sera effective, un appel à candidature sera réalisé parmi les lauréats de la réserve existante et toujours valide du dernier concours de recrutement d'ingénieurs agronomes, option Eaux & Forêts.

Dans cette attente, l'intérim de la responsabilité du cantonnement d'Aywaille sera momentanément assuré par le directeur et les trois autres chefs de cantonnement de la Direction territoriale de Liège.

De cette manière, la bonne continuité du service ne sera en rien atteinte.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Nous voici informés, Monsieur le Ministre. C'est dommage de devoir poser ce type de question pour avoir une réponse. Je n'ai pas de conseils à vous donner, mais vous avez compris qu'un peu de proactivité de la part de votre administration à l'égard des communes serait un signe de respect. Je pense que le travail se fait en commun entre les uns et les autres et donc ne pas informer des acteurs aussi importants que les communes dans une problématique telle que celle-là me paraît quelque peu léger.

## QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA FORÊT WALLONNE »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'état de santé de la forêt wallonne».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le dernier bimestriel de l'UCL, je découvre un article «bilan de santé de la forêt wallonne» rédigé par Mme Vincke et MM. Jonard et Ponette – article auquel je fais référence dans le cadre de la présente question.

La gestion de la forêt repose sur des actes dont les effets se font sentir parfois des dizaines d'années plus tard. Les choix et activités de maintenant contribuent donc à l'état sanitaire de la forêt dans 50, voire dans 100 ans.

La gestion de la forêt suppose donc une très bonne connaissance de l'écosystème forestier, de son état biologique, de sa capacité à stocker le carbone, de sa capacité à résister à la pression de l'homme comme du gibier et une très bonne information quant à l'évolution probable de la forêt, évolution caractérisée par une série de facteurs qui la mettront sous *stress* tel le changement climatique, la pollution de l'air, les pluies acides, *et cætera*, et par la capacité des écosystèmes à résister aux différents *stress*.

C'est pourquoi il y a deux réseaux d'observation et de surveillance des écosystèmes en Wallonie. Un premier réseau a été établi, il y a 20 ans. Son objectif est d'analyser sur un maillage de carrés de huit kilomètres sur huit l'état sanitaire des arbres. Le deuxième réseau surveille plus en profondeur, mais sur un nombre de sites moins nombreux. Récemment, un observatoire wallon de la santé des forêts a vu le jour, destiné à coordonner les groupes de recherches sur la question.

Les chercheurs tirent la sonnette d'alarme : l'épicéa et le hêtre ont la « santé fragile ». L'épicéa et le hêtre, deux espèces importantes dans le massif ardennais, sont caractérisés par la défoliation, le déficit d'aiguilles ou de feuilles dans la partie supérieure de la couronne. C'est un indice révélateur de *stress* subis par les arbres. Entre 1995 et 2009, on observe, selon les scientifiques une augmentation de la défoliation d'environ 3% par an depuis 2003.

Elle est actuellement de l'ordre de 30 %, ce qui traduit une perte de vitalité à ne pas sous-estimer.

La santé du hêtre se serait fortement dégradée entre 2003 et 2005 pour récupérer une « densité foliaire plus importante » entre 2006 et 2008 avant de se dégrader à nouveau en 2009 et atteindre 20 à 25 % de défoliation à l'heure actuelle.

Les auteurs mettent ce constat en relation avec un « déséquilibre de la nutrition minérale des arbres ». Les sols ardennais seraient riches en azotes suite à des dépôts atmosphériques, mais pauvres en calcium, magnésium et potassium. Ce déséquilibre, combiné au *stress* hydrique de 2003, par exemple la sécheresse, a été selon eux l'élément déclencheur de la dégradation de la santé de la forêt.

Quelles sont les conséquences à tirer de ce bilan de santé assez critique, que ce soit au niveau des pratiques sylvicoles ou au niveau de l'exploitation des forêts ? Comment améliorer l'état sanitaire global de la forêt wallonne ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente. Merci à Monsieur Stoffels, à qui j'avais déjà répondu sur l'état de la santé de la forêt wallonne, mais par écrit, en février dernier. Depuis, est effectivement arrivée cette étude et sa lecture attentive, plus spécialement dans le cadre du dernier bimestriel de l'UCL qui est une référence en la matière.

Les augmentations récentes de la défoliation des arbres peuvent s'expliquer de différentes façons, mais l'élément majeur, c'est l'été 2009 qui a été relativement chaud et le mois d'août qui a été marqué par des températures singulièrement élevées, une humidité relative et des précipitations qui ont été faibles. Ce sont donc surtout les feuillus qui ont souffert de cette situation. Pour les résineux, situés souvent sur des sols plus humides et portant des aiguilles, le phénomène ne s'est pas marqué.

En 2010, c'est le mois de juillet qui a été anormalement chaud et sec après un mois de juin déficitaire en pluviosité.

Bref, des étés chauds et secs peuvent avoir effectivement des conséquences pendant plusieurs années sur la défoliation des arbres. Ce fut le cas d'ailleurs pendant deux à trois ans après l'été de 2003, notamment pour le hêtre et pour le chêne de notre région.

Comment agir concrètement sur le terrain pour atténuer au *maximum* les effets de ces étés chauds et du manque d'eau ?

Plusieurs mesures sont imposées, je dis bien imposées, dans le Code forestier, dans le but d'améliorer l'état sanitaire de l'ensemble de nos forêts. Il y a notamment l'obligation de planter des espèces mieux adaptées aux conditions locales qui permettent de diminuer l'impact de *stress* hydrique ponctuel. Il y a la limitation des coupes à blanc, le drainage artificiel, qui contribue à améliorer l'économie en eau de la forêt, l'interdiction d'occasionner des dégâts au sol ou encore les cahiers de charges d'exploitations qui visent à protéger la structure physique des sols. Je pourrais encore citer toute une série d'exemples qui permettent, de façon structurelle, d'améliorer et d'atténuer ce type d'impacts pour nos forêts.

Je ne vais pas être exhaustif sinon on n'aurait pas assez de la matinée pour parler de toutes les mesures qui se trouvent dans le Code, mais il y a la promotion et la mise en avant d'une forêt mélangée et une structure étagée qui permettra, à terme, d'avoir une forêt mieux adaptée aux risques climatiques ou de maladies.

Plusieurs recherches sont par ailleurs en cours en matière de santé des forêts. Il y a notamment l'accord-cadre de recherche forestière, spécialement consacré à la gestion adaptative des forêts, qui comporte plusieurs thèmes de recherche. Il y a aussi la mise à jour du fichier écologique des essences et du guide de boisement, qui intègre notamment l'évolution du climat ; la cartographique des risques hydriques, les effets des amendements à moyen et long termes sur la résistance au *stress* des peuplements ou encore toute la quantification des exportations d'éléments minéraux et de l'impact pour les écosystèmes...

Je terminerai en vous rappelant que l'Observatoire wallon de la santé des forêts, qui a été nouvellement mis en place chez nous, permet d'assurer ce monitorage le plus complet de notre patrimoine forestier. Au-delà du constat, il est là aussi pour nous donner des indications en matière d'orientation. À nouveau, l'essentiel se trouve dans le Code forestier. L'essentiel de l'action s'y trouve de façon structurelle. Si on peut, par des mesures ponctuelles, qui existent aussi d'ailleurs dans le Code forestier mais qu'on doit parfois activer, améliorer encore la situation, nous ne manquerons pas de le faire en fonction des recommandations qui

seront émises par les différents acteurs scientifiques et autre Observatoire de la santé de nos forêts.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Aujourd'hui je me contente de prendre acte de la réponse que le ministre a donnée qui vise essentiellement le *stress* hydrique supporté par les forêts. Peut-être que lors de prochaines séances il va falloir revenir sur les autres thèmes tels que la richesse des sols en potassium ou en en calcium. Mais ce sera pour un autre moment.

**QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVOLUTION DU DOSSIER NATURA 2000 »**

**QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ANALYSE JURIDIQUE PORTANT SUR LES AJOUTS ET RETRAITS DE PARCELLES DANS LES SITES CANDIDATS AU RÉSEAU NATURA 2000 ET LE SUIVI DE CE DOSSIER»**

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus sur «l'évolution du dossier Natura 2000» et la question orale de M. Dupriez sur «l'analyse juridique portant sur les ajouts et retraits de parcelles dans les sites candidats au réseau Natura 2000 et le suivi de ce dossier» à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, à la faveur de ces questions ce matin concernant le dossier Natura 2000, j'aimerais faire posément le point concernant surtout l'avenir de celui-ci. Le but est de voir comment, partant des difficultés rencontrées, on peut aujourd'hui, pour l'essentiel, tenter de rebondir positivement au bénéfice de l'environnement, de la gestion de ce dossier, mais surtout de ces espaces. Par ailleurs, j'aimerais aussi savoir comment on peut tenter de s'inscrire dans le respect des échéances et des engagements que nous avons pris vis-à-vis des autorités européennes.

Petit élément de rétroacte avant de poser le regard vers l'avenir.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais que l'on puisse faire le point concernant l'état du dossier, eu égard au fait qu'un certain nombre de jours se sont écoulés et que des réunions ont eu lieu. On sait maintenant comment on va pouvoir se remettre en route. On a pu, j'image, décrypter l'ensemble des éléments, l'ensemble des difficultés ayant conduit à la situation actuelle. On sait déjà — et vous avez eu la correction de vous excuser pour les propos et les accusations que vous aviez portés vis-à-vis de votre administration lors de la commission précédente — que la version initiale d'une espèce d'acte isolé et inconsidéré de l'administration qui se serait toute seule permis de faire n'importe quoi (si je résume votre première réaction dans les médias) est aujourd'hui démentie par les faits.

Ces éléments, qui ont conduit à la situation actuelle, viennent peut-être du manque de suivi du dossier, du manque de clarté dans les instructions, du manque d'organisation claire entre les différents intervenants, de la demande du cabinet lui-même d'inclure des zones complémentaires dans les zones soumises à enquête publique. Il y a des zones dont il faut expliquer l'arrivée, comme celle demandée par la commune de Rixensart, celle demandée par le domaine Dolce à La Hulpe, comme un certain nombre de demandes que l'on peut situer à différents endroits.

Je pense que pour pouvoir bien vider le dossier, il serait assez heureux que l'on puisse faire l'inventaire, que M. le Ministre puisse nous communiquer les différents éléments qui ont été ajoutés entre les périmètres initialement désignés et les périmètres complémentaires qui étaient sur le point d'être soumis à l'enquête publique puisqu'on sait que, dans certains cas, on a uniquement fait des rectifications, mais dans d'autres cas, soit de l'initiative des scientifiques, soit à la demande des personnes concernées, des propriétaires, soit à la demande d'intervenants locaux, soit à la demande de personnes relayées par le cabinet, on a des demandes qui se sont ajoutées. Faisons le point pour voir ce qui relève significativement — on ne va pas parler hectare par hectare — de manière à voir exactement ce qu'il en est aujourd'hui. Il y a des personnes qui s'attendent finalement à ce que leurs périmètres ou la propriété qu'elles exploitent soient inclus, n'y soient plus. Comment les informe-t-on ? De quelle façon ? Premier élément.

Deuxième élément, je pense qu'il faut vraiment faire la clarté concernant les éléments de l'enquête publique. Le *modus operandi* est-il le même pour les huit premiers arrêtés que pour les suivants ? Concrètement, que soumet-on à l'enquête publique et qu'est-ce que les citoyens, les propriétaires, les associations, qui s'expriment dans l'enquête, peuvent-ils attendre comme réponse à leurs remarques ? Ces

réponses concernent-elles oui ou non les périmètres ? Si elles concernent des périmètres, des modifications marginales, vous avez évoqué le fait qu'on a pas épousé le cours du ruisseau, qu'il faut adapter légèrement le périmètre. Sont-elles, à la suite de l'enquête publique, possibles ou non ? Si par ailleurs on n'est pas dans des modifications de périmètres possibles à la suite de l'enquête publique, peut-on préciser exactement quelles sont les conséquences que les gens qui exprimeraient des remarques dans l'enquête publique peuvent attendre de leurs remarques ? Cela concerne-t-il simplement la gestion des sites ou d'autres éléments ? Je pense que l'on doit, me semble-t-il, non seulement la vérité par rapport à la gestion de ce dossier, mais on doit aussi, dans le cas d'une saine gestion d'une enquête publique, la transparence à tous celles et ceux qui, propriétaires, exploitants, mais concernés au sens large par cette problématique, peuvent aujourd'hui souhaiter s'exprimer.

Troisième élément de questionnement par rapport à ce dossier. Y a-t-il eu une quelconque communication à l'Europe, depuis le cabinet, l'administration, un interlocuteur autorisé, pour expliquer « ce qui se passe » ? Surtout lorsque l'on se situe en Belgique, un « événement » comme celui que nous avons vécu passe complètement inaperçu. C'est possible, mais ce n'est pas avéré. Dans une saine relation avec les autorités européennes, y a-t-il eu une communication, d'une façon ou d'une autre ? Y a-t-il eu des indications ? Y a-t-il eu des informations complémentaires qui ont été communiquées ?

Quatrième élément de mon questionnement, c'est évidemment l'avenir. Aujourd'hui peut-on indiquer aux communes, à tous les propriétaires concernés, à quelque intervenant que ce soit, comment les choses vont, à partir d'aujourd'hui, s'organiser ? Nul doute qu'au-delà des petits moments de passion, je ne fais pas de reproche à M. le Ministre ni à d'autres d'avoir dans ce dossier, à un certain moment, laissé d'abord exprimer l'émotion plutôt que des éléments d'analyse, mais 15 jours se sont écoulés depuis. Avec beaucoup de chaleur, Monsieur le Ministre, je vous encourage froidement à nous communiquer votre analyse. Quand les enquêtes publiques vont-elles reprendre ?

Sur quoi vont-elles être organisées à l'avenir, Monsieur le Ministre ? De quelle façon ? Qui va piloter quoi ? Quel est, à ce stade, l'état du dossier dans sa dernière version ? Confirmez-vous l'échéance dont vous redoutiez que le non-respect, dans la correspondance que vous adressiez aux communes à la fin mai, entraîne des conséquences désastreuses ? On peut vous recommuniquer votre courrier, catastrophique — encore plus fort que moi.

Dernier élément de mon propos, rompons une lance. Vous avez, avec d'abondants arguments, évoqué que nous serions finalement, aux yeux de l'Europe, dans ce dossier-là, dans les très bons élèves de la classe, excipant un oiseau un peu plus grand que celui de certaines autres régions d'Europe, notamment d'Europe centrale et orientale. « Regardez comme nous sommes bien classés ».

Bravo, Monsieur le Ministre, vous êtes bien classé en ce qui concerne la désignation des sites. Vous êtes donc bien classé en ce qui concerne ce qui a été fait, il y a bien longtemps, puisque tout le travail qui doit être mené après la désignation est encore à faire évidemment.

Sur la protection des habitats, si vous en doutez, les passionnés de bio-diversité, faites un petit détour par le site biodiversite.wallonie.be pour mesurer combien la désignation d'un site n'est encore rien en matière de mise en oeuvre de Natura 2000. Pousser un cocorico retentissant parce que nous sommes bien classés pour avoir désigné les endroits où il y avait des choses à faire, je peux vous dire que c'est bien peu de chose par rapport à l'ensemble des tâches qui sont attendues de la Région wallonne, et en l'espèce par le biais de son administration et de son Ministre en matière de protection de la biodiversité. C'est, me semble-t-il, le message de conclusion que je souhaitais formuler à la fin de cette question.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

**M. Dupriez** (Écolo). – Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais m'inscrire dans la suite des débats que nous avons eus, il y a quelques semaines, au sujet de Natura 2000 et autour de la question de comment avancer, comment rebondir après le caillou sur lequel nous avons trébuché avec la suspension des enquêtes publiques. Ma question est aussi par rapport à cette problématique qui visiblement crée la discussion ou en tout cas mérite réflexion sur ce qu'il y a lieu de faire, des différents périmètres qui ont été définis par les différents cartographes et les scientifiques du DEMNA. Il me semble qu'il reste matière à interprétation, à discussion, autant par rapport à ce qu'il est possible de faire, que par rapport à ce qui est souhaitable de faire en la matière. Pour répondre au moins à la partie, qu'est-il possible de faire ?

Vous nous avez transmis la note juridique rédigée par votre cabinet à ce sujet, qui, elle, nous dit, en clair, que par rapport aux obligations européennes, les ajouts de parcelles au permis Natura 2000 pour d'autres motifs qu'une correction matérielle mineure, doit, au préalable, faire l'objet de la procédure complète de sélection et de désignation visée par les directives européennes ainsi que la loi de conservation de la nature.

Selon votre cabinet, une liste de périmètres de zones spéciales de conservation doit, impérativement, être proposée à la Commission

européenne en vue de leur sélection comme « Site d'importance communautaire » avant la désignation comme sites Natura 2000.

Par rapport à cette interprétation-là, j'émets quelques réserves et je ne suis pas le seul. Il me semble que la marge de manœuvre et la vôtre, qui est celle de la Wallonie aujourd'hui, est plus grande que ce que dit cette analyse juridique. La première manière de voir qu'il y aurait plus de marge de manœuvre, c'est de constater que dans l'historique du dossier, par rapport à ce qu'il s'est passé à l'égard des huit premiers arrêtés, on a procédé autrement.

Des ajouts ont été réalisés sans approbation préalable de la modification des contours par la Commission européenne et on pourrait même dire que des ajouts ont été faits après les enquêtes publiques. Des ajouts significatifs, alors même qu'il n'y a pas eu spécialement d'information ou de demande d'avis des propriétaires concernés dans ce contexte. Ce qui me permet d'ailleurs de faire une petite parenthèse : si on voit qu'il y a eu des ajouts et des retraits relativement importants en tout cas, proportionnellement aussi importants que ce qu'on observait dans le cadre de la procédure qui a été interrompue à l'époque et que cela s'est bien passé par rapport à la Commission européenne, on peut au moins noter, par rapport à ce qui s'est passé pour ces huit premiers arrêtés, qu'on a une marge de manœuvre de progression intéressante en termes de communication avec des acteurs locaux. Là, on sent bien qu'il y a encore eu une série de réactions qui font que le processus de Natura 2000 n'est pas toujours suffisamment compris et accepté par les acteurs de terrain. En bonne partie parce que les outils de communication vers les propriétaires sont assez difficilement, soyons honnêtes, compréhensibles. Ils sont assez peu détaillés par rapport aux motifs, par rapport aux conséquences pour les propriétaires. Je pense que là une amélioration importante pourrait avoir lieu pour la suite du processus.

Deuxième remarque par rapport à l'analyse juridique. L'article 25 § 1 de la loi de conservation de la nature indique que le Gouvernement wallon « propose » une liste de sites à la Commission et puis seulement les désigne. Il semble donc que la proposition des sites à la commission peut se faire après l'enquête publique et après désignation des contours wallons, mais avant la désignation officielle par le gouvernement

Ces sites candidats au réseau Natura 2000 sont désignés conformément à l'article 26, §§ 1er et 2 et bénéficient du régime préventif dès leur désignation, qu'ils soient ou non retenus comme « Sites d'intérêt communautaire ». C'est important, parce que d'après la loi de conservation de la nature, et selon l'analyse que je fais du dossier, il y a une forme d'indépendance entre le statut wallon de Site Natura 2000 et le statut européen de Site d'importance communautaire qui participent au réseau européen Natura 2000.

Le premier ne dépend pas de l'autre, alors que l'inverse est vrai. La Wallonie pourrait donc désigner des sites Natura 2000 et les soumettre à l'avis de l'Europe, qui vérifie dans quelle mesure ces sites peuvent être reconnus comme Site d'intérêt communautaire. Certains sites Natura 2000 peuvent continuer de bénéficier de ce statut wallon, alors que la Commission européenne estime qu'ils ne sont pas des sites d'intérêt communautaire.

Par rapport à ces éléments-là, il me semble qu'il est possible d'avancer dans une perspective de prise en compte *maxima* du travail scientifique qui vise à déterminer quelles sont les zones, les parcelles qui méritent d'être protégées parce qu'elles ont un intérêt écologique, un intérêt de biodiversité particulier. Si on veut respecter un instant les différentes directives européennes qui s'appliquent en l'état par rapport à la conservation de la nature, il est très important de choisir les parcelles qui sont aujourd'hui dans le meilleur état en termes de biodiversité pour pouvoir garantir un meilleur état de conservation.

On constate qu'il y a déjà beaucoup de parcelles dégradées, y compris dans les sites qui ont été désignés Natura 2000. Il faudra justifier de cela à l'Europe. Pour avoir le moins de difficultés à justifier les dégradations, il est important de prendre les meilleures parcelles au départ et ne pas, comme nous en avons discuté, intégrer dans des périmètres Natura 2000, des parcelles qui ne le méritent pas ou qui ne le méritent plus, parce qu'elles ont été fortement dégradées.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si un avis de la Commission européenne a été sollicité par vous-même ou par votre administration, afin de clarifier les règles et les attentes européennes en la matière ? Cet avis a-t-il été obtenu ? Dans l'affirmative, confirme-t-il l'analyse de votre cabinet ?

Comme suite à l'interruption des enquêtes publiques et à nos échanges d'il y a quinze jours, quelles consignes précises avez-vous données à votre administration en termes de méthode de travail ? Comment le travail scientifique du DEMNA sera-t-il pris en compte dans la suite de la procédure ?

Pouvez-vous enfin aujourd'hui nous préciser un échéancier réaliste concernant la suite du processus de désignation et de protection des sites Natura 2000 en Wallonie ? J'entends par « échéancier réaliste », un échéancier dont il semble, au vu des avis, des possibilités de tous les acteurs concernés, qu'il est réellement tenable, dans de bonnes conditions. On a raté une marche, aujourd'hui il faut s'assurer qu'on avance bien pour la suite. Je pense que c'est possible même si du temps a été perdu. Cela veut dire mettre

tout le monde dans des conditions correctes pour travailler, à la fois sur l'aspect scientifique, administratif, mais aussi le temps de réaliser correctement les enquêtes publiques, de les analyser, et le temps, j'y reviens, de la bonne communication avec tous.

Enfin, avez-vous eu l'occasion d'étudier ma proposition visant à créer des périmètres d'incitation qui ne représentent pas une contrainte pour les propriétaires, mais donnent l'opportunité de bénéficier des avantages et des subventions accessibles pour les sites Natura 2000, pour des parcelles qui *a priori* ne seraient pas d'autorité, je dirais, intégrées dans ces périmètres ?

Pour conclure, et pour être en phase avec ce que M. Borsus disait, il y a un instant, si j'insiste tellement sur l'importance d'aller le plus loin possible dans la désignation des périmètres les plus pertinents, c'est parce qu'il est vrai que même si la Wallonie est bien avancée par rapport à l'aspect formel des désignations de sites, quand on regarde, et il n'y a rien de secret ce sont des documents fournis par le site de la Région wallonne, l'état de conservation des espèces et des habitats en Wallonie, au regard des objectifs européens, on voit qu'il y a une trop grande proportion de ces espèces et de ces biotopes qui est en mauvais état, dans un état défavorable. Cette proportion est particulièrement importante, même au regard des pays voisins, et les directives européennes qui s'appliquent à la Belgique sont évaluées régulièrement, non pas sur base uniquement des sites Natura 2000 mais sur base de l'ensemble du territoire.

Je pense qu'être trop frileux ou pas assez volontariste aujourd'hui par rapport à ce qu'il serait possible de faire, cela nous obligera aussi à rendre des comptes par rapport à ces enjeux de conservation des espèces et des habitats à l'échelle de l'ensemble du territoire. C'est ce qui m'incite à vous demander jusqu'où êtes-vous prêt à aller par rapport à ces périmètres et à l'échéancier dont je viens de parler. Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen pour répondre à ces deux questions.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente et merci à Monsieur Borsus et à Monsieur Dupriez.

Je voudrais tout d'abord rebondir sur la fin de l'intervention de M. Dupriez. Concernant la qualité de la biodiversité en Wallonie, cela demanderait un peu plus qu'un débat sur Natura 2000. Vous avez parfaitement raison. Il me semble que le contexte dans lequel nous sommes c'est de dire : *Pour Natura 2000 en Wallonie, par rapport aux autres régions, par rapport aux autres états-membres, sommes-nous en avance, sommes-nous en retard, sommes-nous bien classés, très bien classés, très en retard, très en avance ?*

Dans l'état d'avancement des procédures de Natura 2000, et dans la qualité de ce que nous mettons en place, oui, j'ose l'affirmer — et je réponds en même temps à M. Borsus et lui fait un vif appel à sa mémoire : 2005, désignation des sites par le gouvernement, envoi et approbation définitive en 2007 par la Commission européenne des sites Natura 2000. Je ne pense pas que le MR était au pouvoir à ce moment-là. Par rapport à ce que vous avez dit, c'était avant vous, c'était un peu nous quand même. Je dis cela pour rappeler à chacun comment les choses se sont déroulées, et dans quel contexte aussi j'ai hérité de ce dossier.

Effectivement, le baromètre édité en 2010 par la Commission européenne classant les différents états membres, classe la Belgique dans les très bons élèves au niveau de la désignation. Jusqu'à preuve du contraire, si vous n'avez pas désigné de sites, cela veut dire que vous ne savez même pas mettre une autre mesure correcte en place. Cela veut dire que nous sommes plutôt dans les très bons élèves, effectivement, même les très bons au niveau européen. Tous ceux qui n'ont même pas encore désigné leurs sites, ils sont encore pour longtemps derrière nous au niveau du classement.

C'est un peu comme si je disais que vous êtes un bon parlementaire au regard de votre groupe. On se compare toujours par rapport aux autres, ce n'est pas pour cela que vous êtes dans l'absolu un excellent parlementaire, mais vous êtes un bon parlementaire par rapport aux autres. Voilà. Le classement, c'est cela M. Borsus. Il faut se remettre dans un contexte de groupe et savoir si on est bon ou moins bon que les autres. Jusqu'à preuve du contraire, oui, la Belgique est extrêmement bien classée par rapport à ce dont on parle, c'est-à-dire Natura 2000. Cela, c'est incontestable et merci d'ailleurs d'avoir, grâce à ces débats-là, pu le constater et le rappeler. Cela me fait extrêmement plaisir. Cela montre combien le travail qui a été réalisé par chacun, par l'ensemble des acteurs mais aussi par l'administration, et modestement par celui qui s'exprime ici, a pu contribuer modestement à faire en sorte que la Belgique soit bien classée.

J'ajouterai qu'au-delà du classement par rapport aux autres pays, il y a un classement intra-belge. Pour ne vexer personne dans cette assemblée, je dirais simplement que la Wallonie, dans ce contexte belge, est extrêmement bien classée, si on se compare à nos amis bruxellois ou à nos amis flamands.

Que ce soit en termes de désignation, en termes de procédure, en termes juridique, d'ordonnance, de confirmation de décret ou de confirmation

d'exonération, de droit, de toute une série d'éléments — bref, je ne vais pas rentrer dans le détail — j'invite chacun à travailler en bonne intelligence. On peut vous donner tous les éléments en plusieurs pages de comparaison pour savoir si oui ou non, la Wallonie est en avance ou en retard par rapport à ses voisins régionaux, bruxellois et flamands, tout en disant qu'effectivement, on sait bien que — certains vont me le dire — à Bruxelles, il y a une forêt qui s'appelle la forêt de Soignes et quand on a peu de territoire et peu de biodiversité, on se doit d'autant plus, me semble-t-il de la protéger dans les meilleurs délais. Voilà ce que je peux ajouter par rapport à cet élément, mais je voulais simplement dire que l'on travaille tous ensembles et que l'on fait en sorte que chacun puisse prendre la mesure de l'importance de Natura 2000.

Deuxième élément. Au-delà de la désignation des sites, nous avons été un peu plus loin, étant dans le cas présent, juste un euphémisme si on se compare encore cette fois aux régions voisines, si on se compare *a fortiori* aux états voisins puisque, citez-moi d'autres pays qui ont mis en œuvre un régime de protection primaire sur l'ensemble des sites Natura 2000, avec des obligations et avec une indemnisation. Citez-moi un État membre qui a fait ça sur l'ensemble de son territoire Natura 2000.

Peut-être allez-vous me dire: «*Attendez, on en a trouvé un, il vient de nous téléphoner, il vient de prendre la décision*». Or, c'est le cas depuis le 1er janvier de cette année en Wallonie, qui a non seulement un régime de protection complet sur l'ensemble des sites Natura 2000 mais aussi une indemnisation qui s'y raccroche. C'est la clef de voûte de l'ensemble de la politique Natura 2000 que j'entends mener en Région wallonne de voir, effectivement, accroché à des obligations une indemnisation pour les propriétaires, pour les agriculteurs. J'espère que cela ne choquera personne de dire cela, parce que cela fait partie de la concertation et je crois que c'est comme cela que l'on peut faire gagner la nature, en faisant en sorte, dans un premier temps, que chaque action, chaque obligation soit d'abord compréhensible et puis comprise par chaque acteur, mais dans un deuxième temps aussi, qu'il puisse être indemnisé par rapport à ses activités, le cas échéant si la contrainte engendre pour lui un effet négatif sur ses propres activités, qu'elles soient agricoles ou forestières.

On a voulu aller beaucoup plus loin, beaucoup plus vite. En voulant aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite, il convenait d'aller vers chaque arrêté de désignation, voir, à nouveau, dans les autres pays, comment cela fonctionne. Je vais vous donner un exemple: la Sologne, 360 000 hectares d'un seul tenant, 60 pages de recommandations et d'objectifs, pas d'obligations, pas d'indemnisations. Voilà, mais 60 pages d'intentions et tout le monde trouve cela formidable. Je dis simplement que nous sommes dans un contexte un peu différent avec, à la fois de l'aspect coercitif et de l'aspect incitatif qui est très fort, qui doit être largement protecteur et qui doit largement contribuer à la protection et au développement de la biodiversité mais aussi aux activités à l'intérieur de Natura 2000, rappelant ici le contexte et le principe même de Natura 2000.

Deux éléments, M. Borsus. Vous avez un peu déformé les excuses que j'ai pu émettre la fois dernière. Je répète exactement ce que j'ai dit: *«Si j'ai heurté les âmes sensibles, je leur présente mes excuses»*. D'accord? Point. J'ai dit effectivement, et j'ai chaque fois mis le conditionnel dans mes *interviews*:*«Est-ce que l'on parle d'erreurs au niveau du périmètre par rapport à ce qui est arrivé? Est-ce que l'on parle de dépassements de missions ou d'abus de pouvoir?»*. J'ai mis un point d'interrogation parce qu'il y avait effectivement un point d'interrogation dans mon esprit au moment où on me posait la question et j'ai l'habitude de dire la vérité et de ne pas tourner autour du pot. D'accord? On apprécie, on n'apprécie pas, peu importe, c'est mon style.

Après, je peux effectivement, une fois que j'ai les constats et les éléments, chacun peut, effectivement apprécier. Votre collaborateur vous rend cela, mais merci je connais ça par cœur, je sais encore dans quel contexte je dis les choses et si je mets du conditionnel ou si ne n'en mets pas. D'accord? Je pose la question puisqu'à l'époque, je n'aurais pas pu faire autrement puisque je n'avais pas de rapport sur les éléments. J'ai simplement un constat qui dit qu'il y a une différence entre les périmètres qui me sont proposés la veille au gouvernement et la réalité des périmètres qui a été approuvée par la Commission européenne en 2007. Cette différence n'est pas simplement le coup de marqueur qui passe au coup de crayon, c'est un peu plus que cela puisque l'on retrouve des taches en dehors de ce périmètre et que j'ai été alerté par différents acteurs, et moi-même par rapport à une zone particulière, j'ai pu constater qu'il y avait pour le moins, un problème.

J'ai la réponse de l'administration. L'administration, souvenez-vous, total des ajouts 12 295 hectares, total des retraits 5 004 hectares. Finalement, d'où viennent ces différences? Est-ce que simplement, on est dans ce qui est considéré par la Commission européenne, où nous avons eu différents échanges et puis où nous avons aussi discuté la semaine dernière au Conseil européen de l'agriculture, j'en reparlerai lorsque l'on parlera des mesures «sécheresse» avec différents acteurs, fonctionnaires et autres. Oui, effectivement, lorsqu'il y a des modifications majeures autres que celles qui sont acceptées, c'est-à-dire de passer du trait du périmètre à la parcelle ou à l'unité de gestion, il faut qu'il y ait une approbation par la Commission européenne. On est dans un nouveau périmètre. Mais je vais revenir sur cette question-là plus tard, parce qu'elle est fondamentale. Que va-t-on faire finalement de ces ajouts auxquels il a été procédé,

sur l'envie, comme certains fonctionnaires de bien faire, en se disant : « *On va les ajouter, cela ne pose pas de problèmes et puis si les propriétaires ne sont pas d'accord, ils diront qu'ils ne sont pas d'accord et on les retirera* ». Dans leur tête, tout cela était sans doute assez logique -, mais cela ne correspond pas au droit, tout simplement. Il faut donner un avenir à ces sites-là, je vais y revenir.

D'après ce que l'administration m'a donné, trois types de corrections ont été effectuées, des modifications, par rapport à la carte qui avait été déterminée, approuvée par le gouvernement en 2005 et approuvé par la Commission européenne en 2007.

Les premières modifications aux corrections, qui sont des corrections de type technique, acceptées par la Commission européenne puisque cela vise à gommer des erreurs minimes de cartographie liées à la variation référentielle, aux imprécisions des limites, c'est le coup de marqueur au coup de crayon. D'accord ? Pas de difficultés, et cela représente précisément des retraits de 2 081 hectares et des ajouts pour 2 939 hectares.

Il y a un deuxième type de variations, de modifications, des corrections qui sont liées aux adaptations aux limites de gestion de l'administration c'est-à-dire qu'il y a un périmètre de trait de crayon qui passe — je donne un exemple pour essayer de l'illustrer — au travers d'une prairie, la moitié de la prairie étant Natura 2000, l'autre moitié n'y est pas, que faire ? Est-ce que l'on met toute la prairie ? Est-ce que l'on ne met pas du tout la prairie en Natura 2000 ? C'est une question existentielle pour le cartographe qui est sur le terrain et qui se demande ce qu'il doit faire, et cela d'après l'administration, le DEMNA, que je remercie infiniment et auquel je reconnais effectivement des qualités scientifiques et des compétences. Effectivement, je l'ai dit aussi en commission la fois dernière, Monsieur Borsus, je reconnais la qualité des scientifiques et la qualité des compétences des personnes du DEMNA et j'ai le plus grand respect pour ces qualités-là. Cela ne m'empêche pas de dire que là on a franchi la limite, là on a été trop loin, là, et j'y reviendrai, on doit corriger pour effectivement mieux appréhender Natura 2000 pour la suite, sachant que nous avons plus qu'une longueur d'avance quant à la procédure de lancement de Natura 2000, ce n'est pas nécessairement par rapport à la biodiversité, j'y reviendrai pour répondre à Patrick Dupriez, ce qui est un vrai bonheur.

Concernant ce type de corrections, d'adaptations, la gestion, on note le retrait de 220 hectares, dans cette catégorie-là, dans la catégorie 2, V2 — le V1 c'est effectivement ce que l'on accepte au niveau de la correction technique, le V2 ce sont des corrections de gestion, on est déjà dans quelque chose qui est de l'ordre de plus subjectif — 220 hectares de retrait, 3 188 hectares d'ajout. Avec tout le respect que j'ai pour les fonctionnaires qui ont fait cela, si je traduis ces actes en parole, ils ont plutôt tendance à dire : « *On met toute la pâture plutôt qu'on ne la retire* ». Je dis cela avec l'immense respect que j'ai à leur égard, mais je dois le constater, c'est simplement ce qui ressort des chiffres de dire : « *Je vais plutôt prendre la pâture plutôt que la retirer* », ceci étant dit sur base des chiffres qui sont ici.

Troisième type d'ajout et de retrait, cela s'appelle, selon l'intérêt, des parcelles. Donc, c'est en dehors du périmètre. C'est, par exemple, pour un cartographe présent sur un site d'estimer qu'il est merveilleux et se demander pourquoi il n'est pas en Natura 2000, d'estimer que l'on devrait le mettre aussi en Natura 2000. Puis il va vraiment vers le site qui est en Natura 2000 pour prendre les mesures, *et cætera*, et inscrit effectivement cette zone-là, ou à l'inverse, parce qu'il y a les deux, il passe dans une zone, dans une forêt, *et cætera* et puis il décide que c'est en Natura 2000 ou se demande l'intérêt de mettre cela en Natura 2000, considérant que le biotope est tellement abîmé, la situation est telle qu'il s'interroge sur le pourquoi de la chose et estime donc qu'il faut l'en retirer. Il y a les deux dans le rapport qui m'a été remis hier pour votre bonne information : retrait dans ce cas-ci de 2 703 hectares et ajout de 6 168 hectares.

Bref, si vous faites les calculs entre les différents chiffres, vous arrivez donc bien aux 12 195 hectares d'ajout et 5 004 hectares de retrait avec trois catégories qui sont maintenant parfaitement distinguées — et je remercie l'administration d'avoir pu ventiler tout cela -, ce qui veut dire aussi clairement qu'il y avait une méthode. Ce n'est pas le fruit du hasard, ce n'est pas tombé du camion comme d'aucuns ont voulu le faire croire, je ne sais pas trop bien d'où, en se disant : « *Tiens on fait comme ça* » ; non, cela été parfaitement ventilé.

Pour à nouveau, si besoin en était, tordre le cou à un canard ou lui couper les ailes, en tout cas, moi-même ou mon cabinet n'avons jamais demandé à l'administration d'ajouter ou de retirer des sites par rapport au périmètre, que les choses soient très claires, très claires, jamais. Les trois demandes qui sont arrivées au cabinet sont :

- une demande concernant un site proche de Mâle Plume, pour ceux qui connaissent. J'ai répondu à ce monsieur que toutes les demandes sont collationnées, qu'elles feront l'objet d'une analyse globale lorsque les 240 sites seront tous adoptés ;
- une demande dans la commune de Rixensart, je crois que vous y avez fait référence tout à l'heure, l'un de vous en tout cas a parlé d'une commune, pour laquelle effectivement l'administration a été sollicitée pour me remettre rapport et avis ;
- une demande de Villers-la-Ville demandant, effectivement, l'inscription d'un site particulier et l'administration a répondu qu'il

était plus opportun de se diriger vers une réserve naturelle.

C'est d'ailleurs intéressant puisque c'est une vraie question, la première question, vous l'aurez bien compris. J'ai revu le *forum* Natura 2000 hier soir, je le remercie vivement parce que, il y a quelques années qu'ils travaillent, qu'ils consacrent plusieurs parties de leurs soirées à la mise en œuvre de Natura 2000. Cette question est tout sauf évidente, et ce dès le départ. Même si tout le monde est de bon compte là-dedans, ce n'est pas si évident et vu que l'on veut aller très loin, c'est clair que cela engendre énormément de travail de précision.

Juste un élément au-delà des remerciements. Il y a un accord au niveau du *forum* Natura 2000 qui dit : « *Écoutez, Monsieur le Ministre, repartons des corrections mineures pour la suite des événements* » ; ce qui veut dire, vous l'aurez bien compris, que le 2 et le 3, en tous cas on va surtout prendre le 3, des sites et des ajouts des trois qui sont des sites reconnus comme étant des sites portant un caractère particulier au niveau de la biodiversité par les cartographes scientifiques. Que faisons-nous de ces sites-là alors ? Dit-on simplement : « *Tant pis, on aurait dû à l'époque se rendre compte que c'était intéressant, il y a des cartographes qui s'en sont rendus compte maintenant, mais trop tard, on met cela à la poubelle, cela n'existe pas ?* » Bien sûr que non.

J'ai demandé à l'administration de pouvoir distinguer à l'intérieur de ces sites — je parle donc des 6168 hectares — que certains demandent une réelle urgence d'action parce que là si on n'agit pas dans les mois, les toutes proches années qui viennent, on va avoir une telle dégradation du biotope, des espèces, des habitats, que ce sera irrécupérable.

Il faut vraiment agir et très rapidement parce que cet endroit est vraiment une perle rare, ce par les espèces que l'on peut y rencontrer, de par les habitats présents. Il faut faire quelque chose. La législation nous le permet, puisque je rappelle que l'on peut aller jusqu'à l'expropriation pour des raisons majeures sur le plan de la biodiversité de la nature. Je ne suis pas en train de vous dire que l'on va exproprier 6168 hectares, je demande à l'administration : parmi ces 6168 hectares y a-t-il vraiment des perles rares qui ne peuvent pas attendre une deuxième procédure concernant Natura 2000 une fois que les 240 sites seront adoptés, puisque si on veut recadrer ou augmenter le périmètre tel qu'il a été approuvé par la Commission européenne, effectivement il faudra entamer une procédure particulièrement ? Mais si on nous demande d'abord de pouvoir réaliser parfaitement et complètement l'ensemble du périmètre tel qu'il a été établi et approuvé par la Commission européenne, et si nous avons d'autres ambitions par la suite — c'est mon cas vous l'aurez bien compris de par l'amour que je porte pour la nature et de par aussi la passion qui est la mienne, celle des équipes de l'administration, mais aussi de l'ensemble des acteurs, agriculteurs, propriétaires, communes, conseillers environnementalistes concernés, bref le *forum* Natura 2000 —, cela viendra, mais cela viendra en son temps, sauf si, d'ici là, un rapport me dit attention il y a 15 hectares à tel endroit, monsieur le Ministre, il faut faire quelque chose.

Nous avons différents leviers à notre disposition. Il m'est déjà arrivé d'intervenir, souvenez-vous, pour des sites qui ne présentaient pas un caractère d'intérêt majeur sur le plan de la nature, mais qui présentaient, sur le plan récréatif, le plan social, un intérêt. Je pense au bois d'Angre par exemple, nous sommes intervenus pour le sauver, pour qu'il soit préservé pour les habitants, pour des raisons pédagogiques, des raisons de biodiversité. Je n'ai donc pas eu besoin de Natura 2000 pour cela, j'ai eu besoin de bonne volonté pour réunir tous les acteurs, les voir à plusieurs reprises, essayer de trouver un accord avec les propriétaires afin que l'on puisse racheter, que l'on puisse mettre en œuvre une convention pour protéger la biodiversité, faire gagner la nature et conserver ce poumon important pour les habitants concernés sur le plan du bien-être et de la vie sociale.

Pour répondre précisément à M. Dupriez, je crois lui avoir donné des éléments en tout cas sur la partie : *quid* pour la suite, *quid* par rapport aux ajouts, que peut-on en faire *et cætera ?* Nous partirons en tout cas pour les enquêtes publiques sur la partie et uniquement sur la partie qui concerne les corrections mineures qui sont acceptées par la Commission européenne, c'est le V1. À la suite de l'enquête publique, le cas échéant, si on considère que la correction mineure aurait dû être plutôt comme ceci ou plutôt comme cela, cela fait partie de la consultation et de l'enquête publique, pour qu'un propriétaire public dise : « *Écoutez, ma pâture est traversée en deux, j'estime que soit vous devez la sortir, soit vous me donnez...* » Cela fait partie de la discussion que l'on peut avoir dans l'enquête publique ou d'éléments de l'enquête publique, mais on est à la marge de la marge, et cela la Commission européenne l'accepte puisque nous sommes dans ces corrections mineures, que ce soit avant enquête publique, que ce soit après où chacun pourra faire valoir ses droits dans l'enquête publique. Je rappelle que l'enquête publique c'est à la fois cela, mais surtout aussi se demander quelles sont les unités de gestion, quelles sont les obligations, quelles sont les indemnisations. Il y a donc un grand besoin effectivement — et le temps nous permettra de le faire maintenant — de pédagogie, d'explications, pour que chacun prenne la mesure de ses droits mais aussi de ses obligations qui se trouvent à l'intérieur de Natura 2000.

Il y a un élément concernant les périmètres d'incitation de l'article 25 de la loi du 12 juillet 1973

sur la conservation de la nature qui habilite effectivement le gouvernement à adopter de tels périmètres autour de Natura 2000. La décision n'est pas appliquée actuellement, cela ne nous empêche pas de le faire par la suite, une fois que les choses seront réussies, complètement approuvées, sur l'ensemble des 240 sites. L'un n'empêche pas l'autre, mais c'est juste une question de chronologie par rapport à l'ensemble de la procédure.

Concrètement, dans les tous prochains jours, vous l'avez compris, j'attends la définition et que l'on puisse me dire exactement ce qui se trouve à l'intérieur des 6168 hectares pour, le cas échéant, intervenir très rapidement concernant ces hectares suivant différents leviers qui sont à notre disposition. J'ai pris le levier extrême de l'expropriation, il y en a évidemment d'autres qui sont dans nos mains pour pouvoir travailler.

Pour Natura 2000 en tant que tel, j'ai demandé en fonction de ces éléments qui m'ont été remis hier par l'administration, qu'elle puisse faire un rétro*planning* de l'ensemble des éléments par rapport à l'enquête, la suite de la procédure, l'approbation du gouvernement, l'enquête publique et après la publication de l'ensemble des arrêtés de désignation après collecte et modifications éventuelles. Sachant qu'il y a de l'incompressible, comme les 40 jours d'enquête publique, le mois qui est laissé à la commune pour pouvoir renvoyer l'ensemble des éléments après l'enquête publique, il serait bien mal venu de ma part de dire : «*Ce n'est plus un mois, ce n'est plus que 15 jours ou plus qu'une semaine*». Je ne suis pas sûr que cela sera très bien perçu. Nous sommes effectivement, par rapport à cet élément-là, dans l'incompressible, comme je l'avais indiqué à l'administration, suite à ce qui s'est passé. En dehors de cela, il y a la passion qui est importante par rapport à ce dossier. Heureusement qu'il y en a d'ailleurs, c'est bien d'avoir de la passion dans la vie, de pouvoir se dépasser, de pouvoir donc rattraper les semaines «perdues» puisque cela permet de revaloriser, en partie aussi, tout le travail qui a été mis en œuvre et de pouvoir recoller les choses. Du reste, à titre personnel, je tiens, vous m'y aviez invité la semaine dernière, à vous remercier chaleureusement, vous et d'autres puisque aujourd'hui vous n'êtes plus que deux à vous exprimer sur le sujet, mais je ne doute pas qu'il y a un partage plus large ici, je vois déjà les yeux fougueux d'Edmund Stoffels...

*(Réaction de M. Stoffels)*

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Très concrètement par rapport à cela, la semaine dernière, d'aucuns m'avaient invité à mieux communiquer vis-à-vis des propriétaires, des agriculteurs. Fort de votre invitation, de votre demande, mais cela ira en commission des dépenses électorales, c'est normal — Dieu sait si je respecte scrupuleusement, puisque je sais qu'il y a des yeux très attentifs à chaque demande qui peut intervenir au niveau de la commission des dépenses électorales —, je vais communiquer à l'ensemble des propriétaires *via* un courrier expliquant l'ensemble de la procédure et une documentation faisant référence également aux différents acteurs — je pense à Naturawal qui est là aussi pour sensibiliser, pour expliquer concrètement la mise en œuvre de Nature 2000 -, mais plus précisément au calendrier qui va suivre.

*(Réaction de M. Borsus)*

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je l'aurai dans quelques jours, je vous le communiquerai dès que l'administration pourra me faire un rétro*planning* complet, précis. Je ne vais pas vous annoncer des chiffres aujourd'hui. L'administration, que j'ai rencontrée hier soir, qui m'a remis son rapport, qui a rencontré le *forum* Natura 2000, va revoir le *forum* Natura 2000. Je suppose que, comme moi, vous avez le respect de chacun de ces acteurs du *forum* Natura 2000, qui ont fait différentes demandes. Nous allons pouvoir les rencontrer, leur proposer un calendrier afin qu'ils puissent, le cas échéant, l'amender en plein accord évidemment avec l'ensemble de l'administration, et pouvoir, à ce moment-là, établir de façon définitive, dans quelques jours, un calendrier dans un dossier — et c'est vrai que je suis désolé des termes utilisés à l'époque, ce n'était pas catastrophique, ce n'était pas nucléaire comme Maxime Prévot me l'a soufflé tout à l'heure- que je qualifiais, dans le courrier que j'avais envoyé, de crucial. C'était important, parce que l'ambition l'a emporté en se disant : «*Voilà, on est dans les tous premiers, on veut vraiment être premiers au niveau européen*». On le sera, parce que quand je vois comment cela fonctionne ailleurs, et je peux vous dire que grâce à tout cela on a été voir de façon précise ce qui se passait ailleurs, on a de quoi être fier de l'avancée de Natura 2000, des procédures par rapport à Natura 2000.

Cela me permet de conclure sur ce que vous disiez M. Dupriez : il n'y a pas un levier en Région wallonne qui s'appelle Natura 2000 qui soit exclusif par rapport à la protection de la biodiversité. Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire puisque dès que j'ai pris mes fonctions en 2004. J'ai voulu que l'on puisse réussir à la fois le Code forestier et Natura 2000 et de faire des choses en parallèle et qu'il y ait une cohérence par rapport à ces deux sujets. C'est pour cela d'ailleurs que le dossier a pris un certain temps. Pourquoi ? Parce que les obligations qui se retrouvent dans le Code forestier pour les propriétaires publics deviennent des obligations à l'intérieur de Natura 2000 pour les propriétaires privés, qui sont les mêmes obligations. On parle de la même chose. On peut prendre l'exemple des 12 mètres au niveau des cours d'eau, interdiction de planter des résineux à moins de 12 mètres, voilà une

mesure qui se retrouve des deux côtés de façon cohérente. Bref, qu'il y ait une force de cohérence de l'ensemble des mesures d'un côté, comme de l'autre d'abord de simplification mais aussi de compréhension et donc d'application sur le terrain pour que l'on puisse organiser l'ensemble de la biodiversité à partir de ce qui me tient à cœur — et je pense que c'est votre cas aussi, et j'associe évidemment Willy Borsus, et d'autres -, il faut partir des couloirs de biodiversité que sont nos cours d'eau et que l'ensemble du réseau se fasse à partir de là.

Dans un monde idéal, mais on ne peut pas retourner 15 ans ou 20 ans en arrière, peut-être la définition des périmètres aurait-elle dû tenir compte davantage encore de cette dimension de biodiversité liée aux cours d'eau dans notre Région. Ce n'est pas le cas, mais il y a quand même une partie, et surtout l'ensemble des éléments qui se retrouvent des deux côtés au niveau du Code forestier et de Natura 2000. Je ne vais pas reprendre tous les exemples de parallélisme, ils sont totaux, je veux dire que toutes les mesures se retrouvent contrebalancées les unes dans les autres. Je dis cela en regardant la présidente qui approuve puisqu'elle connaît parfaitement cela de par les discussions et surtout la participation qu'elle a eue dans le cadre du Code forestier. Du fait, justement, de ce parallélisme et de cette cohérence qui se retrouvaient dans les deux éléments, c'est vrai que nous avons, au niveau de la Wallonie, par rapport à la biodiversité, par rapport à l'état des habitats, des espèces, à la fois de quoi se demander à quoi bon investir tout cela — quand j'entends certains c'est peine perdue, on va de toute façon se retrouver dans une zone qui sera sans vie et sans biodiversité, et puis à la fois de quoi nourrir beaucoup d'espoir si on voit certaines espèces qui apparaissent, qui viennent à nouveau chez nous. L'un et l'autre effectivement nous mettent face à une nuance, me semble-t-il. Cette nuance-là doit être le moteur d'actions politiques au travers de Natura 2000, au travers du Code forestier, au travers des projets LIFE qui sont très nombreux en Wallonie et qui montrent, ô combien, le réseau associatif environnemental mais aussi l'ensemble des acteurs, participent concrètement.

Voyez le succès que connaissent des mesures agro-environnementales. Bien sûr, il y a l'incitant financier. Je suis parti de 4 millions d'euros de financement wallon, on en a plus de 18 millions aujourd'hui. Voyez le succès des plans Maya au niveau des communes et au niveau de l'ensemble des acteurs. Je ne vais pas citer tous les leviers que nous avons. Nous avons une obligation de mise en œuvre des moyens de la protection de la biodiversité et du développement de celle-ci.

Nous allons plus loin que de la simple protection. Ce n'est pas non plus une mise sous cloche de l'homme par rapport à la nature ou de l'homme par rapport à ses activités. Que du contraire, c'est une évolution de ces activités, et peut-être même une révolution, pour permettre aux vies de l'emporter sur le reste.

**Mme la Présidente**. – Merci Monsieur le Ministre. Vous l'aurez compris, j'ai laissé un peu plus de temps car j'ai cru comprendre, à travers les questions des deux parlementaires, que le thème en valait la peine.

La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). – Merci Monsieur le Ministre pour ces différents éléments d'explication.

Prenons acte de la différence de ton. Je relisais l'article pour lequel vous aviez accepté de communiquer sur ce dossier. Je cherche en vain les conditionnels, les points d'interrogation que vous évoquiez, il y a quelques minutes. Je peux vous relire si vous le souhaitez : « c'est de l'abus de pouvoir ! », « ça ne se passera pas comme cela ! », « il y aura des sanctions ! » disait le M. Lutgen d'il y a quelques semaines. Nous avions simplement pris acte de votre déclaration.

J'entends que le propos est aujourd'hui différent et que vous vous excusez vis-à-vis de ceux que ces propos auraient pu heurter. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant que ces propos aient pu éventuellement heurter. Dont acte. Si je comprends bien, il y a eu des erreurs. Une bonne partie de ce qui avait été dit doit donc être considéré comme du passé. J'en prends acte.

Deuxième élément, vous vous êtes lancé dans une comparaison. On ne va pas, si vous le voulez bien, l'étendre à l'ensemble des territoires d'Europe. Chacun peut plaider la situation de telle région par rapport à telle autre. Est-il plus important en Sologne — magnifique région d'étangs, de forêts... — d'être plus répressif qu'incitatif ? Pour une région aussi bien protégée, et suivant le *modus operandi* qui l'a conduite à être aujourd'hui aussi bien préservée, il me paraît pertinent de considérer intelligent de continuer à fonctionner comme cela. Je n'en tire pas des conclusions en demandant s'il avait fallu, en Sologne, avoir une attitude plus autoritaire. Faut-il décréter en Sologne ? J'en tirerai encore moins des conclusions audacieuses affirmant qu'en Wallonie on serait mieux qu'en Sologne ! Vous voyez le type de raccourcis que l'on peut faire lorsque l'on tente une comparaison sur un territoire donné. Avec n'importe quelle forêt d'Europe, vous pouvez avoir le même exposé, arrivant aux conclusions exactement inverses ou un exposé inverse arrivant aux même conclusions. C'est un exercice relativement facile pour cette commission.

Troisième élément que j'acte : il n'y a toujours pas de nouvelle date. Je comprends votre prudence. Nous sommes le 15 juin et nous ne savons toujours pas quand les enquêtes publiques vont redébuter. Par ailleurs, vous ne confirmez plus ni mars, ni

avril, ni mai, ni une autre échéance. Vous nous indiquez que c'est 2012, et cette échéance, vous la considériez comme cruciale, non pas pour être le premier de la classe, soyons bien clairs. Celles et ceux qui ont lu votre courrier adressé en mai à tous les pouvoirs locaux ont bien compris que c'était crucial par rapport au respect d'un certain nombre d'échéances européennes. Aujourd'hui, ils sont sur leur fin puisque rien ne nous est indiqué quant au mode, au temps ou à l'organisation pour l'avenir.

Autre élément de mon raisonnement, qu'on le veuille ou non, cette opération est coûteuse. Je ne vais pas demander à nouveau d'en évaluer le coût, mais le seul élément que vous venez d'exposer, 40 000 lettres, peut-être 45 000, adressées à l'ensemble des propriétaires concernés pour expliquer tout cela, me paraît effectivement un élément plus que significatif en termes de coûts. C'est un des éléments parmi de nombreux autres, vous en conviendrez.

Dernier élément, dont je prends note, c'est qu'on verra, concernant les deux premières catégories de modifications, le sort qui leur sera réservé. La petite adaptation technique et la prairie où paît un troupeau de limousines coupées en deux et que l'on a ajouté. Cela on verra après l'enquête publique. Ceci fait partie, si je comprends bien, des modifications de périmètre considérées comme potentiellement acceptables. Par ailleurs, on verra le sort réservé, *via* d'autres biais de conservation de la nature, aux 6 168 hectares supplémentaires ajoutés, étant entendu que les 2 703 hectares, dont on considérait, pour les avoir retranchés dans le nouveau périmètre de l'enquête publique, qu'ils ne devaient pas se trouver dans le périmètre de Natura 2000, semblent continuer à s'y trouver. C'est la lecture que je fais.

Enfin, je prends acte — je n'ai pas à en juger, je n'ai pas à m'exprimer à cet égard — que le cabinet, suivant la déclaration de M. le Ministre, a été sollicité à trois reprises concernant le périmètre Natura 2000 :

- une fois par un particulier dans le périmètre Male Plume, et le cabinet a décliné ;
- deux fois par des communes : Rixensart et Villers-la-Ville, et où le cabinet a transmis à l'administration pour suite éventuelle.

Je prends acte de ce périmètre d'initiative.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour être très précis, si vous le permettez, juste sur ce point : au moins à trois reprises, pour vous donner le chiffre précis, et à chaque fois le traitement qui a été fait de ces demandes a été le même. Soit j'ai écrit directement au propriétaire, par exemple pour lui dire : «*Très bien, vous voulez être en zone Natura 2000, je prends acte de votre demande, mais de toute façon, en toute hypothèse, cela se fera, si cela se fait un jour, qu'après la désignation de l'ensemble de la procédure des 240 sites. Ce n'est pas pour maintenant et je donne ces informations à l'administration*».

**M. Borsus** (MR). – Je prends note que le cabinet, au moins à trois reprises, deux fois par une commune, une fois par un particulier, a été sollicité dans la modification des périmètres Natura 2000 et y a répondu. Ce qui sous-entendait qu'il était tout de même possible de modifier les périmètres Natura 2000. Je suppose que les gens ne s'exprimaient pas simplement pour qu'un morceau de prairie soit légèrement modifié dans les adaptations techniques acceptées par la Commission européenne. Sans quoi, forcément, les gens n'avaient même pas besoin de s'exprimer. Je suppose que ceci sous-tendait que des modifications étaient possibles, sans quoi je ne vois pas pourquoi le cabinet n'aurait pas répondu tout simplement : «*Désolé, M. Tartempion, il est impossible de modifier les périmètres sauf dans des cas extrêmement particuliers*». Prenons note de tout cela.

Posons un regard si possible vers l'avenir pour presser M. le Ministre Lutgen de réussir la deuxième session de cette vaste mise en œuvre, de cette vaste enquête publique. La deuxième session, c'est pour la fin août comme chacun sait. M. le Ministre, donnez-nous, dès que possible, le meilleur de votre administration, le meilleur des processus pour que ce dossier, dont la mise en œuvre avait déraillé, puisse rejoindre un cours raisonnablement normal.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dupriez.

**M. Dupriez** (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses

Je voudrais, de façon très positive, dire que le coup d'arrêt, par rapport au processus, aura finalement permis d'ouvrir une fenêtre vers davantage de communication. Peut-être d'abord en interne, au sein de l'administration, entre les différentes parties de celle-ci ou votre cabinet pour pouvoir relancer sur une base mieux coordonnée ou clarifier le processus.

Vous l'avez évoqué de façon assez claire, une communication également renforcée vers le terrain : les propriétaires, les communes, les acteurs concernés. Je crois que ce sont des conditions aussi pour gagner Natura 2000. Une fois de plus, cela ne pourra se faire qu'en nous octroyant le temps nécessaire, le plus court possible, mais le temps nécessaire. Je pense qu'il y a quelques éléments par rapport au nouvel échéancier que vous nous avez accordé entre les lignes.

Je voudrais, de façon moins positive, réinsister sur l'idée que même si la Wallonie n'est pas en retard, même si on peut positiver sur le retour de

certaines espèces, objectivement les chiffres sont là, ceux de l'Europe, ceux de la Région wallonne : l'état de la biodiversité est préoccupant. Le dernier rapport sur la directive Habitats, le dernier rapport disponible au niveau européen, c'est celui de 2007, est très clair par rapport au fait que 75 % des habitats en Wallonie sont dans un état défavorable. Il y a matière à action. Il est clair qu'il n'y a pas que Natura 2000 comme vous l'avez dit, mais c'est aujourd'hui un des outils les plus importants dont nous disposons.

Par rapport à cette utilisation de Natura 2000, j'avoue que dans votre réponse, je n'ai pas trouvé d'élément qui conteste l'interprétation juridique que je faisais dans ma question, qui est de dire : «*L'ajout de périmètres est possible juridiquement au niveau européen puisque d'abord cela a déjà été fait dans la première phase et que c'est fait dans le cadre des projets LIFE*». On ajoute des périmètres importants à la demande de l'Europe dans le cadre des projets LIFE.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Par rapport aux projets LIFE, je veux bien répondre si Mme la Présidente le permet. J'ai eu exactement la même question la fois dernière quand j'ai quitté notre commission. On est dans deux approches singulièrement différentes : l'approche Natura 2000 est une approche coercitive, certes en tenant compte des activités humaines qui s'y déroulent, culturelles, sociales, économiques, mais coercitive malgré tout. C'est le chemin que nous avons choisi d'emprunter. Les projets LIFE, c'est une démarche volontariste. On ne peut d'ailleurs que se réjouir du succès de ces projets LIFE puisque beaucoup sont devenus lauréats au niveau européen et on pu décrocher les financements nécessaires sur le plan européen.

Donc, on est dans deux choses qui sont singulièrement différentes : approche obligatoire/approche volontaire. Il faut distinguer les choses. On n'ajoute pas des sites de la même façon si vous êtes dans une démarche volontaire dès le départ sur le plan structurel et juridique ou dans une démarche qui est coercitive.

Deuxième élément : tout ce qui se trouve comme ajout au niveau des projets LIFE, je le rappelle, doivent connaître le couloir de Natura 2000. Comparer les deux en disant : on peut faire la même chose, si on le fait pour les projets LIFE, pourquoi ne peut-on pas le faire pour les projets Natura 2000 ? Le circuit, l'approche et l'aspect juridique de la procédure ne sont pas du tout les mêmes. À nouveau, cela n'empêche pas. Je l'ai dit assez clairement : nous devons d'abord travailler dans le périmètre qui a été approuvé par la Commission européenne. Cela n'empêche pas, dans un deuxième temps, d'avoir une autre ambition pour d'autres sites, cela laisse 6 168 hectares, et voire d'autres le cas échéant, en Natura 2000 ou dans d'autres contextes de conservation de la nature, que ce soit en réserves naturelles, que ce soit dans des projets LIFE, que ce soit dans d'autres projets au niveau de la région qui permettent un état de conservation suffisant suivant la qualité de ces sites. Et la qualité de ces sites, nous la connaîtrons grâce au rapport qui sera remis par l'administration.

**M. Dupriez** (Écolo). – Donc, c'est cela le nœud. Vous dites dans un deuxième temps...

*(Réaction de M. le Ministre Lutgen)*

**M. Dupriez** (Écolo). – Voilà, c'est cela qui me paraît important. Vous dites qu'il faut faire quelque chose de ce que vous avez mis dans la catégorie 3. *A priori*, il me semble que le plus simple et le plus rapide, c'est de les mettre en Natura 2000, puisque la Wallonie a une autonomie pour le faire, même si après la Région le reconnaît ou pas en Site d'intérêt communautaire. Il y a une possibilité de le faire. Cela nous permet d'avancer de façon claire dans un cadre déterminé.

Si vous dites qu'il faut une autre procédure, cela peut être intéressant, mais finalement ne se complique-t-on pas un peu la vie ? Ne prend-on pas un peu de retard par rapport à ces sites qui méritent sans doute une attention toute particulière ? Il me semble que si l'option de ne retenir maintenant pour les enquêtes publiques que les sites de la catégorie 1 que vous avez évoqués, si c'est ce choix-là, c'est un choix plus politique que juridique, c'est le vôtre, c'est celui du *forum*, mais en tout cas que la question des autres périmètres qui sont particulièrement intéressants, soit de façon aussi intégrée à l'échéancier que vous allez nous proposer. Ce serait dommage de perdre du temps par rapport à ces sites et par rapport au travail qui a été effectué.

Enfin, dans le même cadre de réflexion, je reste dubitatif par rapport au fait que l'on maintienne les sites que les scientifiques ont proposé de retirer parce qu'ils sont dégradés, parce qu'ils ne sont plus intéressants. À tout le moins, il faudrait que dans le cas des enquêtes publiques, on puisse clairement s'exprimer à ce sujet et que leur retrait soit envisagé parce que cela ne me paraît pas cohérent d'octroyer des aides d'une part pour des sites qui ne le méritent plus.

Surtout quand ils ont été dégradés depuis leur désignation. D'autre part, cela rendra plus difficile, pour la Région wallonne de justifier plus tard des conservations alors qu'on est parti d'un mauvais état initial. Je pense que par rapport aux enquêtes publiques, il faut être clair aussi, comme l'a dit M. Borsus, sur ce qui sera possible ou pas en termes de modifications des périmètres. Je vous remercie pour vos réponses.

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉGIONALISATION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE « NORMES PRODUITS »**

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la régionalisation des compétences en matière de « normes produits ».

La parole est à Mme Cassart pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, durant la semaine sans pesticides, vous vous êtes, à diverses reprises, exprimé en faveur d'une implication très forte des régions en vue de développer une cohérence des compétences (selon vos propres termes, en séance du 4 avril 2011) dans ce domaine et pourquoi pas, voir tout cela aboutir à la régionalisation des compétences en matière de « normes de produits ». Le but de cette éventuelle régionalisation réside dans le fait que celle-ci permettrait de rendre moins aisée la commercialisation des pesticides sur le marché wallon.

Ce point, nous l'avons abordé en commission, il y a 2 mois, à l'occasion de la semaine sans pesticides. Toutefois, concrètement, nous ne nous étions pas réellement attardés sur les aspects concrets et pratiques que soulève cette régionalisation ou, à tout le moins, cette cohérence des compétences. C'est pourquoi je me permets de revenir vers vous aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris des contacts avec vos homologues flamand et bruxellois afin de connaître leur position en la matière ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous faire part des positions des uns et des autres ?

Cette régionalisation ou cohérence des compétences si vous préférez, est-elle réaliste ? Si tel n'est pas le cas, quelles sont les autres solutions envisagées auxquelles vous faisiez allusion il y a deux mois ?

Il semblerait que la Région flamande soit particulièrement active et plus pointue en la matière que la Région wallonne. J'en veux pour preuve l'utilisation des pesticides sur les espaces publics… Matière régionalisée depuis la loi spéciale du 8 août 1980.

La Flandre s'est dotée, en 2001, d'un cadre strict pour arriver à une interdiction totale en 2014 et la Wallonie n'en est qu'aux balbutiements, en attente, semble-t-il, de remplacer un AGW datant de 1984.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous cette information ? Quel constat pouvons-nous poser en regard de vos déclarations concernant la régionalisation susmentionnée ? Pouvez-vous nous préciser les motifs de cette attente ? Un agenda est-il prévu afin de mettre en place cette interdiction ? D'autant que vous précisiez, toujours lors de cette même commission en avril dernier, qu'il était nécessaire de « devoir développer des alternatives à l'utilisation des pesticides de façon très concrète ». La fixation d'une échéance, comme en Flandre, n'aurait-elle pas un effet boostant dans l'élaboration des alternatives ? La Région wallonne préfère-t-elle attendre que ces moyens de substitution aient fait leurs preuves ?

Si tel est le cas, cette position attentiste ne constitue pas une motivation au changement mais installe un climat peu propice à la proactivité.

En outre, dans ce même dossier, la Belgique doit, au regard de la législation européenne, présenter un plan d'action national (NAPAN) pour fin 2012. Le soutien de la lutte intégrée relève de la compétence régionale.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser si les obligations incombant à la Région wallonne seront respectées pour l'échéance 2012 ? Quelles sont les mesures qui doivent encore être prises dans ce dossier et relevant des compétences régionales ? *Quid* de la « phytolicence » applicable aux professionnels ?

Je reviens vers vous avec ça, Monsieur le Ministre, parce que lorsque nous avons eu, il y a un certain temps, ce débat en séance plénière, nous avons eu la réaction d'Inter-Environnement par rapport aux pesticides signalant que le secteur agricole avait vraiment fait un effort depuis un certain nombre d'années. Inter-Environnement pointait les pouvoirs publics aussi. Il était important, Monsieur le Ministre de faire le point, de voir comment on pouvait évoluer et quelles étaient les échéances qui vous attendaient, les marges de manœuvre de la région, ce qui a déjà été fait et ce qui pourra encore être fait.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Nous avions eu une discussion le 4 avril dernier. Ce que je déplorais, et ce que je

déplore toujours, c'est qu'il n'y ait pas d'implications réelles des régions dans les décisions prises au niveau fédéral dans les normes qui sont fixées. Je plaide pour qu'il y ait plus d'association des régions dans la fixation des normes.

C'est très clairement le cas en ce qui concerne les pesticides. Nous avons eu ce débat à plusieurs reprises, ici, puisque je n'ai pas le pouvoir, au niveau régional, d'interdire dans les jardineries et autres «Brico», la présence de toute une série de produits pour le moins détestables et qu'on ne peut pas utiliser en agriculture.

Par contre, on pourrait donner l'exemple, aussi, au niveau des OGM avec les décisions qui sont prises par plusieurs ministres, au niveau fédéral, sans prendre nécessairement le pouls des régions et sans connaître l'avis de celles-ci. Or, nous devons appliquer toute une série d'éléments. Au niveau des OGM, je parle évidemment des normes produits et de la commercialisation de ceux-ci. Je ne parle pas de la culture des OGM puisque cela dépend à 100% de nous, d'où le décret qui a été pris au niveau de la région.

Je plaide pour qu'il y ait une cohérence des compétences. Cela doit passer, me semble-t-il, par une réforme, dans le processus décisionnel, de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. À nouveau, je ne suis pas dans le mode du reproche, je suis dans le mode de la volonté de pouvoir faire progresser tout le monde et d'impliquer tout le monde. Si on prend la situation de l'agriculture, les différences entre Flandre et Wallonie sont réelles, structurées. Cela ne nous empêche pas de travailler ensemble, cela ne nous empêche pas de prendre des positions ensemble, en tout cas depuis 7 ans. À l'exception de l'une ou l'autre prise, nous sommes parvenus, à chaque fois, à nous exprimer, à trouver effectivement un terrain d'entente, en ce compris sur le plan européen pour nous faire entendre la voix de la Belgique *via* celle de Mme Sabine Laruelle.

C'est la même chose ici. Ce n'est pas parce qu'il pourrait y avoir (et il y a) des sensibilités différentes entre Flandre et Wallonie que nous ne pourrions pas trouver (que du contraire) quelque chose ensemble. Très clairement, je ne suis pas sûr qu'il y ait tout à fait la même vision au niveau des OGM en Flandre qu'en Wallonie. Je ne suis pas sûr qu'il y ait tout à fait la même vision au niveau des pesticides en Flandre qu'en Wallonie. Cela n'empêche pas, me semble-t-il, d'avoir justement ces endroits de processus décisionnel, d'implication des régions dans la participation des compétences de chacun.

Concernant le NAPAN du 21 octobre 2009, le Parlement européen et le Conseil ont approuvé la Directive 2009/128 qui instaure donc le cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable. Je rappelle qu'il y a toute une série de dispositions que nous avons prises, en ce compris, je reviens à la discussion que nous avons eue auparavant, que ce soit dans Natura 2000 ou dans le cadre du Code forestier, au sujet d'interdiction de ceux-ci dans la forêt.

Au niveau agricole, tous les efforts ont été réalisés mais il reste, pour moi, deux points sensibles: les particuliers et les communes. Je n'ai pas dit qu'on ne devait plus rien faire pour le reste, je ne suis certainement pas en train de dire ça. Il y a toute une série de dispositions fortes, coercitives, qui existent au niveau agricole, qui existent certainement au niveau forestier aussi et qui sont pour le moins fragiles — on va dire cela comme ça pour être très aimable avec chacun — au niveau des communes et des particuliers.

Nous avons mis des actions en place au niveau de la région. J'ai mis en place des actions, vis-à-vis des communes, de sensibilisation, d'information, mais on est dans l'intention, dans le souhait, on n'est pas dans la norme et dans l'obligation, ce qui est fortement différent.

Il y a aussi toute une série d'éléments qui relèvent de la compétence exclusive des régions et donc de la Wallonie, qui sont axés sur la formation et la sensibilisation des utilisateurs dans le cadre de cette directive en tant que telle.

L'octroi de la phytolicence, d'après l'analyse qui est la nôtre, elle est de compétence fédérale et pas de compétence régionale, donc, je ne peux pas répondre à votre question puisqu'elle ne dépend pas de nous.

La transposition en droit wallon de l'ensemble de cette directive pourrait être terminée d'ici peu. Il reste un élément qui concerne surtout la formation professionnelle, donc la DG06 plus particulièrement, qui doit arriver dans le paquet. Le paquet transposition des travaux du NAPAN doit, en tout cas, passer au gouvernement dans les toutes prochaines semaines ou les tous prochains mois, au plus tard à l'automne, et mise en œuvre dès l'année prochaine. Le *timing* sera tenu sans difficultés. Ici, on est vraiment dans la discussion qui concerne quelque chose qui est relativement réduit, même si cela a de l'importance, pour pouvoir faire passer l'ensemble du paquet d'ici la fin de l'année. Je tiens à être très rassurant en tout cas à cet égard.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. Puisque vous ne m'avez pas répondu, je suppose que vous n'avez pas eu de contacts avec vos homologues bruxellois et flamands.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pardon, excusez-moi, j'oubliais. Nous avons eu des discussions informelles à cet égard. J'ai rencontré, il y a encore peu de temps, différents ministres flamands. Dans les contacts que nous avons eus, cela fait partie des discussions, comme les pesticides, les OGM ou plus globalement les normes produits. Y a-t-il eu une discussion approfondie sur la régionalisation en tant que telle ? Je n'irai pas jusque-là, cela fait partie des discussions institutionnelles. Dans le paquet, je rappelle qu'il y a effectivement des éléments qui font partie de tout ce qui est bien-être animal, normes produits, Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire... qui font partie du paquet. Je ne vous ai pas donné mon point de vue définitif. Ni celui des autres. Je ne me permettrai pas de le donner.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Ce n'est pas ce que je vous demandais.

Vous me parlez de cohérence de compétences. Je peux le comprendre. Il est vrai aussi que je n'avais pas repris les différentes interventions d'Inter-Environnement ou de Natagora qui disait «régionalisation». Lorsqu'il y a des normes européennes, nous ne voyons pas ce que cela pourrait apporter de plus. Maintenant un effort par rapport aux particuliers, aux communes, aux services publics. Je reconnais qu'il y a de la marge à pouvoir faire évoluer ce dossier, mais pour le reste, je n'aurai pas d'autres commentaires.

## QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DES LOCATIONS DE CHASSE ET LE CAS PARTICULIER DES FORÊTS « INDIVISE »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la problématique des locations de chasse et le cas particulier des forêts «indivise».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

**M. Mouyard** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a 15 jours de cela, mon collègue M. Willy Borsus interrogeait M. le Ministre sur les divisions des territoires de chasse en vue de les remettre en location. L'exemple pris était celui de la grande chasse de Nimes sur le territoire de Viroinval. À cette occasion, vous avez été questionné sur les raisons en matière de gestion cynégétique qui amenait à cela et le rôle que l'administration régionale, la DNF, avait pu jouer dans cette décision.

Vous n'avez pas répondu à la question puisque vous avez botté en touche en mettant en avant le fait que ceci relevait de la compétence communale puisque ce sont des bois communaux et que, dès lors, c'est la responsabilité des communes de prendre un certain nombre de décisions. Votre réponse s'est arrêtée là.

Nous nous étonnons de cette réponse puisqu'on sait pertinemment bien qu'en la matière l'administration régionale va au-delà du conseil vis-à-vis des communes et vient généralement avec un cahier des charges tout ficelé, vient en conseillant, en donnant de nouvelles idées, en essayant d'orienter par rapport à la politique que mène la Région en la matière.

Entre-temps, j'ai appris que le cas de la grande chasse de Nimes sur le territoire de Viroinval — ce sont des bois communaux — n'était pas un exemple isolé puisque la forêt indivise d'Anlier subit visiblement le même traitement puisque le territoire qui est remis en adjudication ne l'est plus sous forme d'un bloc mais bien de deux blocs. Là, il va être difficile pour vous de renvoyer cela aux compétences communales dès lors que, comme le nom l'indique, nous sommes dans le cas d'une forêt indivise (cela veut dire indivision) et cette forêt appartient à plusieurs communes mais également à la Région wallonne. La Région intervient à deux titres, comme je l'ai dit, précédemment, dans le cadre du conseil, de l'élaboration des cahiers des charges, et ici en tant que propriétaire de la forêt qui va être mise en location.

Dans ce cas, il y a bien de nouveau une volonté de diviser le territoire en deux lots. De nouveau, on peut se poser la question de savoir pourquoi. Ici, le cahier des charges va même plus loin puisqu'il est indiqué que l'adjudicataire d'un des lots ne pourra pas être l'adjudicataire du deuxième lot. C'est du jamais vu, cela n'a jamais existé sur le territoire wallon.

Évidemment, certaines personnes intéressées par la location de cette forêt ont introduit divers recours en justice puisqu'ils trouvent, et je pense à juste titre, qu'il y a discrimination en la matière. Je pense que le Conseil d'État s'est déjà prononcé en extrême urgence sur la question, bien qu'il n'ait pas donné suite sur la forme directement puisqu'il n'y avait pas un préjudice grave au niveau financier, mais a été relativement clair dans ses considérants et a admis l'injustice de cette particularité du cahier des charges.

Je viens d'apprendre que la première séance d'adjudication vient d'avoir lieu, il y a quelques

jours de cela, mais comme on devait s'y attendre, vu la complexité de tout ce nouveau système mis en place, la chasse n'a pas trouvé preneur à l'heure actuelle comme cela s'est passé au niveau de la grande chasse de Nîmes à Viroinval et la prochaine séance d'adjudication aura lieu le 30 juin, c'est-à-dire la veille du début de la chasse.

Je me permets de vous rappeler que, si comme à Viroinval, il n'y avait pas de locataire, finalement, vu la complexité administrative qui entoure cette remise en location, ce sont des moyens financiers importants qui n'arriveront pas dans les caisses des communes, mais dans ce cas-ci dans les caisses de la région — et pour cette forêt on parle de 5000 hectares — vous voyez tout de suite les montants que tout cela engendre et les dégâts de gibier seront évidemment à charge, à ce moment-là, des communes concernées et cette fois-ci de la région.

Monsieur le Ministre, j'aimerais connaître, de manière générale, votre position sur cette situation, savoir combien de domaines sont concernés dans cette politique voulant scinder absolument les territoires. Je me pose la question de savoir pourquoi on arrive si tard au niveau de la prochaine saison cynégétique en termes de remise en location de ces chasses. Quel est le rôle que l'administration joue ? Quel est éventuellement votre rôle, le rôle du cabinet ? Et j'aimerais réellement savoir quelle est la raison pour laquelle tout d'une fois on commence à scinder des territoires qui historiquement ont toujours été sous forme d'un bloc. Tout fonctionnait bien. Les spécialistes vous diront qu'en termes de gestion cynégétique il y avait une certaine cohérence à le faire ainsi et, visiblement, on bouleverse les règles, mais ce sont des règles non écrites, et jusqu'à présent on n'a pas pu identifier clairement de qui vient cette volonté. Finalement on est au deuxième cas, mais vous allez peut-être m'en annoncer d'autres, où des chasses, jusqu'à présent, ne trouvent pas preneur, impliquant pertes financières et gros problèmes en termes de dégâts de gibier à l'avenir.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie M. Mouyard pour son intervention et pour l'ensemble des questions. M. Borsus m'avait déjà interrogé sur le même sujet, il y a 15 jours. Je vais quand même répondre avec grand plaisir.

**M. Mouyard** (MR). – Excusez-moi, Monsieur le Ministre, il y a 15 jours vous n'aviez pas répondu et ici nous sommes dans le cas où cette forêt appartient en partie à la région, ce qui n'était pas le cas dans la question précédente à laquelle de toute manière vous n'aviez pas répondu.

**Mme la Présidente**. – Monsieur Mouyard, je vous saurai gré de demander la parole.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La Wallonie est propriétaire en indivision avec huit communes, dont deux grand-ducales de 5525 hectares.

En septembre 2010, le DNF a proposé aux communes copropriétaires un cahier des charges pour la relocation du droit de chasse à partir du 1er juillet de cette année. Ce cahier des charges proposait — je le souligne — comme par le passé, un relocation en un seul lot. Fin novembre 2010, le délégué des communes a fait part au DNF de leur volonté de relouer le droit de chasse en plusieurs lots. Le cahier des charges a donc été revu et a prévu une relocation en deux lots, l'un de 2660 hectares et l'autre, si vous avez suivi, de 2865 hectares. Malgré cette scission, ces deux lots restent les plus grands lots dont le droit de chasse est mis en location par la région, seule ou avec d'autres copropriétaires. Malgré le fait qu'on l'ait coupé en deux, il n'y a pas plus gros en Région wallonne, tout le reste est loué.

Le nouveau projet de cahier de charges a été soumis aux communes indivises début février de cette année, et ce n'est qu'en mai de cette année que l'ensemble des communes a marqué son accord sur ce projet. L'adjudication publique a eu lieu ce 9 juin 2011. Aucun des deux lots n'a été adjugé, les prix proposés étant largement inférieurs au seuil *minimum* que s'étaient fixés les copropriétaires, seuil qui était d'ailleurs inscrit en toute lettre dans le cahier de charges, respectivement 30 euros et 35 euros l'hectare. Très peu d'amateurs se sont présentés, ce qui ne me paraît guère surprenant pour des lots de cette taille puisque ce ne sont pas tous les chasseurs qui peuvent proposer de louer des entités comme celles-là. On ne parle pas de petites choses. Les deux lots seront donc remis en adjudication publique le 30 juin, comme le prévoit le cahier des charges. Si ces lots ne sont pas adjugés au 30 juin, les propriétaires indivis devront effectivement indemniser eux-mêmes les éventuels dégâts de grands gibiers à partir du 1er juillet et seront privés de loyers de chasse pendant un certain laps de temps. Il va de soi évidemment qu'une nouvelle adjudication pourrait s'organiser très rapidement sur d'autres bases, dont peut-être une division du massif en différents lots, d'autres lots pour que cela soit plus attractif.

D'une manière générale, pour les locations du droit de chasse il n'y pas de volonté de scinder d'office les grands lots de chasse. En forêt domaniale on trouve des lots de toutes les catégories de surfaces. C'est très bien ainsi car cela permet aussi à un *maximum* d'amateurs, en ce compris les chasseurs locaux — et j'y tiens — de pouvoir participer aux adjudications, sinon on s'adresse exclusivement ou quasiment à des chasseurs qui ont

certes beaucoup de qualités, qui viennent visiter notre région en même temps, c'est important, mais j'estime qu'il faut pouvoir aussi soutenir les personnes qui régulent, qui observent la nature dans notre région et qui sont aussi de notre cru. Personne, je l'espère, ne contestera cela, quelles que soient les amitiés des uns pour les autres.

Pour le surplus, il arrive évidemment que des lots de chasse ne soient pas adjugés à la première séance et parfois même, c'est déjà arrivé par le passé, à l'issue de la seconde. Est-ce dramatique ? Non, ce n'est pas dramatique. En général, après quand on fait une nouvelle découpe ou par la publicité qui est donnée, si on prend le passé, les choses se sont chaque fois régularisées et remises en ordre et les différents propriétaires ou copropriétaires s'y sont donc retrouvés sur le plan financier.

Je comprends l'émoi que suscite cette première séance, mais je reste confiant pour la suite des événements et je rappelle que tout cela a été fait dans les règles de l'art avec approbation des demandes des communes, approbation de celles-ci dans les copropriétés que nous avons. Je ne vois pas comment on peut encore critiquer l'ensemble de la procédure à partir du moment où elle a été faite de façon commune avec l'ensemble des copropriétaires.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). – Je pense que l'on arrive au bout de 12 ans de location, si je ne m'abuse — si ce n'est pas 12 c'est 8 -, c'est une très longue période, et c'est fin de l'année dernière que l'on se tracasse de savoir comment élaborer le cahier des charges. Forcément, le temps que toutes les communes l'approuvent, on arrive à une deuxième séance d'adjudication qui aura lieu la veille de l'ouverture de la chasse avec tout ce que cela engendre comme problème.

Monsieur le Ministre, ici, la région est en partie propriétaire de ce territoire et est directement intéressée ou est directement à la cause. De plus, vous ne m'avez pas répondu sur le fait que le locataire d'une partie ne pourrait pas être le locataire d'une deuxième partie. Du jamais vu. Je sais que vous adorez la caricature du chasseur du Nord friqué qui vient prendre les chasses des petits chasseurs wallons, mais je pense que nous sommes loin de cette caricature et en disant cela je pense que vous transformez la réalité.

Nous arrivons au deuxième exemple en Région wallonne où un territoire de chasse risque de ne pas avoir preneur cette année-ci. Je vous le rappelle, on parle de la grande chasse de Nimes-Viroinval maintenant.

Evidemment, vous n'avez pas répondu à ma question de savoir s'il y avait d'autres territoires qui se trouvent dans le même cas.

Je trouve qu'il y a dans ce dossier-là une curieuse manière de gérer ces matières.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Allez voir la définition d'un copropriétaire et les obligations d'un copropriétaire et vous y reviendrez.

**M. Mouyard** (MR). – On en arrive à des situations où les communes perdent de l'argent. On parle en centaines de milliers ...

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous savez ce que c'est « copropriétaire » ?

**M. Mouyard** (MR). – Des centaines de milliers d'euros qui ne rentreront pas dans les caisses des communes et, dans ce cas-ci, dans les caisses de la région. Cela n'a pas l'air de vous émouvoir, sans doute que la région a suffisamment d'argent et peut évidemment s'en passer, au-delà des problèmes de gestion de dégâts de gibier que cela entraînera. C'est dommage et je le regrette.

**Mme la Présidente**. – Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

*- La séance est suspendue à 10 heures 43 minutes.*

*- La séance est reprise à 10 heures 50 minutes*

## REPRISE DE LA SÉANCE

**Mme la Présidente**. – La séance est reprise.

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**Mme la Présidente**. – Je vous propose, puisque j'ai cru comprendre qu'il y a un mécontentement par rapport à la gestion de la commission d'aujourd'hui, de l'éclaircir aujourd'hui et tous les parlementaires sont retenus même ceux qui ne veulent pas participer à la discussion ou on voit cela à la fin.

Pour mon compte, il y a un règlement, le règlement dit deux choses par rapport aux remarques que je crois entendre, c'est-à-dire le dépassement du temps de parole et deuxièmement l'acceptation à l'ordre du jour de questions qui ont été posées, il y a deux semaines.

Tout d'abord, les questions qui ont été traitées ici ont été acceptées au sein de la Conférence des présidents, où chaque parti a un représentant.

Deuxièmement, le ROI précise que lorsqu'il y a évocation possible d'actualité, d'événements nouveaux, il y a possibilité de réinscrire les questions.

Ici, en l'occurrence, on avait parlé de cette note juridique qui avait été redéposée ce qui a permis à chaque parti ou de chaque membre effectif et suppléant de réorienter des questions Natura 2000, ce à deux semaines d'intervalle.

Par rapport au calcul de gestion du temps, je vois que l'on a traité huit questions. Chaque question a droit à 16 minutes totales de temps de parole. Faites la multiplication, cela nous donne 128 minutes — j'ai eu le temps de calculer -, soit 2 heures et 08 minutes. Nous avons commencé en retard, nous avons commencé à 08h40, il est 10h50, nous sommes juste trois minutes en retard.

Pour le *timing*, cela vous suffit-il comme explication ?

Maintenant, j'entends bien que l'on veut être plus concis. Donc, j'invite les membres ici présents à être plus succincts s'ils le veulent, mais dans mes limites je ne peux que vérifier le temps que chacun prend. Ce sont les règles et je respecte les règles.

La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Madame la Présidente, je pense, un, que votre analyse n'est pas objective dans le sens que l'on ne calcule pas le temps d'une commission sur le nombre de questions qui sont posées, mais que l'on calcule le temps par question posée.

Et par question posée, l'article 133, point 3 est bien clair, c'est 7 minutes pour le parlementaire poser sa question, 7 minutes pour la réponse du ministre et 2 minutes pour la réplique. Cela veut dire que pour les deux questions Natura 2000 c'est 32 minutes qui étaient dévolues et on est passé à près d'1 heure 30. Donc je demande en tout cas à ce qu'il y ait par question posée, plus de concision pour respecter le temps de parole. Merci Madame la Présidente.

**Mme la Présidente**. – Oui, Monsieur Senesael, j'entends votre intervention, avec l'exception que lorsqu'il y a des questions jointes, il n'y a pas de règle par rapport au temps de réponse de Monsieur le Ministre.

**M. Senesael** (PS). – Le règlement, Madame la Présidente, c'est l'article 133 point 3. Cela veut dire que s'il y a deux questions, au niveau du règlement c'est deux fois 16 minutes. Nous ne sommes pas dans une question de débat et j'ai bien lu le règlement du Parlement wallon que j'ai ici avec moi, devant moi et pour moi et il n'y a pas d'autre signification quand il y a deux questions à l'ordre du jour.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot** (cdH). – Deux choses, la première concernant l'opportunité ou pas du choix des questions, je crois que ce n'est pas un débat que l'on doit avoir ici, c'est un débat à tenir en Conférence des présidents parce que ce n'est pas la présidente de commission qui est responsable du fait que telle ou telle question ait été retenue à l'ordre du jour. C'est un premier élément.

Deux, en tout état de cause, ce qui pose plus de difficulté — et là je rejoins, mais dans un style différent, les propos de mon collègue Senesael — c'est que l'on a déjà eu l'occasion sur Natura 2000, sachant que cela allait être un débat qui allait prendre du temps, de le prévoir explicitement à l'ordre du jour, il y a deux semaines, sous forme de débat. À partir du moment où c'était mis à l'ordre du jour sous forme de débat, on sait alors que l'on ne sait pas mesurer le temps.

Ce qui est gênant ici c'est que l'on a fait le même exercice alors même que c'était inscrit à l'ordre du jour non pas sous forme d'un nouveau débat mais sous forme de questions orales.

Et donc c'est vrai que le fait que l'on prenne 1 heure, 1 heure 15, 1 heure 30 pour discuter de ces questions orales, indépendamment de l'intérêt du sujet, cela pose problème. Alors, soit la prochaine fois, on est mieux inspiré et on saura que ce sera à nouveau un débat conséquent et on le met tel quel à l'ordre du jour, soit alors on le maintient sous forme de questions orales et là chacun des parlementaires en premier chef, doit aussi s'en tenir au temps de parole qui est fixé. Notez que j'ai dit en premier chef, ce pour éviter qu'en tout état de cause on en arrive à faire des introductions et des questionnements qui prennent eux-mêmes 25 minutes de développement.

**Mme la Présidente**. – J'ai bien entendu les deux remarques, je les prends pour moi et je voudrais vous répondre. Tout d'abord par rapport à la longueur du débat Natura 2000, j'ai vérifié le temps de parole. Les intervenants, les parlementaires, ont peu dépassé leur droit de parole, c'est le M. le Ministre qui a eu le plus de dépassement et je n'ai pas vu, pendant ce temps-là, quelqu'un faire signe que cela durait trop longtemps. À part cela, par rapport à deux questions jointes, j'ai demandé au service secrétariat des commissions, qui a répondu qu'il n'y avait pas de limite de temps de parole. Voilà, il n'y a pas de règle spécifique, donc pas de limitation non plus quand il n'y a pas de règle spécifique.

Mais je vous invite effectivement à tenir compte de cette expérience, tous les six mois, la Présidente a

proposé de réévaluer le ROI. Donc cela peut faire partie d'une liste de changements, de corrections possibles. Jusque-là, moi je me garde cette ouverture.

## INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES
*(Suite)*

## QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉNOVATION DES AIRES DE REPOS EN WALLONIE »

## QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA LABELLISATION DES AIRES DE STATIONNEMENT AUTOROUTIÈRES»

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard, sur «la rénovation des aires de repos en Wallonie»; la question orale jointe de Mme Servaes, sur «la labellisation des aires de stationnement autoroutières» à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

**M. Mouyard** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, au mois de novembre dernier, j'interrogeais M. le Ministre sur l'état souvent peu agréable des aires de repos situées le long de nos autoroutes.

A l'époque, vous me répondiez que quatre aires avaient déjà été rénovées et que trois étaient en cours d'amélioration. Sans entrer dans les détails, vous m'avez signalé que d'autres aires devaient faire l'objet de travaux.

Dernièrement, vous avez entamé un débat sur le fait de savoir s'il était utile ou pas d'interrompre la circulation des poids lourds le dimanche. À cette occasion, la presse a interrogé un certain nombre d'acteurs du secteur afin de connaître leur opinion. Il y avait évidemment des divergences de vues sur le fait de rouler ou pas le dimanche, mais est revenu systématiquement sur la table l'état des aires de repos et le fait que si l'on ne peut pas rouler le dimanche et qu'à ce moment-là un transporteur international se trouve sur le territoire wallon, il faudra qu'il s'arrête sur une aire de repos, essayer de passer les quelques heures de repos dans les meilleures conditions possibles.

Vraisemblablement, les chauffeurs questionnés ne trouvent pas que les aires de repos wallonnes sont de bonne qualité.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'informer de l'avancement des chantiers de rénovation des aires de repos ?

Dans l'éventualité d'une interdiction de circulation le dimanche, êtes-vous certain qu'il sera possible d'organiser un transit de qualité pour les chauffeurs ? Le cas échéant, envisagez-vous d'accélérer certains chantiers ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

**Mme Servaes** (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en mai dernier, le Ministre-Président Demotte a évoqué la labellisation des aires de stationnement autoroutières en Wallonie.

Il a affirmé, je cite, que: «*La logistique est un secteur-clef pour la Wallonie et le Gouvernement wallon entend lui accorder toute l'importance qu'il mérite*».

Il a ainsi fait part de la mise en œuvre du projet pilote de Wanlin, visant à créer 150 places de *parking* sécurisées. Il a également affirmé que si les résultats étaient encourageants, ce concept pourrait être étendu à d'autres points du réseau.

Pour les autres aires de stationnement, il a annoncé qu'un système de labellisation était en cours afin de les classer selon leur niveau de sécurité.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point avec nous sur l'ensemble des projets en cours qui concernent l'aménagement et la sécurisation des aires autoroutières en Wallonie ? Pouvez-vous également nous informer sur le système de labellisation en cours de réalisation ? Quelle forme va-t-il prendre ? Sur quels critères va-t-il se baser ?

Comme vous le savez, l'Union internationale de Transport routier a mis en œuvre le projet Label qui a pour but d'élaborer une classification des aires de stationnement sécurisées pour les camions le long du réseau routier transeuropéen et de définir un processus de certification intégrant une fonction de recherche d'informations en ligne.

Ce projet, financé par l'Union européenne, a débuté en 2008 et devait durer 27 mois.

Avez-vous eu des contacts ou des informations par rapport à cette initiative? Quels enseignements pouvons-nous en retirer?

Enfin, qu'en est-il de l'étendue du concept de *parkings* sécurisés à d'autres «points du réseau»? Ont-ils déjà été définis? Si oui, quels sont-ils?

Quelle est l'enveloppe budgétaire relative à ces différents projets?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur Mouyard et Madame Servaes.

Le défi du transport routier est un sujet qui tient à cœur à chacun, et particulièrement à moi-même. Toute une série d'éléments recouvrent vos questions. Il y a d'une part l'aspect des aires autoroutières, celui des places de *parking* (Sont-elles en suffisance dans notre région? Comment y remédier?). Il y a un élément qui me tient particulièrement à cœur, c'est la labellisation des aires de repos. C'est un dossier que je connais bien car lorsque j'ai eu le plaisir d'avoir le tourisme dans mes compétences, j'ai plaidé pour que nous puissions porter ce projet sur le plan européen. Cette labellisation est aussi une garantie pour l'usager de trouver toute une série de services dans les aires autoroutières. Sachant que nos aires autoroutières ont été à la pointe il y a 25 ou 30 ans, l'Europe entière enviait la Belgique à ce niveau. La France était plutôt en retard, mais les choses se sont depuis inversées. Mais elles vont à nouveau s'inverser, puisque toute une série de stations ont connu des rénovations importantes, tant sur le plan architectural que sur le plan des services, sur la mise en valeur du tourisme, des produits du terroir, *et cætera.* Mais tout cela demande d'avoir cette labellisation, mais surtout de pouvoir avoir l'ensemble des éléments lorsque les concessions arrivent à terme. Les concessions autoroutières dépendent de la SOFICO, tout comme le réseau structurant. C'est d'ailleurs un endroit de recettes important pour la SOFICO.

Sur la labellisation des aires de repos sécurisées, et plus précisément sur le projet de label porté par la Commission européenne et l'Union internationale des transporteurs routiers, je peux dire que la révision a connu une avancée déterminante dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne avec les cinq catégories de sécurisation qui ont été déterminées en novembre dernier. *Grosso modo,* les aires peuvent être classées entre le niveau 1 — l'aire éclairée et suffisamment dégagée pour autoriser le contrôle policier — et le niveau 5 — tout l'aspect anti-intrusion, caméras, *et cætera.* Si on remet cela à la réalité de la Wallonie, le projet pilote de Wanlin se place en catégorie 3 mais pourrait rapidement évoluer en catégorie 4, parmi finalement les aires les plus performantes d'Europe.

Les autres aires aujourd'hui sont généralement de niveau 2, ce qui leur permet de rester gratuites.

Évidemment, plus les aires sont sécurisées, plus les investissements de départ et les coûts de fonctionnement sont importants. Tous ces services doivent êtres facturés. Il me semble assez logique que le secteur contribue concrètement à ces investissements sur notre territoire. Pour rappel, l'aire sécurisée de Bierset est privée. La SOFICO n'y intervient pas directement. Elle a été ouverte, il y a peu de temps.

L'attribution et la vérification périodique de la catégorie des aires autoroutières sont de la compétence de la plateforme de concertation *parkings* sécurisés, qui est présidée par le service public fédéral intérieur, avec entre autre les régions, la police fédérale, les associations belges des transporteurs, ainsi que les représentants des secteurs des assurances mais aussi du gardiennage.

Quel est l'état d'avancement de la rénovation des aires de repos chez nous? Concernant celui-ci:

- il y a eu tout le renouvellement de l'aire de Barchon sur l'E40. Celle-ci sera dotée à court terme d'un *parking* supplémentaire de 100 places pour l'accueil des poids lourds dans le sens Liège-Aix;
- l'aire de Saint-Ghislain qui devra être partiellement opérationnelle pour les départs en vacances, c'est-à-dire les parties pompes et magasin. Le restaurant, quant à lui, devrait ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année;
- la création de 140 places supplémentaires pour poids lourds sur l'aire de Verlaine. Les travaux ont débutés cet été;
- le *parking* sécurisé de Beauraing qui proposera 150 places aux poids lourds. Les travaux de génie civil se poursuivent et devraient être terminés d'ici septembre;
- l'aire des Amoudries sur l'E42 qui devrait être équipée prochainement d'un *snack*. Des contacts sont pris avec des candidats exploitants;
- une signalétique sera aussi apposée pour signaler le *parking* sécurisé de Bierset (200 places), bien qu'il soit privé et pas situé directement sur l'autoroute. L'idée est de signaler au *maximum* les *parkings* d'envergure et d'équipement important;
- un projet pilote est en préparation sur l'aire de Nil-Saint-Martin concernant une nouvelle manière de collecter l'ensemble des déchets;
- l'aire de Freinia arrive en 2013 au terme de sa concession. La SOFICO propose un cahier de charges pour son renouvellement, tenant compte des éléments de *parking* pour les transporteurs routiers.

Des niveaux de catégories vont donc monter mais ce sera aussi un service payant pour les chauffeurs poids lourds. C'est leur demande. Ils veulent aussi pouvoir aller en toute sécurité, en toute quiétude, sur ces *parkings* et éviter tout risque d'agression, de vol ou autre.

J'ai demandé à la SOFICO de pouvoir distinguer l'aspect «camion» de l'aspect «voiture». Aujourd'hui, les choses sont beaucoup trop mélangées sur nos autoroutes car les demandes et les besoins sont différents. Le service aux automobilistes et aux familles n'est pas le même. Je reviens sur la labellisation touristique qui est très importante pour offrir aux familles tout le confort, notamment avec des relais bébé, des services sanitaires complets, des services de promotion de produits du terroir (des dépliants, mais aussi la venue de producteurs, ce qui peut être prévu dans les cahiers de charges), que l'on puisse augmenter la qualité et garantir la provenance — plutôt locale — de la nourriture servie sur ces aires afin de mettre en valeur nos produits et notre gastronomie, que l'on mette en valeur l'ensemble des lieux touristiques de proximité.

Sur l'aspect touristique, vous avez aujourd'hui des présentoirs avec toutes les brochures reprenant les lieux touristiques, les musées en Wallonie. J'ai demandé qu'on puisse orienter la promotion touristique en fonction de l'aire autoroutière. C'est dire très concrètement qu'à autant de kilomètres, les gens vont pouvoir visiter telle attraction touristique, tel musée, *et cætera*. Le but est d'être dans une approche de plus grande proximité, comme c'est le cas dans certaines zones autoroutières en France où le tourisme de proximité est mis en valeur. Je ne suis pas sûr que l'on va nécessairement refaire toute la Wallonie dans l'autre sens pour aller visiter quelque chose. Bref, c'est un produit d'appel, c'est un produit de proximité qu'il faut pouvoir mettre largement en avant.

À l'avenir, dans la mesure du possible, des contraintes physiques de terrain, la distinction entre poids lourds et voitures sera quelque chose de très important. Je rappelle combien il est important, dans ces endroits, de rappeler aux transporteurs routiers, les règles. Elles sont nouvelles en Wallonie et les sanctions sont plus importantes au niveau des surcharges. Nous avons voté, il y a peu de temps, ici au Parlement wallon, un décret sur la surcharge des camions. Pas plus tard qu'hier, toute une opération de police a été menée dans la zone Gouvy — Grand-Duché de Luxembourg en partenariat avec nos amis grand-ducaux. Allez voir les chiffres de dépassement de surcharge des camions, c'est impressionnant. De nombreuses sanctions ont été distribuées. Beaucoup de dépassements également au niveau des horaires pour les chauffeurs. Cela représente des risques au niveau de la sécurité routière. Même chose au niveau des déchets comme les jets de canettes. Pouvoir réexpliquer les règles à l'ensemble des transporteurs, c'est quelque chose d'important.

Un autre élément, ce sont les interdictions durant l'hiver qu'il faut rappeler aux transporteurs étrangers qui traversent le territoire et découvrent les règles lorsqu'ils arrivent chez nous.

Il y a aussi l'augmentation de la capacité. On ne peut pas le faire sans qu'il y ait contribution du secteur lui-même. Je rappelle qu'il y a tout de même la possibilité de quitter l'autoroute et de faire 500 mètres ou un kilomètre pour trouver un *parking*. J'ai demandé au niveau fédéral que l'on puisse sanctionner des comportements où on s'arrête sur la bande d'arrêt d'urgence parce qu'on estime que c'est sans doute le meilleur endroit, qu'on est allé au bout de son disque et qu'on ne peut aller plus loin. Ce genre de comportement est inacceptable et fait prendre des risques à l'ensemble des usagers et au transporteur lui-même.

Il y a d'autres possibilités qui existent chez nous pour l'instant. Il y en aura encore plus demain de par les investissements que nous allons réaliser. Cela représente plusieurs millions d'euros. Ce ne sont pas des petites sommes qui sont engagées.

Sur l'interdiction du dimanche, j'ai eu des contacts avec mon homologue flamande. Une étude est en cours de réalisation au niveau de la SOFICO pour impacter l'ensemble des éléments et ne pas tenir compte uniquement de l'impact au niveau des transporteurs mais aussi au niveau de l'emploi, au niveau environnemental et au niveau économique de l'interdiction éventuelle le dimanche. Chacun pourra donner son avis par rapport à cette étude, mais on ne peut plus accepter d'avoir, au cœur de l'Europe, différents états membres qui ont des modes de fonctionnement au niveau de l'interdiction le dimanche qui sont totalement différents et divergents. C'est un très mauvais signal qu'on donne à l'ensemble des transporteurs. C'est un très mauvais signal au niveau de l'Europe dans ce qu'elle doit être en termes d'harmonisation de ces règles, et cela créé toute une série de difficultés sur notre réseau, particulièrement le dimanche pendant la journée puisque toute une série de *parkings* sont surchargés, attendant l'heure d'ouverture en France, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs. Cela engendre beaucoup de difficultés en Wallonie — beaucoup plus qu'en Flandre d'ailleurs puisque l'essentiel du transport va vers Tournai, Mouscron ou Mons ou vers le Luxembourg et les zones d'Arlon. Ce sont des coûts très importants pour la région en termes de nettoyage, de sécurité *et cætera*. Je plaide, en fonction du résultat de l'étude, pour pouvoir porter ce dossier au niveau européen et trouver une solution avec l'ensemble des états membres voisins pour avoir une seule règle sur le plan européen.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard** (MR). – Pour ne pas alourdir les travaux, je remercie M. le Ministre pour cette réponse complète.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Servaes.

**Mme Servaes** (cdH). – Pareillement pour moi. Merci Monsieur le Ministre.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Binon.

**M. Binon** (MR). – Je voudrais savoir comment vous voyez, en tant que présidente, l'organisation des travaux.

**Mme la Présidente**. – Il y a un bar à salades qui est ouvert à partir de 12 heures. Il faudra voir avec M. le Ministre quand il désire manger. Jusqu'à nouvel ordre, nous avons quartier libre jusqu'au début de la séance plénière. À nous de décider si nous voulons aller jusque là ou si nous voulons faire signe à la Conférence des présidents («tel *timing* ne fonctionne pas») en reportant une partie de la commission. C'est à nous de décider. Il y a aussi une possibilité de reprise après la séance publique, mais il n'y a pas de possibilité de reprendre un autre jour de cette semaine vu que la Conférence des présidents n'a pas donné cette ouverture.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Simplement pour dire que, dans la convocation, il n'était nullement mentionné qu'il y avait quelque chose de prévu pour ce midi. Je pense que la convocation n'était pas rédigée de manière optimale.

**Mme la Présidente**. – J'entends.

Maintenant vous n'êtes pas obligée d'aller manger, Madame Cassart-Mailleux. M. Borsus, M. Prévot, Mme Simonis et M. Wesphael étaient bien présents lorsque cela a été discuté en Conférence des présidents. C'est tout ce que je peux vous dire. Je suis désolée que cela n'ait pas été écrit spécifiquement.

Avez-vous une proposition concrète par rapport à la demande de M. Binon? Je propose de continuer et de conclure vers 14 heures.

La parole est à M. de Lamotte.

**M. de Lamotte** (cdH). – Je dois être présent à une autre réunion à 11 heures 30 minutes et j'ai une question à poser bientôt. Pouvez-vous me dire plus ou moins à quel moment je pourrais la poser?

**Mme la Présidente**. – Quel est le numéro de votre question Monsieur de Lamotte?

**M. de Lamotte** (cdH). – Numéro 15.

**Mme la Présidente**. – Vous avez le temps et de la latitude jusqu'à la question numéro 26 pour la poser. C'est le règlement, suite à la demande du cdH.

## INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES
*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. BOLLAND À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TUNNEL DE DALHEM »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bolland à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le tunnel de Dalhem».

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

**M. Bolland** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Wallonie essaye de s'équiper le mieux possible de réseaux de voies lentes pour usagers faibles et il est bien connu que les anciens tracés de voies vicinales désaffectées sont l'assiette idéale pour ce genre d'initiatives puisque, pour les trains, la pente ne devait pas excéder un pourcentage assez limité.

En ce qui concerne un point particulier dans le nord-est de la Belgique et qui concerne principalement les communes de Blégnies et de Dalhem, mais avec en arrière-fond dans cette problématique la ligne 38 qui a été particulièrement bien réaménagée et qui est très fréquentée, il y avait une voie vicinale entre Liège et Warsage qui commence à être réaménagée par les deux communes. Mais il y a un gros trou: le tunnel de Dalhem!

Quels sont les deux problèmes qui se posent? Il y a un problème de transfert de propriété, mais cela je pense que c'est en cours de résolution. Le problème technique, c'est surtout pour avancer puisque le bourgmestre de Dalhem avait dû, à l'époque, suite à l'effondrement de quelques pierres, prendre un arrêté d'interdiction, bloquant le passage. La question est de voir comment on pourrait le plus rapidement possible réouvrir ce tunnel. Techniquement, quelle est la nature réelle du chantier à mettre en œuvre?

J'ai eu quelques contacts avec votre cabinet à ce sujet là. Où en est-on ? Comptez-vous mandater votre administration, avec le bourgmestre de Dalhem, bien entendu, pour faire un tour du problème le plus rapidement possible ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie M. Bolland pour sa patience, pour la patience par rapport à ses questions également.

Les services de la Direction générale des routes, qui regroupent maintenant le département des expertises techniques, sont fréquemment consultés par les acteurs locaux, précisément pour leur faire bénéficier de leur savoir-faire, de leur expérience qui est reconnue notamment dans la gestion des ouvrages d'art, pour ce qui est de leur entretien, mais aussi de la détection de leur dégradation et, le cas échéant, de leur réparation.

Votre demande concernant le tunnel de Dalhem est évidemment particulièrement légitime puisqu'il reste le vrai problème de propriété de ce tunnel. À ce stade, il semble que la Région n'en soit toujours pas propriétaire, malheureusement, mais on fera en sorte que nous puissions l'être un jour. Il en ressort que les cheminements cyclistes en cet endroit relèvent de l'initiative locale. Il n'est pas prévu d'y faire passer un RAVEL car celui-ci ne serait pas intégré dans le réseau régional. Le Plan directeur cyclable qui fixe nos priorités en matière d'investissements cyclables ne prévoit pas non plus d'investissements régionaux à cet endroit.

Néanmoins, j'ai demandé l'aide technique de la Direction régionale des routes et je leur ai surtout dit qu'elle devait se mettre à la disposition des communes pour pouvoir les soutenir. J'avais aussi demandé au service technique de planifier une visite sur le site afin de déterminer les possibilités de développement de celui-ci avec l'ensemble des acteurs, dont vous évidemment, pour voir concrètement ce qui est possible et envisageable sur le plan technique sur place. Instruction sera donnée en ce sens très rapidement.

**M. Bolland** (PS). – Je vous remercie pour votre réponse.

## QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVANCEMENT DU PROJET DE CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE CORBAIS ET LOUVAIN-LA-NEUVE »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avancement du projet de création d'une piste cyclable entre Corbais et Louvain-la-Neuve ».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

**M. Langendries** (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai un schéma, avec quelques photos, que je remettrai tout à l'heure à M. le Ministre. Il s'agit d'un dossier bien connu des amoureux du cyclisme et de la balade, mais aussi des gens qui, par souci d'efficacité et de besoin écologique, veulent se mouvoir d'un point à un autre.

Le dossier qu'on va évoquer ensemble aujourd'hui concerne le tronçon d'une piste cyclable entre le village de Corbais et le rond-point avec la nationale 25. C'est un tronçon d'1,8 kilomètres de long qui finalement se trouve aux portes de Louvain-la-Neuve, avec une large chaussée rectiligne dont les bandes de circulation sont exclusivement consacrées au trafic automobile, ce qui la rend finalement quasi impraticable pour les cyclistes. Comme la nationale 4 est l'itinéraire le plus direct pour joindre Louvain-la-Neuve à partir des communes et villages du Sud, un grand nombre d'habitants, comme je vous le disais, sont mobilisés en faveur de la création d'une piste cyclable sécurisée sur le tronçon en question.

Il y a eu un comité qui s'est constitué, avec une pétition à la clé qui a été envoyée à l'époque, en février 2008, au ministre Daerden. Aujourd'hui, c'est-à-dire plus ou mois trois ans plus tard, le projet est malheureusement toujours au point mort, malgré le fait qu'un permis d'urbanisme ait été délivré et qu'une adjudication ait été organisée d'ailleurs par la direction des routes du Brabant wallon. Celle-ci couvre à la fois la rénovation de la chaussée et la création d'une piste cyclable entre Corbais et le fameux giratoire nationale 4 — nationale 25 que vous connaissez bien. Ce blocage, en fait, vient du principe qu'un financement qui était budgété dans le giron de la SOFICO ne peut plus l'être aujourd'hui pour les raisons qu'on connaît. C'est donc un montant de 800 000 euros sur un total d'1,2 million qui « n'existe » plus aujourd'hui. Cette somme doit être considérée comme perdue depuis que la SOFICO ne finance plus ce projet. Il y a pourtant aujourd'hui une nécessité évidente de sécuriser les cyclistes le long de la nationale 4, et particulièrement sur les tronçons entre Corbais et le giratoire en question. Les autres villages au sud de Louvain-la-Neuve ne comprendraient pas que l'on

ne parvienne pas finalement à résoudre le problème que je viens d'évoquer. Je sais par ailleurs qu'au sein de votre cabinet on réfléchit bien évidemment à ce problème depuis que la SOFICO n'est plus en capacité de le faire.

J'aimerais bien, Monsieur le Ministre, maintenant que les années commencent à défiler, vous entendre sur ce dossier et vous demander comment vous comptez, finalement, résoudre ce problème de financement, qui n'est pas uniquement lié au dossier particulier que j'évoque aujourd'hui, mais qui doit sans doute aussi être un problème pour d'autres coins de la Wallonie. Je tiens à votre disposition un superbe schéma.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie M. Langendries pour le suivi, pas à pas, de ce dossier qui, c'est vrai, a connu quelques difficultés déjà au départ, puisque le permis a, dans un premier temps, été refusé, puis il a finalement été octroyé. Tout cela a pris un certain temps.

Par ailleurs, depuis la réforme de la SOFICO votée ici au parlement, il y a un gros avantage, c'est qu'il n'y a plus qu'un acteur sur un réseau routier et pas plusieurs, en l'occurrence c'est le SPW qui est concerné. Il a fallu un certain temps, peut-être, pour que les acteurs, l'administration et d'autres, puissent se rendre compte de cela. La SOFICO ne peut pas intervenir, c'est le SPW qui va devoir prendre, à sa pleine charge, le financement de ce tronçon cyclable, qui est un plus pour toute la région. C'est effectivement un beau projet.

Le 11 mai dernier, j'ai donné les instructions nécessaires pour que la DG prenne à sa charge, sur ses propres crédits, l'ensemble du financement *via* l'AB 73.01 pour être très précis. Cet aspect étant réglé, plus rien ne s'oppose à ce que ce dossier puisse évoluer. Néanmoins, avant que le chantier ne puisse débuter sur le terrain il faut encore terminer la procédure d'engagement, notamment vérifier la validité des offres puisqu'elles ont un peu couru dans le temps, et amener l'ensemble des éléments chez l'Inspecteur des Finances pour signature chez moi. J'espère que d'ici quelques semaines tout cela pourra être réglé. Croyez-bien en tout cas qu'au niveau du cabinet toutes les instructions ont été données pour que cela aille dans ce sens.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Langendries.

**M. Langendries** (cdH). – Je remercie M. le Ministre parce que je sais qu'au travers de différents courriers qui ont été échangés avec les administrations et le cabinet, il y a eu plusieurs réunions qui ont été mises en place. La difficulté était effectivement de trouver les moyens nécessaires et de donner finalement une hiérarchisation par rapport à ces travaux. Quand on voit les photos en question, que je ne vous remettrai pas puisque le dossier va avancer rapidement, il est vrai qu'il est temps que ce tronçon puisse recevoir de quoi sécuriser finalement l'ensemble des cyclistes.

Encore merci Monsieur le Ministre pour cette réponse positive. En espérant que d'autres dossiers puissent avancer ainsi à l'avenir.

## QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION ÉVENTUELLE DE CIRCULATION DES CAMIONS SUR LES ROUTES WALLONNES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'interdiction éventuelle de circulation des camions sur les routes wallonnes ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

**Mme Servaes** (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, récemment, vous vous êtes montré favorable, Monsieur le Ministre, à une interdiction de circulation des camions sur nos routes le dimanche. Ce souhait fait preuve d'une certaine cohérence puisque nos pays voisins, la France, le Luxembourg, l'Allemagne, appliquent déjà cette interdiction. Bien-sûr, comme vous l'avez vous-même souligné, si cette mesure peut avoir un impact positif sur les nuisances sonores ou environnementales, il convient de mesurer son impact économique et sur la mobilité. Vous avez à ce sujet commandé une étude à la SOFICO afin d'analyser la faisabilité d'une interdiction le dimanche.

Quelles sont les modalités de cette étude ? Combien de temps va-t-elle prendre ? Quelles sont les routes concernées par cette interdiction si elle voit le jour ? Quels sont les contacts que vous envisagez avec vos homologues à la Région flamande et bruxelloise ? Ont-ils déjà eu lieu ? Si oui, qu'en ressort-t-il ? Envisagez-vous une concertation avec le secteur dans l'élaboration des modalités d'application si cette interdiction se concrétise ? Quand pensez-vous aboutir dans ce dossier ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Un premier objectif c'est l'harmonisation, je l'ai rappelé tout à l'heure. Au cœur de l'Europe, nous ne pouvons pas accepter d'avoir des systèmes d'interdiction et d'autorisation le dimanche qui engendre sur le réseau toute une série de difficultés pour le moins importantes, en tout cas, au niveau de la Wallonie, de par l'engorgement, le dimanche par de nombreux camions.

Deuxièmement, je rappelle quand même, parce que j'ai entendu l'émoi que cela pouvait créer chez certains transporteurs — surtout chez les transporteurs au niveau du marché intérieur et de produits frais — qu'il n'a jamais été dans mon intention de supprimer tout, y compris les produits frais dans le marché intérieur. Je parle ici évidemment surtout du trafic international. Quand on parle d'interdiction et d'autorisation, il y a toute une série de catégories qui peuvent être exemptées avec des dérogations, avec toute une série d'éléments particuliers.

Troisièmement, l'étude qui est confiée à la SOFICO va donner la possibilité à chacun de pouvoir donner non seulement son point de vue, mais d'apporter des arguments, des éléments sur l'impact économique, sur l'impact au niveau de la sécurité routière, sur l'impact au niveau de la mobilité, de mettre en place une interdiction généralisée ou une autorisation généralisée, déjà de voir l'impact de la situation actuelle, précise, puisque la situation actuelle est pour le moins insatisfaisante pour les autorités que nous sommes et surtout pour les autres usagers sur le terrain.

Lorsque j'ai rencontré, Hilde Crevits, je lui ai parlé de tout cela et elle était heureuse en tout cas de pouvoir constater qu'il n'y avait pas d'*a priori* absolu de ma part en disant : « on doit aller vers cela sinon je ne ferais pas réaliser une étude ». Le seul *a priori* que j'ai et là il est effectivement total, c'est d'avoir une harmonisation. Je sais bien que c'est très compliqué, c'est justement parce que c'est compliqué que c'est passionnant et qu'il faudra se battre sur le plan européen pour y arriver, qu'il faut le faire et le plus vite possible, d'où l'intérêt de l'étude. Il faut aller trouver ses voisins et ses partenaires avec effectivement des arguments sur le plan des différents impacts qu'ils soient économiques, environnementaux, de mobilité, de sécurité routière, pour dire : « écoutez avec tous ces éléments-là, allons dans telle direction tous ensemble parce que cela est bénéfique pour l'ensemble de nos citoyens qu'ils soient grands-ducaux, allemands, hollandais ou belges.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Rendez-vous dans quelques mois. Je dis quelques mois, je suis prudent pour moi-même et pour d'autres, le cas échéant, le temps d'avoir une bonne année pour que chacun puisse effectivement apporter son avis, que l'étude soit complète et que l'on puisse après prendre son bâton de pèlerin pour aller rencontrer l'ensemble des voisins et je l'espère arriver le plus vite possible à cette harmonisation des règles qui serait gage aussi de crédibilité pour l'ensemble de l'Europe. Au cœur même de l'Europe, c'est difficile de penser et de faire croire à nos citoyens que nous sommes capables de régler des choses bien plus complexes que celle-là.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Madame Servaes.

**Mme Servaes** (cdH). – Je remercie, Monsieur le Ministre pour la réponse complète qu'il vient de m'apporter.

## QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES INONDATIONS À LIÈGE »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les inondations à Liège ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

**M. de Lamotte** (cdH). – Mme la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, alors que la pluie était attendue avec impatience par beaucoup, les orages du 5 juin dernier ont laissé un goût amer dans la cité ardente.

En effet, les averses accompagnées de grêle ont été considérables et ont provoqué de nombreux dégâts. Ce ne sont pas moins de 700 coups de fil que les pompiers liégeois ont reçu, on ne dénombre plus les caves inondées, les toitures endommagées.

A côté de ces caves — responsabilité plutôt communale —, l'ensemble des trémies ont également été fermées à la circulation, certains automobilistes se sont d'ailleurs fait surprendre par la montée rapide des eaux. Heureusement on ne déplore aucun blessé.

Comme vous pouvez vous en douter, circuler à Liège était très difficile, de surcroît lorsque le tunnel

de Cointe a également été fermé, le niveau y aurait atteint plus d'un mètre d'eau, dit-on.

Monsieur le Ministre, je m'interroge sur les raisons d'une telle situation. il est vrai que vous ne faites pas encore la pluie et le beau temps, et que les pluies ont été abondantes ce dernier *week-end* et que le tunnel de Cointe est d'une conception moderne, équipé de réservoirs situés aux points bas de la liaison et des pompes rejettent après traitement l'eau vers les cours d'eau.

Or il me revient et je ne sais pas si c'est exact que ce dispositif n'a pas fonctionné correctement ce *week-end* ou n'est pas suffisant face à un tel orage.

M. le Ministre, je m'interroge sur la capacité de nos voiries, nos égouts à absorber les quantités d'eaux écoulées.

Premièrement, au niveau du tunnel de Cointe, le système mis en place est plus moderne, j'imagine qu'il est efficace. Mais peut-être l'orage était-il trop abondant cette fois-ci. Des entretiens fréquents sont-ils organisés concernant cette situation ?

Deuxièmement, quant aux trémies sur les boulevards, les systèmes d'évacuation semblent moins efficaces. Les systèmes d'évacuation sont-ils configurés pour répondre à ce type de difficultés ? L'entretien des filets d'eau, des avaloirs et des pompes a-t-il bien eu lieu ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Rappelons un peu le caractère exceptionnel des orages qui ont touché la région liégeoise au cours du *week-end* des 4 et 5 juin derniers. Vous l'avez signalé, 700 demandes d'interventions auprès des pompiers, ce n'est quand même pas tous les jours que cela arrive.

C'est donc le signe aussi de la violence des orages. Des équipes sont intervenues de façon intensive tout au long du *week-end*, sur le réseau autoroutier mais également sur les différentes routes nationales.

Concernant plus précisément les éléments que vous soulevez, je peux vous communiquer les informations suivantes. Concernant les trémies des boulevards, la Direction de Liège m'a confirmé que l'ensemble des marchés d'entretien et du curage des avaloirs, filets d'eau *et cætera*, avaient bien été réalisés.

Il en va de même pour ce qui concerne l'entretien ordinaire des bassins d'orage, toutefois, la Direction générale des routes pense pouvoir encore en améliorer le fonctionnement grâce à toute une série de petits aménagements ou entretien plus en profondeur. Un marché doit être lancé à cet effet, dans les semaines prochaines.

Pour ce qui est du tunnel de Cointe, les rapports montrent qu'il y a eu un afflux d'eau très important des quais vers le tunnel. Au-delà des rapports, si vous avez regardé les images, le tunnel est évidemment, comme tout le monde le sait, situé plus bas que les quais et donc l'afflux d'eau est assez logique.

Une telle situation n'aurait pas dû survenir, puisque les aménagements avaient été prévus pour éviter ce genre de situation. On va donc demander à la Direction générale des routes de vérifier avec les différents intervenants. Je demande à la SOFICO comment remédier à cela.

Les bassins d'orage ont été vérifiés et apparemment tout était normalement entretenu.

Cela étant, il faut pouvoir étudier plus en profondeur, en tout cas pour le tunnel de Cointe, les raisons précises de cette situation. C'est la première fois que je vois cela en tout cas, ces derniers temps, de telles inondations à cet endroit. Donc, il y des rapports qui sont en cours d'étude pour vérifier l'ensemble des éléments et essayer de déterminer les causes de cela. Je rappelle quand même qu'il y a un aspect aussi de sécurité routière qui est important, au-delà de l'inconvénient que cela peut poser au niveau de la mobilité, des bouchons au niveau des automobilistes — et on s'en excuse évidemment auprès de l'ensemble des usagers —, mais voilà il y a un vrai risque de sécurité routière.

Il faudra améliorer aussi — me semble-t-il — c'est ce qui a été demandé, améliorer la qualité de l'information donnée à l'ensemble des usagers, pour fermer le plus rapidement possible, le cas échéant, le tunnel. Parce qu'il y a un laps de temps un peu trop long avant que cette décision ne soit effective prise et d'aucuns se sont retrouvés piégés à l'intérieur du tunnel avec les conséquences que l'on a pu connaître.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, rendez-vous dans quelques semaines. Je crois que l'on peut voir rapidement des mises en place. Pour le tunnel de Cointe, cela demande des réponses techniques plus approfondies. J'ai donc demandé que l'on avance à ce niveau-là, que la SOFICO et le SPW travaillent sur ces études et des améliorations de la qualité d'information, cela me paraît très important, de même que la rapidité d'exécution des décisions pour éviter que des automobilistes ne soient piégés comme cela a été le cas pour certains d'entre eux, même si heureusement très peu.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur de Lamotte.

**M. de Lamotte** (cdH). – Tout d'abord, merci à Monsieur le Ministre pour ses réponses.

C'était clair que la quantité d'eau et la rapidité d'arrivée de l'eau était hors norme, si je peux m'exprimer ainsi. C'est vrai que l'importance de l'information exigeait une réaction plus rapide parce que vraiment les gens sont entrés dans un piège, le piège c'est refermé sur eux notamment au niveau des trémies, ce qui est effectivement très désagréable pour ceux qui sont dedans.

Merci pour les réponses apportées et la proactivité de l'administration, de votre administration, Monsieur le Ministre par rapport aux études. Dès que vous aurez un complément d'information, je serai disposé à recevoir un courrier de votre part et en faire état à qui de droit.

## QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ AUX ABORDS DES VOIRIES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les panneaux d'information et de publicité aux abords des voiries »

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, certaines villes envisagent de poser des panneaux d'information LED aux abords de différentes voiries. Ces panneaux pourraient diffuser des informations tant routières qu'il s'agisse du trafic, des rues fermées, de travaux, d'accessibilité aux *parkings*, qu'à caractère plus touristique telles que foires, manifestations, *et cætera*.

Les voiries sélectionnées par la ville sont principalement des voiries régionales, en raison du flux de trafic qu'elles drainent. Une autorisation de la Région wallonne est donc requise pour l'utilisation de ce type de panneaux.

Pouvez-vous m'indiquer si des critères précis ont déjà pu être établis pour l'utilisation de ce type de panneaux comme l'information fixe ou animée, le taux de luminosité ou la taille des caractères d'imprimerie à utiliser ?

Des panneaux de ce type ont-ils déjà été installés à d'autres endroits le long de voiries régionales ? Le cas échéant, quel en est le nombre et à quel endroit se situent-ils ?

Ce type de panneaux est déjà très présent dans plusieurs villes du nord du pays. Avez-vous eu l'occasion de discuter de cette problématique avec votre homologue flamand ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Quelle est la réglementation en vigueur à ce sujet ? L'article 80.2 du Code de la route interdit l'établissement sur la voie publique de panneaux publicitaires, enseignes ou autres dispositifs qui éblouissent les conducteurs, qui les induisent en erreur, représentent ou imitent même partiellement des signaux routiers, se confondent à distance avec des signaux ou nuisent de toute autre manière à l'efficacité des signaux réglementaires.

Il est aussi interdit de donner une luminosité d'un ton rouge ou vert à tout panneau publicitaire, enseigne ou dispositif se trouvant dans une zone s'étendant jusqu'à 75 mètres d'un signal lumineux, d'un signal de circulation à hauteur inférieure à sept mètres au-dessus du sol. L'article 3 du décret du 9 mars 2009, relatif à la conservation du domaine public régional, prévoit que : *« Toute occupation du domaine public géré par la région est subordonnée d'une autorisation de cette dernière »*. Toute utilisation non conforme à l'usage du domaine public constitue une infraction au sens de l'article 5 du même décret d'une police domaniale est chargée de constater, de verbaliser les contrevenants.

Les panneaux d'information LED diffusant de l'information textuelle, donc sans image, que les choses soient claires, ne sont pas *a priori* dangereux s'ils respectent les règles que je viens de mentionner. Ils peuvent donc être autorisés. Par contre, évidemment, tous les panneaux, écrans lumineux diffusant des images animées peuvent réellement représenter un danger, surtout sur les routes régionales où la vitesse peut atteindre les 90 ou 120 kilomètres à l'heure. En effet, la captation d'attention par les images engendre une forte distraction du conducteur et augmente le risque d'accident.

De plus, ces panneaux, se révèlent très souvent éblouissants par les images colorées diffusées et plus particulièrement la nuit. Cela peut donc engendrer une moins bonne perception de l'apparition d'autres véhicules et d'usagers faibles dans la circulation.

La multiplication de ces panneaux lumineux et animés rend moins visible la signalisation routière nécessaire à la circulation et à la sécurité. Mes

services, ayant constatés que de nombreux panneaux lumineux type LED ont été placés sur le domaine public sans autorisation préalable, notamment dans les régions de Liège, Namur et Charleroi, la police domaniale est intervenue et doit continuer à intervenir pour les faire enlever. Il y a déjà toute une série d'endroits où c'était le cas.

Étant donné les nombreuses nuisances et l'insécurité générées pour les usagers par la présence de ces panneaux lumineux, la diffusion des images animées sur les voiries, j'ai donné instruction fin d'année dernière d'interdire la présence de ces dispositifs sur le domaine public régional.

Au-delà de cela, je me permets et je termine par là Monsieur Jeholet, il y a un vrai beau débat à avoir. C'est un point important et franchement merci de votre question. Sur les panneaux lumineux, il y a un vrai débat sur l'ensemble de ceux que nous voyons fleurir sur toute une série de terrains et de plus en plus, à proximité de l'autoroute, à proximité de nationales et il faudrait une précision, au *minimum* sur le plan décrétal quant à la responsabilité à la fois de la Région mais aussi des communes concernant l'implantation de ce type de panneaux. Il y a une multiplication de ceux-ci et cela donne une image, je trouve, pour le moins déplorable de la région. À certains endroits, cela devient un peu la jungle.

Ce n'est pas l'objet de notre échange aujourd'hui, mais croyez bien que l'on travaille aussi à cela pour voir quelles sont les solutions sur le plan juridique, sur le plan législatif et faire des propositions le plus rapidement possible en vue de mettre de l'ordre quant à la multiplication de ces panneaux. Je peux comprendre que cela puisse être intéressant pour un propriétaire ou au niveau communal sur le plan financier de valoriser ce type de panneaux, mais nous n'avons pas, les autoroutes et routes régionales wallonnes, pour vocation de venir à des endroits de valorisation avec de la publicité des uns et des autres de façon aussi anarchique que cela. Il y a des solutions qui existent à la fois sur le plan coercitif mais aussi réglementaire qui permettrait, par ailleurs, de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la région ou, à tout le moins de l'opérateur qui s'occupe du réseau structurant.

Je suis ici, évidemment, dans des premières analyses et tout cela suivra durant les prochaines semaines et les prochains mois. Croyez bien que les propositions qui seront faites sur les deux points que je viens de vous citer ont pour but de permettre d'améliorer la qualité et la beauté de nos bords de route, la sécurité routière et le cas échéant de faire entrer de l'argent dans les caisses de la région par rapport à ce type de panneaux.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). – Je remercie le ministre. Deux, trois considérations d'abord générales, par rapport à la sécurité routière, c'est évidemment une préoccupation à laquelle on tient tous.

Par rapport à la réflexion ou au débat mené quant au nombre de panneaux de tout genre plantés que ce soit sur du domaine public ou du domaine privé, je pense que c'est en effet un débat et une réflexion que l'on doit avoir, que vous devez avoir. Etant entendu, vous le dites, que c'est plus difficile évidemment d'interdire à un privé d'installer un panneau que d'y mettre des règles que ce soit pour la région ou pour les pouvoirs locaux. Mais je souhaite vraiment que cette réflexion se fasse assez rapidement parce que je sens de votre part et de votre administration, une réticence par rapport à ces écrans LED.

Dans l'argumentation que vous donnez par rapport à la luminosité, je dis simplement, ce n'est pas une critique, que dans la démarche des nouvelles technologies — et il ne faut pas non plus croire que l'on est face à des écrans qui éblouissent sans arrêt —, et cela s'inscrit dans la réflexion de ne pas avoir des panneaux un peu partout et n'importe comment, avoir quelques panneaux avec l'ensemble des informations routières mais aussi touristiques, *et cætera*. Il y a des ronds-points qui dépendent de la Région wallonne et vous verrez les panneaux tout autour de celui-ci, on se croirait dans un carrousel. Je pense qu'à un moment donné, avoir un panneau d'une nouvelle technologie moderne avec l'ensemble des informations avec peut être aussi un intérêt pour les communes d'utiliser commercialement ce type de panneaux plutôt que d'en avoir 50, cela peut être une bonne chose.

Je vous encourage vraiment à avancer dans la réflexion que l'on peut mener à ce sujet.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Si je peux me permettre. Je suis 100 % d'accord avec vous. C'est vraiment c'est dans ce sens-là que l'on va aller. Quand je parlais de réglementation, d'essayer de mettre des incitants, le but c'est aussi de regrouper les informations et de donner la possibilité à tout le monde de pouvoir avoir un seul endroit d'informations de façon correct.

## QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVALUATION DES PHÉNOMÈNES D'INONDATION DE NOVEMBRE 2010 ET JANVIER 2011 »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'évaluation des phénomènes d'inondation de novembre 2010 et janvier 2011».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il apparaît qu'un important travail d'évaluation des crues de fin d'année 2010 et de début d'année 2011 est en cours.

Il semble que celui-ci se base sur des données transmises suite à des repérages réalisés par hélicoptère. Je présume que l'on photographie des zones et que l'on donne les renseignements qui en résultent à l'administration compétente.

A propos de ce travail, pourriez-vous m'expliquer comment une distinction sera faite entre un phénomène de débordement ou une remontée de nappes souterraines ? On sait que les éléments sont à prendre de façon distincte quand on considère, notamment les zones à établir sur la carte qui font référence quant à, notamment, la problématique des permis d'urbanisme. Est-ce qu'il existe une méthodologie sur ce point ? J'aimerais que vous puissiez me donner quelques explications, Monsieur le Ministre.

Par ailleurs, pourriez-vous me dire à quel stade cette évaluation se situe aujourd'hui ? Compte tenu de l'enquête lancée le 15 décembre 2010 par le département de la ruralité et des cours d'eau auprès des autorités locales, il est à supposer que les renseignements qui vous seront communiqués seront également intégrés au résultat actuellement en votre possession. Quand une synthèse de l'ensemble des renseignements sera-t-elle disponible ? À partir de ce moment, est-il toujours bien question d'une révision de la cartographie d'aléa d'inondation ? Enfin, il semble que bon nombre d'avis remis dans le cadre de permis d'urbanisme par le département des voies hydrauliques ne tiennent pas compte de travaux réalisés par la Région wallonne sur les berges des cours d'eau concernés par ces phénomènes d'inondation. Quel est votre avis sur ce point ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Lors des crues de novembre de l'année dernière et de janvier de cette année, un hélicoptère, effectivement affrété par la Direction des cours d'eau non navigables, a survolé les zones inondées avec pour objectif de prendre un *maximum* de photos. Cela représente environ 6 500 photos pour 850 kilomètres de cours d'eau.

L'objectif, évidemment, de cette mesure, c'est d'avoir un *maximum* d'informations et d'améliorer la connaissance de ces zones inondées. La délimitation de ces zones inondées est en cours de validation auprès des gestionnaires de cours d'eau pour confirmer, dans la mesure du possible, qu'il s'agit bien de débordements de cours d'eau et non pas de remontées de nappes souterraines, superficielles ou de défauts de système d'évacuation des eaux pluviales.

Une première analyse confirme le bien fondé de la carte de l'aléa d'inondations tout en rajoutant des zones supplémentaires à certains endroits. Au niveau hydrologique, les débits exceptionnels mesurés par les gestionnaires de cours d'eau — essentiellement d'ailleurs pour la crue de novembre de l'année dernière qui s'est principalement développée sur les bassins versants de la Dendre, de la Senne et de la Dyle — devront permettre de réévaluer les statistiques sur l'occurrence de ces crues. Après validation et analyse de statistiques de débits, ces zones seront intégrées à la carte de l'aléa.

En plus comme vous le signalez, un formulaire d'enquête comprenant des extraits de carte à compléter a été envoyé à toutes les communes wallonnes. À ce jour, mais c'est vrai qu'elles ont été occupées par d'autres choses, par des enquêtes publiques notamment, 86 communes sur 262 ont répondu à cette enquête. Un courrier de rappel a été envoyé aux autres communes et contrats de rivière. Les résultats de cette enquête seront analysés, comparés aux photos aériennes, intégrés dans une base de données, digitalisés et pourront compléter la carte d'aléa d'inondations par débordement de cours d'eau. Pour autant que les communes concernées répondent rapidement à ce rappel, les informations complémentaires ainsi recueillies pourraient être — je dis bien pourraient être — traitées dans le second semestre de cette année, ce pour autant que toutes les réponses arrivent pour la fin du mois de juin, sinon malheureusement tout cela devra être décalé si nous n'avons pas toutes ces informations qui interviennent, qui arrivent maintenant au niveau de l'administration.

Concernant les avis remis par le département des voies hydrauliques, l'administration concernée doit répondre suivant un canevas préétabli qui a fait l'objet de concertations entre les services gestionnaires de cours d'eau et des fonctionnaires de l'aménagement du territoire. Cet avis doit tenir compte de la localisation du projet en zone d'aléas d'inondations, du type de projet mais aussi des contraintes spécifiques locales. Un rappel sera envoyé le cas échéant à l'administration pour être sûr que l'instruction soit bien comprise, mais elle est stricte sur cette instruction. Le canevas a été établi, il n'y a pas de raisons d'y déroger.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour notamment le calendrier dont il me fait part. Je serais quand même étonné que cette évaluation ou, en tous les cas, que l'analyse des différents renseignements qui sont transmis, soit reportée par la faute de communes qui ne répondraient pas à une demande et à un rappel.

Pour autant que toutes les communes répondent, nous pourrons faire notre travail, mais si elles ne répondent pas c'est que la situation actuelle leur convient et que la carte d'aléas d'inondations ne souffre, pour leur part, d'aucunes contestations. C'est en tous les cas, ce que j'en déduirais.

Vous savez votre formulaire, il m'est parvenu. C'est une commune particulièrement touchée par cette fameuse carte que je représente et j'ai évidemment beaucoup de griefs à lui opposer puisqu'à mon sens, elle reprend des zones qui ne sont absolument pas touchées par ces phénomènes d'inondations et qui sont pourtant répertoriées comme des zones d'aléas importants avec l'impossibilité d'y assurer le développement de certaines activités et la construction d'immeubles qui pourtant y trouvent parfaitement leur place. Cela m'interpelle de voir que l'on pourrait retarder les travaux d'évaluation parce que les communes ne prennent pas la peine de répondre à vos demandes. Une demande, un rappel, cela suffit, à mon avis. Il y a un délai qui est communiqué, les acteurs locaux n'ont qu'à s'y référer et à mon sens on doit pouvoir avancer.

J'ai pris note de ce que l'on devait tenir compte évidemment des situations locales et du contexte dans lequel les demandes de permis étaient sollicitées. Je peux vous assurer qu'il y a des endroits qui ont fait l'objet de travaux, notamment de confortement de berges qui sont complètement ignorés par votre propre administration, en tous les cas par le département des voies hydrauliques. On n'en tient pas compte et on se réfère uniquement à cette carte ou à cette évaluation des risques d'inondations qui ont été effectués avant que ces travaux ne soient effectivement opérés. Alors pourquoi a-t-on fait les travaux si ce n'est pour protéger les biens concernés et donc ne devrait-on pas avoir, fatalement, un autre point de vue après travaux ? Je tenais quand même à vous le signaler.

## QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX D'ABATTAGE INDISPENSABLES À LA SÉCURITÉ DES VOIRIES RÉGIONALES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux d'abattage indispensables à la sécurité des voiries régionales ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me réfère ici à une question que j'ai eu le plaisir de vous poser en janvier dernier. Nous étions juste après les différents événements hivernaux très rudes que nous avons connus cette fin d'année 2010 et en ce début d'année 2011, je parlais de la nécessité d'entretenir les excédents de voiries régionales quand ils sont boisés et vous m'y avez répondu notamment en évoquant une surveillance plus importante de l'ensemble des bords de voiries régionales.

J'aimerais savoir, M. le Ministre, si des éléments au sujet de ce travail de surveillance vous ont déjà été transmis ?

Est-il possible à ce jour d'avoir une idée des tronçons qui devraient faire l'objet de coupes indispensables pour la sécurité ? Pour rappel, il s'agit d'éviter que ces arbres chargés de neige s'effondrent sur nos voiries et provoquent la fermeture de celles-ci ou des travaux à réaliser dans l'urgence. J'aimerais savoir si des travaux préventifs ont déjà été entrepris lorsque notamment ces tronçons concernent une propriété wallonne. Si oui, à qui sont-ils confiés : à des entreprises extérieures ? À des agents du Service public de Wallonie ? J'aimerais avoir votre réponse sur ce sujet.

Ne conviendrait-il pas aussi, Monsieur le Ministre, lorsque les tronçons ne sont pas cette fois propriété régionale, de conscientiser les propriétaires, qu'ils soient privés ou qu'ils soient publics comme les communes ?

À un moment où les dommages collatéraux de l'hiver exceptionnel que nous venons de vivre se manifestent, il me semble indispensable de réaliser un travail de fond pour sécuriser nos voiries. Ce travail se doit aussi d'être accompli lorsque, juridiquement, la situation s'avère plus difficile. Je pense aux zones Natura 2000 qui sont concernées par ces arbres menaçants. J'aimerais savoir s'il existe un moyen efficace de travailler dans une telle zone quand l'urgence le préconise. Quand nous sommes dans une zone Natura 2000 et qu'il y a des abattages urgents à réaliser, peut-on le faire réellement dans l'urgence nécessitée par le risque qu'encourt la population ou bien doit-on accomplir les diverses

impositions liées à la nature du bien, la zone Natura 2000 ? Doit-on opérer des études d'incidences ? Doit-on prévoir des zones de compensation quand des abattages sont réalisés ? C'est en tout cas ce que les agents de la cellule Natura 2000 donnent comme réponse aux administrations. Je sais qu'il faut être très attentif à la protection de ces zones, on en a parlé suffisamment aujourd'hui, mais quand il y a péril pour la vie humaine ? Parce que cela peut être le cas : un arbre qui tombe sur un véhicule, sur un cycliste, sur un motocycliste, cela peut évidemment causer des dégâts extrêmement graves. J'aimerais donc savoir si des procédures réellement liées à l'urgence sont possibles dans de telles situations.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je ne vais pas reprendre ici tous les éléments dont nous avions parlé au mois de janvier puisque ces discussions avaient été riches, intenses, concernant les aspects préventifs liés au nettoyage des branches d'arbres lors d'événements météorologiques importants.

En revenant un peu plus précisément sur les évolutions dans ce domaine, des actions préventives sont effectivement menées quotidiennement par les agents des districts routiers qui patrouillent sur et le long des routes régionales. Ils sont appuyés par la Direction des aménagements paysagers ainsi que par les agents du DNF qui patrouillent aussi et vérifient les peuplements en bordure des voiries ouvertes à la circulation du public dans les bois soumis au régime forestier. Il importe cependant que ces vérifications soient systématiques et qu'elles soient parfaitement régulières sur l'ensemble du territoire.

La Direction générale des routes travaille donc actuellement à un inventaire des plantations d'alignement portant également sur leur état sanitaire. L'objectif de cet outil sera, par une meilleure connaissance des arbres ou zones problématiques, une bien meilleure sécurisation des abords des routes, quel que soit d'ailleurs le propriétaire de la zone boisée qui jouxte la voirie. On en parlait à l'instant.

En ce qui concerne les zones Natura 2000, évidemment la réflexion peut être généralisée, d'ailleurs deux possibilités se présentent : soit il n'y a pas d'urgence et on a le temps d'introduire un permis et d'analyser finement les tenants et les aboutissants de la demande, soit il y a urgence typiquement quand la sécurité est mise en jeu. S'il n'y a pas d'urgence, un ensemble de dispositions existent, je ne vais pas vous rappeler l'ensemble des prescrits en la matière, obligations et autres qui se trouvent dans le CWATUPe. D'une manière générale, il existe certains travaux d'abattages d'arbres pour lesquels des dérogations existent par rapport aux demandes de permis. De plus, en cas d'urgence, il peut y avoir des exceptions. Chaque bourgmestre peut, pour des raisons de sécurité et en urgence, prendre ce type de dispositions. On est dans l'exception évidemment.

En résumé, pour être le plus pragmatique possible, si un permis est requis par la législation, celui-ci doit être sollicité. Pour des raisons d'urgence et les situations qui le demandent et qui concernent donc la sécurité publique, l'administration doit tout mettre en œuvre pour rendre un avis ou donner une décision dans les plus brefs délais de manière à ne pas compromettre la mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires et de la sécurité des usagers. Ce que je dis vaut pour toutes les zones, Natura 2000 ou pas Natura 2000, soit l'ensemble du territoire de notre belle région.

Sur l'inventaire et sur l'avancement de celui-ci, il y a des éléments qui existent déjà à l'administration. En fonction de l'évolution, nous passerions un marché de services si l'on voit que le travail est trop important et que l'on ne peut pas le réaliser dans des délais qui sont acceptables.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'ai eu comme simple ambition, par cette question, d'attirer encore une fois l'attention des autorités wallonnes sur cette problématique. Ce qui est tombé en hiver a évidemment accentué le risque que d'autres arbres puissent en plus grand nombre suivre le même chemin que ceux qui les protégeaient. Il y a aussi un phénomène d'éboulement lorsque les talus sont en pente, ce qui est généralement le cas dans certaines vallées. Les éboulements de pierres sont évidemment d'autant plus à craindre quand les arbres ont été coupés, ont été déracinés, arrachés. Les risques existent et je pense que votre administration, comme vous-même Monsieur le Ministre, devez être particulièrement attentifs à cette problématique.

## QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DU PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

sur «le développement du Port autonome du Centre et de l'Ouest».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la concrétisation d'un plan stratégique réalisé en 2001-2002, le PACO, est un outil économique essentiel de la région du Centre. Un outil qui ne cesse de grandir et d'investir afin d'entrer dans le top 15 des ports européens. Essentiellement industriel à la base, l'objectif est de développer des plates-formes bi et tri modales permettant ainsi aux entreprises de travailler avec le fluvial et le ferroviaire. Dans ce cas, un investissement de 27 millions est en cours de réalisation.

Monsieur le Ministre, alors que vous annonciez récemment un investissement de 450 millions d'euros dans le développement des voies navigables wallonnes jusqu'en 2020, afin de permettre à notre réseau d'atteindre un gabarit d'au moins 2000 tonnes et de lui permettre d'intégrer pleinement le réseau européen, quelle place réservez-vous au PACO dans ce plan d'investissement? Quel est votre objectif en termes de tonnage pour le PACO? Par ailleurs, quel est l'impact économique de ce formidable outil sur la région du Centre?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci à Mme Zrihen puisque cela me permet de refaire le point sur un élément stratégique pour le développement de la Wallonie: le développement de nos voies navigables.

Des investissements colossaux: 450 millions d'euros pour réussir la première partie de la mise à gabarit de nos voies navigables, la deuxième partie intervenant durant la période 2015-2020 à concurrence d'une estimation aujourd'hui de 300 millions d'euros. Bref, 750 millions d'euros au total pour faire en sorte que la Wallonie puisse être finalement reliée à Amsterdam, à Rotterdam, mais aussi au Havre *via* le bassin parisien et, souvenez-vous, il y a quelques semaines, des images du président Sarkozy accompagné de M. Borloo allant lancer les travaux colossaux du côté de la frontière française. Nous avons le mérite, mais parfois nous vendons moins bien les investissements chez nous, puisque nous les réalisons. L'ensemble des investissements sont programmés avec, c'est vrai, un élément plus développé du côté de Meuse-Rhin aujourd'hui en termes d'avancement des différents dossiers. Je rappelle qu'au niveau des voies navigables, il y a l'aspect d'une part de la mise à gabarit, d'autre part le nettoyage au niveau des boues de dragage et, par ailleurs, la mise à niveau des différentes écluses ou ports.

Concernant le Port autonome du Centre et de l'Ouest, le PACO, il est évidemment parfaitement situé sur la dorsale wallonne puisqu'il s'étend depuis la Lys et le Haut Escaut, à l'Ouest de la Wallonie, jusqu'au Canal du Centre. Bref, cette position est idéale à la jonction entre la France, le bassin wallon, et lui confère un avantage non négligeable dans la perspective de la réalisation du projet Seine-Nord en France, dont je viens de vous parler.

De nombreux investissements ont été consentis en faveur du PACO, en vue de créer ou d'étendre aussi les zones portuaires que sont Garocentre, Strépy, Mons, Ghlin, Antoing, Bruyelles, Tournai et Vaux. L'investissement cumulé de ces projets représente un montant public de plus de 25 millions d'euros, auquel il faut encore ajouter une participation du secteur privé d'environ 12 millions d'euros, qui ne sont pas encore complètement là aujourd'hui. C'est notamment DUFERCO qui doit effectivement apporter cet élément là puisqu'on était à 12,5/12,5 part public/part privé.

Il apparaît qu'une grande partie de ces investissements, s'ils ne profiteront pas uniquement au PACO, auront lieu sur tout le territoire dont il assure le développement portuaire, et c'est cela l'essentiel, puisque les retombées seront bien plus larges que simplement pour la région même du cœur du Centre qui vous amène à poser votre question.

Quelles sont les activités attendues sur le PACO à moyen terme? Compte tenu de l'activité générée par les infrastructures que je viens de vous rappeler, dont certaines sont d'ailleurs déjà en fonctionnement ou en phase de construction très avancée, ainsi que la réalisation du projet Seine-Nord, un doublement des tonnages transbordés est attendu à l'horizon 2017. Le tonnage passera donc de 10 à 12 millions de tonnes par an. Cette augmentation de l'activité portuaire débordera largement de la sphère du PACO vu que ces plates-formes permettront de générer de nouvelles activités économiques à proximité de la voie d'eau. C'est aussi à la clé, et c'était cela le plus important, de l'emploi, un redéveloppement économique et un argument qui est déjà un argument majeur dans des études qui sont réalisées au niveau international du positionnement de la Wallonie sur le plan de la mobilité, du transport et de la logistique.

Mais au-delà de l'argument théorique, c'est un argument réel et concret de pouvoir dire à des investisseurs, en Wallonie: «*À tel endroit ou tel endroit, vous avez soit du bi modal ou du tri modal, un accès très rapide vers la France, vers l'Allemagne, vers le Grand-Duché, vers les Pays-Bas, vers l'Italie, avec tous les moyens de transport nécessaires coordonnés en un seul site...*», avec l'ensemble des aspects déjà industriels qui ont fait

leur preuve puisqu'ici on parle de projets qui sont des projets réalisés, concrets et qui sont opérationnels déjà pour certaines entreprises. Ce ne sont pas simplement des projets sur papier, certes magnifiques, mais qui restent à l'état de la théorie.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen** (PS). – Merci Monsieur le Ministre. Je pense qu'il était effectivement très important de pouvoir faire un peu le point sur cet aspect et, comme vous l'avez dit, et comme on a souvent pu le remarquer, nous souffrons parfois d'une maladie assez grave qui s'appelle la modestie et dont il faudrait se débarrasser.

Croyez bien que je serai extrêmement attentive à toute la promotion qui sera faite sur cet aspect là parce qu'il y a actuellement dans l'ascenseur de Strépy-Thieu, qui est un patrimoine mondial de l'UNESCO, une superbe maquette qui montre de manière très précise tous les projets qui sont enfin concrétisés et réalisés. Je pense qu'il ne serait pas inintéressant, à un moment donné, d'en faire un véritable événement. Nous souffrons non seulement de modestie parce que nous restons parfois simplement dans des communications en français. Il faudrait peut-être penser à des communications trilingues, ce qui ne ferait pas de tort, en anglais, en allemand et en français, bien entendu, et peut-être une autre langue nationale.

## QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DES BATEAUX LOGEMENTS SUR LES VOIES HYDRAULIQUES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la problématique des bateaux logements sur les voies hydrauliques ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

**Mme Pary-Mille** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me penche sur la problématique des bateaux logements sur les voies hydrauliques en Région wallonne puisque vous savez que de nombreux « bateliers » élisent domicile sur nos voies hydrauliques à bord de ces fameux bateaux logements. Ces bateaux sont stationnés moyennant une convention à titre précaire qui est établie par la DGO2 mobilité voies hydrauliques, pour occupation du domaine public des voies navigables et de l'espace qui l'entoure et le délimite.

Toute une série de redevances sont appliquées pour obtenir cette autorisation : le stationnement (environ 35 centimes par mètre carré, l'utilisation d'une passerelle), l'usage des surfaces non liées à la voie d'eau (9 cents par mètre carré) et la circulation d'une voiture sur les voies de halage (3,72 euros par an). Ainsi, en moyenne, un batelier qui souhaite se stationner pour une longue durée débourse environ 150 euros par an.

Si une convention d'occupation précaire et des redevances existent, il n'en reste pas moins que la législation en matière de bateaux logements est très floue et incomplète en Wallonie. Et ce, contrairement à la France ou à la Flandre qui ont pris cette problématique à bras-le-corps.

Plusieurs problèmes découlent de cette situation :

- vu la nature et la multiplicité des autorisations délivrées, leur caractère précaire n'est pas perçu par les occupants. Cela engendre même une certaine situation « de droit », historique, de bateliers à certains endroits (il devient impossible de les déloger, malgré la convention) ;
- l'occupation peu onéreuse dont je faisais référence (150 euros par an) engendre une spéculation locative difficilement contrôlable par le SPW, des sous-locations ont ainsi été découvertes à 1 000 euros par mois. La sous-location est interdite dans les conventions mais le SPW manque apparemment de moyens pour contrôler et, si nécessaire, mettre un terme à ces conventions ;
- la minimalisation et/ou l'occultation des contraintes imposées aux bateaux en matière de conformités techniques faisant partie des dispositions réglementées par la Police de la Navigation. Par exemple, bon nombre de bateaux logements ne sont plus en état de naviguer (béton coulé en fond de cale…) ;
- la « fraude sociale » (des personnes domiciliées n'y habitent pas réellement) ou la précarité de certains habitants ;
- les bateaux logements ne sont pas considérés ou assimilés à des biens immeubles par destination ou affectation, les codes, lois et réglementations se rapportant aux logements et aux prescriptions urbanistiques ne leur sont pas applicables ;
- au niveau urbanistique, les aménagements sur les abords échappent aux contraintes en vigueur.…

La liste n'est pas exhaustive. Mais je ne vais pas allonger le débat, Madame la Présidente, rassurez-vous.

Face à ces constatations, pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quelles actions sont en cours ou seront menées afin de pallier ce manque de législation ? Je sais que le SPW est particulièrement actif dans certaines régions afin de trouver des solutions mais, comme en Flandre ou en France, la solution passe par le législatif. Quelles sont les propositions sur la table ?

Ne croyez-vous pas, vu les thématiques abordées, que cela dépasse votre seul département et que le gouvernement devrait se pencher sur la question (urbanisme, environnement, voies navigables, logement…) ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente, merci Madame Pary-Mille.

Replaçons tout cela dans la majorité de ce qui existe sur le terrain : pour la majorité des occupants de bateaux de logement, cela se passe correctement. Il n'y a pas de grosse difficulté ou de difficulté majeure dans la plupart des cas. Certains biefs de canaux abritent de nombreux bateaux de logements et sont donc très prisés des cyclistes, des promeneurs, preuve qu'il s'agit d'endroits qui sont agréables en termes de bien-être.

Je vais essayer de prendre différents points que vous soulevez. Le premier est la nature des autorisations qui sont délivrées. Actuellement, les bateaux-logement sont autorisés, par la Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques, la DGO2, de stationner, sur base d'une autorisation à titre précaire et incessible. Il n'est cependant pas interdit au propriétaire de louer son bateau pour diverses raisons privées, qui ne concernent en rien l'administration. Je ne dis pas de mal des fonctionnaires, je sais bien que cela choque le MR, je ne voudrais pas.

Sur le plan touristique, c'est un attrait particulier qui se développe de plus en plus. Il suffit d'aller voir sur internet. Je vous invite à passer vos vacances chez nous sur des bateaux-péniches ou autres et de revisiter notre belle région.

Un deuxième point que vous abordez, ce sont les conditions techniques du bateau. En vertu du règlement général des voies navigables, ainsi que du règlement de la navigation intérieure, un bateau doit remplir plusieurs conditions pour se trouver sur la voie d'eau. Il doit notamment être en règle d'immatriculation, c'est assez logique, de certificat de jaugeage, de certificat de visite. Pour le jaugeage et pour les visites, cela concerne les bateaux de plus de 15 mètres ou de plus de 20 mètres.

Les autorisations de la DGO2 prévoient systématiquement que le bateau doit être en parfait état de naviguer. Quelques tonnes de béton en fond de cale n'ont jamais empêché un bateau de naviguer, sinon comment des péniches de 2000 tonnes avanceraient-elles ?

Lors de l'octroi de l'autorisation, la DGO2 veille à ce que le lieu d'amarrage satisfasse à certaines conditions d'équipement et de sécurité. Je pense notamment à un dégagement de places navigables, la visibilité, ne pas créer de gêne, de danger pour autrui et d'affectation de la zone de la berge. Le plus souvent, il s'agit d'un quai prévu à cet effet. Il est en partie indiquer de veiller à ne pas octroyer trop d'autorisations sur une longueur de berges trop faible pour éviter des problèmes de proximité, voire de promiscuité.

Concernant l'aspect de la domiciliation des personnes sur leur bateau, je rappelle que ce sont les communes qui domicilient les habitants, pas la DGO2. La plupart des communes n'acceptent, à juste titre, de domicilier ses habitants que pour autant qu'ils disposent d'une autorisation administrative. Cette pratique évite les domiciliations de personnes à des endroits impropres au stationnement de longue durée, pour créer finalement un double contrôle.

Comme vous le voyez, il existe de nombreux moyens de prévention et de contrôle pour garantir un cadre de vie des plus agréables. Toutefois, vu le nombre de demandes d'autorisations qui est en constante augmentation, deux arrêtés sont en ce moment en préparation. L'un ayant trait aux conditions d'occupation du domaine, l'autre aux conditions de navigation. Ces deux arrêtés veilleront bien sûr à définir toutes les conditions relatives au stationnement de bateaux de manière plus précise, notamment les conditions pour les bateaux affectés au logement.

Je terminerai en disant que, globalement, les arrêtés sont là pour améliorer encore la situation. Il faudra les faire encore parfaitement exécuter. La situation sur le terrain se passe plutôt bien, voire très bien. Je parle globalement. Je ne voudrais pas que l'on pointe du doigt telle ou telle catégorie de personnes qui a choisi ce mode d'habitation, qui est certes singulier. Je rappelle aussi que cela fait partie du développement du tourisme fluvial chez nous, puisque, au-delà de l'aspect définitif, il y a aussi du logement temporaire *via* lequel toute une série de personnes viennent pendant un peu plus d'un jour, d'une semaine, voire d'un mois, pour visiter notre région.

Je pense aux Français qui sont de plus en plus nombreux à utiliser les différents ports fluviaux

wallons, aux Hollandais, aux Anglais aussi qui sont de plus en plus présents, grâce notamment aux différents aménagements dont on parlait tout à l'heure dans la question précédente, qui ne feront qu'améliorer la circulation et la navigation et aussi la qualité de l'ensemble des conditions de navigation chez nous, mais aussi d'accueil, de confort. Cet élément-là a été mis fortement en avant. Je m'y suis employé autant que faire se peut durant la période 2004-2007 dans tout ce qui a fait l'axe tourisme et navigation en Wallonie avec l'amélioration importante de toute une série de ports au niveau du confort et au niveau de la sécurité des usagers.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Madame Pary-Mille.

**Mme Pary-Mille** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse.

Il n'entrait pas du tout dans mes intentions de stigmatiser qui que ce soit. C'était vraiment pour obtenir de la clarté par rapport à cette problématique. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour se féliciter du succès du développement de ces bateaux qui naviguent sur nos cours d'eau, mais je crois qu'il y a une réflexion à mener en termes réglementaires. Je me réjouis que deux arrêtés soient en préparation. On verra à ce moment-là, ce qu'ils concernent exactement. Je vous remercie.

## QUESTION ORALE DE M. BINON À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURITÉ DES MOTOCYCLISTES SUR LES ROUTES WALLONNES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurité des motocyclistes sur les routes wallonnes ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

**M. Binon** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collèges, il y a dix jours, un accident mortel est survenu le long de la Chaussée de Nivelles à hauteur du pont enjambant l'autoroute E19. À cet endroit, le centre de la chaussée est recouvert d'une double rangée de plots en béton de 30 centimètres de long sur 10 cm de haut. Des plots bien connus par tous les automobilistes qui ont déjà été surpris par cette disposition.

Il semblerait que le motocycliste aurait heurté ces plots en entamant une manœuvre de dépassement et aurait perdu le contrôle de sa machine suite au choc avec ces éléments.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre, si je ne remets pas en cause la nécessité des équipements installés le long des voiries pour assurer la sécurité des usagers et en canaliser parfois les ardeurs, est-il cependant toujours tenu compte, *a contrario*, des dangers que certains d'entre eux peuvent constituer pour certaines catégories d'usagers ?

Disposez-vous d'une liste des équipements potentiellement dangereux installés sur nos routes ? Si non, envisagez-vous de dresser cette liste ?

Quelles mesures pourriez-vous prendre pour éviter ce genre de drames (remplacement ou signalisation particulière ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à Monsieur le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur Binon.

Dès mon entrée en fonction en tant que Ministre wallon de la sécurité routière, j'ai pris différentes mesures à l'attention de la sécurité des motards. Le 22 décembre de l'année dernière, nous avons adopté le premier décret relatif à la sécurité routière. Quand je dis nous, c'est plutôt vous, mais c'est sur ma proposition.

Ce décret prévoit la mise en place d'une procédure structurelle en faveur de la sécurité routière lors du développement de projets sur le réseau trans-européen dans un premier temps. L'objectif est évidemment de veiller au *maximum* de l'efficacité des aménagements routiers lors de la réalisation de la rénovation d'une route pour améliorer la sécurité de tous les usagers dont, bien sûr, les motards, mais pas exclusivement.

Il s'agira donc de vérifier systématiquement les incidences sur la sécurité, lors de tout nouvel aménagement, par exemple le choix du revêtement, l'emplacement d'un poteau d'éclairage, la hauteur des rambardes de sécurité... Bref, il s'agit de travailler en amont au *maximum*. C'est plus de sécurité et aussi moins de coûts puisque lorsque l'on doit agir par la suite, cela coûte toujours plus cher. Des lisses qui ont été installées et qui vont encore être installées, représentent un coût plus important que si cela avait été imaginé, pensé et réalisé dès le départ.

Deux, il y a toute la réalisation, tout le projet de l'infrastructure routière. Par exemple, lors d'un nouvel accès en zoning commercial, une réflexion doit être menée, mais surtout concrétisée, sur les

passages pour piétons, les pistes cyclables, l'installation de toute une série de ronds-points ou de chicanes. Tous les acteurs vont pouvoir donner leur avis puisque 31 ou 32 personnes seront d'ailleurs très rapidement rassemblées (j'ai enfin reçu l'ensemble des noms des participants) à ce Conseil wallon supérieur de la sécurité routière. Il ne s'agit pas d'un endroit de discussion, mais d'un endroit de concrétisation de toute une série de projets, de décisions et d'avis qui seront rendus au Ministre.

En ce qui concerne les obstacles latéraux, la Direction générale des routes du SPW finalise actuellement un guide qui présente une méthodologie du traitement de ces obstacles, à l'attention de tous les gestionnaires de voiries, pour étendre finalement la méthodologie et travailler en concordance et de façon parallèle.

Il n'existe pas aujourd'hui de liste d'équipements dangereux. La dangerosité dépend avant tout de l'utilisation que l'on fait d'un équipement mais pas de sa nature propre.

Par contre, il existe bien une notion d'obstacles agressifs, autrement dit des obstacles qui, par exemple, lors d'une perte de contrôle de véhicule, peuvent causer des accidents graves. On peut aussi, à ce propos, pointer les arbres d'un certain calibre, tout ce qui est barrières de sécurité inadaptées ou encore certains des murs.

Plus spécifiquement au niveau de la sécurité des motards, j'ai demandé que la Direction générale des routes du SPW travaille sur la réalisation du guide à destination de tous les gestionnaires, pour mieux sécuriser la circulation des deux roues motorisées. Bref, ce sont des messieurs motos qui sont renforcés dans leur rôle. Comme je vous le rappelle, 60 000 mètres de lisses ont été placés sous les rails de sécurité des autoroutes wallonnes et le travail continue pour améliorer la sécurité dans toute une série de virages.

Je sais qu'on demande si 60 kilomètres, sur un réseau de plusieurs milliers, est bien raisonnable.

On installe cette double lisse dans des endroits qui sont des endroits dangereux, des virages et autres. Ce n'est pas partout sur le réseau, n'importe comment et en n'importe quel endroit et je rappelle que c'est l'association Fédémot qui a réalisé l'ensemble du cadastre et qui nous a soumis cela et je ne demande qu'une chose c'est qu'il y ait la même volonté et le même pragmatisme de la part d'autres associations pour achever le travail, s'il doit être achevé à d'autres endroits, mais surtout pour qu'à l'avenir, nous évitions d'aller réparer des erreurs du passé et que l'on réalise des travaux en bonne et due forme. Donc, installer ce type de lisses dès le départ dans la conception d'une route, ce sera le rôle du conseil comme je viens de vous l'indiquer.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Binon.

**M. Binon** (MR). – Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse. J'aurais attendu que vous me donniez votre avis sur ces plots un peu spéciaux. Enfin, ce n'est pas grave. Si vous faites une étude au niveau de la sécurité des motards, je pense que cela serait bien de l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, de voir un petit peu leur avis, je ne vais pas dire d'en profiter malheureusement à cause de cet accident, mais on pourrait se dire : « Ecoutez mettons cela à l'ordre du jour d'une prochaine réunion en disant que pensez-vous de ces plots-là » ; parce que je vous assure que même en voiture et je pense que tout le monde a déjà eu la blague...

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je suis 100 % d'accord avec vous.

**M. Binon** (MR). – C'est surprenant et pour les motos, ça doit être catastrophique.

## INTERPELLATION DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DÉVIATION DES CAMIONS TRANSITANT PAR LA N5 VERS LE RÉSEAU AUTOROUTIER EXISTANT »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la déviation des camions transitant par la N5 vers le réseau autoroutier existant ».

La parole est à M. Dupriez pour développer son interpellation.

**M. Dupriez** (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, oui, c'est une interpellation qui va être un peu plus longue que ma courte intervention sur le Natura 2000 tantôt mais aussi cela aura permis à des collègues de participer à cette discussion, discussion sur un point dont on a déjà parlé, Monsieur le Ministre qui concerne cette possibilité de dévier les camions transitant actuellement par la N5.

Les décisions récentes du Gouvernement wallon relatives à une série d'investissements en matière de mobilité et la publication à la mi-mai du premier appel d'offre concernant le pertuis sur l'Eau noire, ont rassuré ceux, parmi les Couvinois, qui attendent avec impatience la réalisation d'un contournement de leur ville.

Lors de nos échanges en commission à propos de ce contournement de Couvin, votre argumentation en faveur du projet a, majoritairement, je dirais, évoqué les questions d'impact économique, d'emplois potentiellement créés par le désenclavement de cette région isolée, *et cætera*, en lien avec la concrétisation de cette nouvelle autoroute E420.

A mes yeux, toutefois, c'est la sécurisation et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Couvin et des environs qui restent la priorité.

Or, au mieux et de façon extrêmement optimiste, le contournement de Couvin pourrait être finalisé en 2017, soit dans six ans.

Qui plus est, ce chantier, tributaire d'une quantité phénoménale de déblais, entraînera pendant cette période un accroissement sensible du trafic de camions.

Nous avons à plusieurs reprises, depuis un an, évoqué dans cette commission la possibilité d'organiser la déviation du trafic de camions transitant par la N5 et, singulièrement, par la ville de Couvin *via* le réseau routier existant.

Ma proposition vise à mettre en place des itinéraires balisés assurant la continuité des principaux corridors de fret concernés mais sans traversée de Couvin et des autres noyaux d'habitats sensibles de la région.

Ces itinéraires conseillés pourraient être combinés avec une interdiction explicite pour les camions de plus de 12 tonnes ou de plus de deux essieux *via* des panneaux C23 avec spécification du critère d'exclusion, par la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de signalisation directionnelle, de contrôle, de dimensionnement des voiries, de communication et de concertation avec les secteurs concernés.

Naturellement, le trafic local serait exempté de toute interdiction de circulation par l'ajout d'un panneau additionnel portant la mention «excepté circulation locale».

Concrètement, la mesure d'interdiction devrait être relativement localisée et limitée — comme c'est le cas actuellement à Couvin mais cela peut aussi le cas échéant se justifier dans d'autres agglomérations — ce qui en faciliterait le contrôle mais elle serait annoncée aux transporteurs concernés bien en amont de leur parcours, au niveau des nœuds de communication autoroutiers permettant une déviation performante.

Cette manière de procéder vise, on l'aura compris, à éviter de surprendre les intéressés et à se prémunir contre tout risque de recours à des itinéraires de déviation improvisés et peu adaptés.

En mai 2010, vous nous annonciez avoir la volonté de prendre le plus rapidement possible un Arrêté en ce sens et être en attente d'une étude juridique pour ce faire.

En juillet 2010, vous affirmiez: *«Essayer de trouver la solution la plus adéquate et la plus réaliste...»* et *«continuer à préparer au mieux un Arrêté ministériel portant règlement sur la police de circulation routière sur cette N5»*.

Entre-temps, rebondissant sur cette proposition de déviation des camions, le Collège communal de Couvin décidait d'interdire la traversée de la ville aux poids lourds.

Décision compréhensible mais aux conséquences dommageables pour les habitants des villages désormais traversés par les camions tels Cul-des-Sarts et Baileux sans compter la dégradation de voiries inappropriées pour le trafic de poids lourds et les risques d'accidents. Il s'agit des voiries qui se dégradent, mais ce n'est pas grave puisqu'elles sont régionales dit le Bourgmestre de Couvin.

Vous annonciez dés lors en juillet dernier avoir demandé à la Direction générale des routes de vous faire un rapport sur l'évolution du nombre de camions traversant Couvin depuis la mise en application de l'ordonnance du collège communal, ainsi que sur le nombre de camions empruntant actuellement la RN99 et la R589.

Monsieur le Ministre, disposez-vous aujourd'hui de ce rapport? Quelles en sont les conclusions?

Pouvez-vous nous fournir les chiffres de ce rapport et nous faire part de l'interprétation que vous en faites?

Pouvez-vous confirmer la réduction de 50% du trafic de camions annoncée par la police locale?

Vous avez, en outre, fait installer à différents endroits de la E42 des panneaux indiquant: «RN5 fermée pour les poids-lourds. Pour la France, prendre la E42». Un premier pas intéressant qui en appelle d'autres...

Etes-vous, Monsieur le Ministre, en mesure d'évaluer l'effet de cette signalisation en comptant le nombre et la proportion de camions étrangers en transit *via* Couvin par exemple, en comparant ces données aux données antérieures éventuellement disponibles ou, mieux, en faisant réaliser une étude origine — destination des camions traversant Couvin?

Etes-vous prêt à compléter cette signalisation par des mesures plus contraignantes à l'égard des camionneurs en transit qui ne respecteraient pas les consignes du SPW? Si oui, quand et lesquelles?

Vous nous aviez aussi annoncé avoir pris des contacts avec les autorités françaises de Champagne-Ardenne pour organiser cette déviation également côté français. En effet, les panneaux installés par le SPW ne peuvent évidemment contribuer à réorienter que les camions transitant du Nord vers le Sud et pas l'inverse. Quelles ont été les conclusions de ces contacts ? Se poursuivent-ils ?

Le 22 octobre dernier, suite à ma demande de pouvoir disposer de l'étude juridique annoncée, vous me confirmiez avoir renoncé à prendre « un Arrêté d'interdiction de circulation sur la N5 entre Charleroi et la frontière française », cette possibilité ne vous semblant pas réaliste.

Et vous invoquiez deux raisons à ce renoncement :

- la nécessité de maintenir un trafic local et l'impossibilité de considérer l'ensemble du tronçon Charleroi-France comme une zone de circulation locale, j'en conviens mais je pense que ce n'était pas indispensable ;
- les différents aspects pratiques, notamment la nécessité de contrôles de police accrus ou la signalisation à mettre en œuvre.

Je me permets de réitérer ma demande : pouvez-vous me transmettre une copie de l'étude juridique en question ?

Il est évident qu'il sera toujours plus intéressant ou logique, pour un certain nombre de camions ayant pour origine et ou destination des points se trouvant à proximité de Couvin de traverser cette agglomération.

L'objectif ne saurait donc être d'interdire absolument tous les poids-lourds mais seulement ceux qui sont en transit par Couvin et pour lesquels des itinéraires alternatifs raisonnables existent, par exemple lorsqu'ils circulent entre les Pays-Bas et la France.

Nul n'est besoin pour cela de considérer l'ensemble du tronçon Charleroi-France comme une zone de circulation locale. Seuls les véritables « points noirs » en termes de sécurité et de qualité de vie des riverains, telle que la traversée de Couvin, peuvent faire l'objet de restrictions du trafic de transit, pour autant que cette ou ces restrictions soient annoncées aux conducteurs de poids lourds suffisamment en amont de celles-ci pour leur permettre de choisir un autre itinéraire et de façon suffisamment fermes que pour être respectées.

Dans votre réponse d'octobre, vous nous disiez vouloir mettre en place un système d'information suggérant aux camionneurs d'éviter, selon les trajets qu'ils effectuent, Couvin et plus généralement la N5. La véritable question est donc de savoir comment il est possible d'appuyer ce genre de suggestion de restrictions du trafic poids-lourds ponctuelles.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer ce qui a été réalisé en ce sens depuis lors ?

Quels systèmes d'information avez-vous mis en place à cette fin ?

Des contacts avec les sociétés proposant les logiciels gps ou les calculs d'itinéraires *via* internet ?

Des panneaux de signalisation ?

Des campagnes de sensibilisation des camionneurs et de leurs employeurs ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

Si vous faites un test en calculant les itinéraires entre Marseille et Rotterdam, je trouve que c'est assez intéressant parce que vous voyez que :

- Google Map et Touring vous envoient par Mons et Valenciennes ;
- Yahoo, Mappy, Vialys et Viamichelin privilégient Namur et Luxembourg.
- Même sur un trajet plus court, Bruxelles-Reims, parmi les six calculateurs d'itinéraires précités, seuls Vialys et Viamichelin vous envoient tout droit vers Couvin.

Que faut-il en conclure ? Primo, que pour le trafic longues et moyennes distances, il existe actuellement une ou plusieurs alternatives réalistes à la N5 qui ne demandent qu'à être encouragées, voire généralisées. Ces alternatives existent et sont empruntées par beaucoup de camions.

C'est normal, Bruxelles-Reims, c'est environ 220 kilomètres *via* Couvin, avec des passages difficiles en amont et en aval de Couvin, ainsi que la dangereuse traversée du centre de la Ville, et 270 kilomètres *via* Valenciennes et Saint-Quentin, *via* des autoroutes adaptées et équipées pour une durée de trajet presque identique.

Secundo, que la réalisation d'un contournement de Couvin risque de changer la donne en matière de choix d'itinéraires et d'entraîner un report significatif de trafic vers la N5, avec toutes les conséquences que l'on imagine pour les noyaux villageois à partir de la sortie de Charleroi et jusqu'à la frontière française.

En l'absence, toujours regrettable, d'information sur une véritable étude origine-destination du trafic de camions passant par Couvin, nous ne savons pas quelle est la proportion de ceux-ci qui pourrait utilement être déviés et emprunter le réseau autoroutier existant mais de toute évidence elle doit être significative.

A titre d'information, l'Etude d'incidence de 2003 relative à la sortie Sud de Charleroi, indiquait que :

- les camions circulant au Sud de Philippeville sont principalement issus du trafic international ;

- la nouvelle voirie attirerait principalement un trafic international d'échange et de transit qui représenterait entre 40 et 65% du trafic poids lourds de la nouvelle infrastructure.

Sans évaluation du nombre de camions susceptibles de passer, mais ne passant pas aujourd'hui par Couvin en raison de la pénalité que représente cette traversée d'un noyau d'habitat sur une artère peu propice au transit, nous ignorons l'impact que le contournement pourrait avoir sur le trafic observé de part et d'autre de celui-ci.

Monsieur le Ministre, notre DPR mentionne, outre la volonté du gouvernement de réaliser un contournement de Couvin, celle de prendre dès le début de la législature, en concertation avec les autorités locales, des mesures radicales pour sécuriser la traversée du centre : signalisation adaptée, aménagements de sécurité pour les piétons, limitation du trafic dangereux à certaines heures de la journée, *et cætera*.

Où en sommes-nous par rapport à ces mesures de sécurisation ?

Vu la situation vécue par les habitants de Couvin mais aussi des autres localités bordant la N5, il me semble indispensable de tout mettre en œuvre pour limiter le trafic de camions sur cet axe et pour sécuriser dès à présent le centre de Couvin mais aussi les autres entités bordant la N5.

Je reste convaincu que c'est possible en plus d'être souhaitable.

En atteste l'observation de ce qui se passe en France mais aussi, de façon très intéressante, une étude réalisée en 2003 par le Centre de Recherches Routières sur la mise en œuvre des itinéraires de véhicules de marchandises en Région Bruxelles-Capitale que je tiens à votre disposition.

Je suis convaincu également que les mesures d'information, de sensibilisation et de réglementation que vous pourriez prendre en ce sens pourraient se révéler efficaces très rapidement et finalement à peu de frais au regard de montants que la région envisage de mobiliser pour le contournement ; convaincu encore, que cet allègement du trafic de camions dans les environs de Couvin sera d'autant plus apprécié et appréciable que le chantier du contournement aura commencé, engendrant lui-même un trafic poids lourds local important.

Monsieur le Ministre, je voudrais une fois encore vous inviter à faire œuvre de pionnier en la matière de gestion de la circulation des poids lourds et de la sécurité routière sur notre réseau.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Depuis le début de la législature, la priorité de mon action est la sécurité routière, il en va d'ailleurs du dossier de Couvin comme d'autres. Pour Couvin, on a eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises. Toute une série de décisions ont été prises avec l'ensemble de mes collègues que je remercie dans une unité parfaite, une harmonie de vision, d'esprit, de cœur, disant : « *Oui il faut réaliser le contournement de Couvin, oui il faut le faire le plus rapidement possible* » ; Philippe Henry ayant indiqué le chemin de par la prolongation, la prorogation, du permis qui court jusque février, si ma mémoire ne me fait pas défaut, février de l'année prochaine, le 2 ou le 5.

D'ici là, et même après, ce n'est pas moi — et heureusement peut-être ou, malheureusement, je n'en sais rien — qui détermine le nombre de camions sur notre réseau, ce n'est pas moi non plus, qui décide du choix des uns et des autres ou des indications de Google, Mappy, de Touring ou d'autres itinéraires.

Par contre, et vous avez parfaitement raison, nous avons la responsabilité de faire en sorte qu'il y ait le moins possible d'utilisation de la voie routière lorsque cela est possible : les 450 millions d'euros d'investissements au niveau de la voie navigable, c'est autant de camions en moins sur nos routes. Si je prends un exemple très concret pour l'illustrer, Yvoz-Ramet, le projet de mise à gabarit de l'écluse c'est 500 000 camions en moins sur un an sur la dorsale, sur la E42. Ce n'est pas rien. Cela représente évidemment un impact non négligeable sur notre mobilité à tous, et surtout sur l'impact par rapport à la qualité et au revêtement de nos routes.

J'en viens directement à différents éléments, et nous aurons encore l'occasion de revenir sur ce sujet, tel que l'impact des mesures prises sur le trafic de poids lourds à Couvin. La Direction générale des routes a bien procédé à une campagne de mesures du trafic en juillet 2010. Le trafic camions dans le centre de Couvin a été en effet réduit de 50 % et s'est reporté majoritairement sur l'itinéraire de déviation *via* la N589 Bailleux et Cul-des-Sarts. Grâce aux mesures informatives que j'ai fait prendre par la SPW sur le réseau routier, la déviation est pénalisante en temps et en kilomètres pour les poids lourds, mais c'est discutable. D'après mon administration en tout cas, le report de trafic *via* les grands itinéraires autoroutiers Mons-Valenciennes est estimé à environ 15%.

Les autorités municipales françaises ont également réagi de leur côté et ont aussi interdit la traversée de leur village. Mes collaborateurs ont également eu des contacts avec les services de la préfecture et de l'ambassade de France. Je vais d'ailleurs tout prochainement rencontrer Madame l'Ambassadrice.

La notion même de l'interdiction, excepté trafic local, est particulièrement difficile à appliquer et à contrôler sur le terrain. Tout le monde peut le comprendre. À partir de quand un trafic peut-il être considéré comme local et comment le vérifier ? En arrêtant chaque utilisateur ? C'est un petit peu compliqué. C'est pour cela que l'on ne peut pas l'utiliser. L'application de la notion de trafic local est pertinente si elle porte sur un tronçon de route très limité, local et facilement contrôlable. À plus large échelle ce concept est assez inopérant car extrêmement difficile à mettre en œuvre et à contrôler concrètement. Prenons un exemple : un camion qui part de Philippeville et se rend à Charleville-Mézières, pourra-t-il traverser Couvin quand la signalisation « excepté trafic local » lui sera annoncée ? Sauf à imaginer pour chaque trajet une signalisation spécifique se rapportant à l'itinéraire de chaque transporteur, il est assez difficile de mettre en œuvre une interdiction de trafic local à une échelle au-delà de la commune ou certainement en tout cas à une échelle régionale. Je crois que tout le monde peut le comprendre.

Pour ce qui concerne les éditeurs de gps, ceux-ci ont été avertis de la mesure actuelle d'interdiction de traverser Couvin pendant la journée, je le rappelle, mais le gps n'est ni obligatoire, ni constitutif de règles routières, ce sont les panneaux routiers qui vont toujours loi.

En ce qui concerne l'étude juridique d'interdiction de trafic de poids lourds dans la traversée de Couvin — je sais que vous aimez les études juridiques —, je vous l'avais signalé les 22 octobre et 21 mars derniers, j'ai estimé que celle-ci n'était pas opportune compte tenu du contexte réglementaire actuel et de l'impossibilité de mettre en place une interdiction à géométrie variable. Je ne sais pas vous donner ce que je n'ai pas ou plus à ma disposition.

Les travaux de sécurisation de la traversée de Couvin prévus en concertation avec les autorités communales sont à présent terminés. Ils ont constitué en un renouvellement du revêtement mais aussi en une remise à niveau des taques et modifications de marquage notamment. Je suis certain que vous êtes allé voir sur place à plusieurs reprises. Il vient donc d'être décidé de compléter ce dispositif en place dans la traversée de la ville par des aménagements semblables à l'entrée nord de Couvin, de la Place de la Gare, et ce, afin d'assurer une certaine continuité au dispositif et de renforcer encore la sécurisation. Ces travaux supplémentaires sont en cours, mais vu qu'il s'agit d'un travail en profondeur, ces sondages devront être réalisés pour tenir compte, notamment, de la présence d'un égouttage collectif, et ces travaux complémentaires devront être terminés avant l'automne.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui de façon succincte par rapport à vos différentes questions. On essayera de compléter, puisque les questions étaient nombreuses et j'ai essayé de respecter le temps qui m'était imparti. Par écrit, le cas échéant, je pourrais compléter ma réponse pour que vous soyez plus satisfait.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dupriez.

**M. Dupriez** (Écolo). – Monsieur le Ministre a parfaitement raison de sentir une certaine insatisfaction par rapport à sa réponse. Il y a une série d'éléments intéressants. Maintenant quand j'entends qu'à peine 15% de report du trafic vers le réseau autoroutier ont été constatés par l'administration, je trouve que c'est vraiment très peu. Qu'il y ait possibilité d'interdiction ou pas, je veux dire interdiction comme je le disais dans mon interpellation, l'interdiction formelle ne peut se faire que sur des tronçons limités, *et cætera*, mais elle vient éventuellement pour justifier ou pour compléter des systèmes d'informations directionnelles ou autres, de sensibilisation, beaucoup plus importants. Je reste convaincu qu'on peut faire beaucoup mieux que 15% de report vers le réseau autoroutier. Quand on voit que ces camions, pour la partie en transit international, arrivent à Couvin, traversent toute une série de villages en passant par des petites routes qui ne sont pas du tout adaptées, cela ne va pas.

Je suis convaincu qu'il y a moyen de faire beaucoup plus, de façon beaucoup plus volontariste pour orienter le trafic. C'est important pour cette nationale 5 et cela le sera encore plus dans les années qui viennent avec le chantier, mais je pense que c'est aussi intéressant en termes de projet-pilote, parce que si on peut le faire pour la N5, on pourrait éventuellement le faire après pour d'autres endroits où cela pourrait être justifié, pour vraiment faire en sorte que, dans toute la mesure du possible, le trafic de camions, surtout les plus lourds, parfois les plus dangereux, parce c'est aussi en fonction du type de produits transportés, faire en sorte que l'on puisse orienter les camions vers le réseau routier qui est adapté. En l'occurrence, ici on a clairement un trafic de transit important et qui pourrait l'être encore plus dans les prochaines années, qui passe par un réseau inadapté.

Je peux encore garder un petit espoir dans le fait que votre rencontre avec l'Ambassadrice de France vous permette d'avoir soudain une envie particulièrement forte, de travailler en collaboration avec elle sur ce dossier, pouvoir aller plus loin. Mais j'espère qu'il sera possible d'aller plus loin, je le souhaite vraiment parce que, comme je le disais, c'est à la fois une question importante pour les habitants de Couvin ou des environs mais aussi, je le pense, par rapport à une nouvelle manière d'aborder la gestion du trafic des poids lourds dans notre région.

**Mme la Présidente**. – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «UN SYSTÈME D'ASSURANCE «RÉCOLTE, ANIMAUX ET VÉGÉTAUX»»**

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «un système d'assurance «récolte, animaux et végétaux»».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, un système d'assurance, mutualisation des risques a été fréquemment évoqué ces dernières années.

Il pourrait être développé contre les risques de production liés à des maladies, des épidémies et des conditions climatiques particulièrement difficiles. Selon certains observateurs, ce système devrait être mis en place sur base d'une collaboration public-privé afin de réduire la prime.

Lors d'une précédente intervention, vous précisiez qu'une équipe scientifique devait être sélectionnée et que celle-ci serait suivie dans ses travaux par un comité d'accompagnement composé des représentants des associations agricoles, de l'administration et de votre cabinet.

La notification du marché était prévue pour fin 2010 et cette mission devait durer 6 mois.

Monsieur le Ministre, nous arrivons au terme de cette mission. Pouvez-vous nous en préciser les résultats? Quels sont les éléments concrets qui se rapportent à cela? Le système d'assurance/mutualisation des risques est-il réaliste et quelles sont les formes préconisées? Les coûts de ce mécanisme à mettre en place et les possibilités de financement public ont été abordés par cette équipe scientifique. Quelles sont les réponses apportées?

Pouvez-vous mettre à la disposition des membres de cette commission les documents relatifs à cette étude?

Je vous remercie. J'attache assez d'importance à ce point qui figurait, Monsieur le Ministre, déjà sous l'ancienne législature dans la Politique de déclaration régionale, qui figure encore cette fois-ci et qui, me semble-t-il, plutôt d'avoir des discussions parfois « bac à sable» dans certaines domaines, pourrait apporter une solution réelle. Franchement, c'est un dossier auquel je crois et c'est pourquoi je reviens vers vous pour avoir des informations.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est vrai que ma dernière réponse sur le sujet vous avait laissée sur votre faim. J'ai désormais des éléments à vous présenter, même s'il ne s'agit évidemment que de pistes qui restent analyser, ainsi que d'un agenda précis.

Deux réunions sont prévues au mois de juillet afin de confronter les analyses critiques menées jusqu'ici sur les différentes possibilités ou différents systèmes recensés à l'opinion d'experts belges internationaux qui devraient apporter des éléments concrets quant à la faisabilité des pistes jugées *a priori* pertinentes et ensuite d'examiner avec le secteur agricole l'adéquation des solutions sélectionnées avec les besoins des exploitants. Un système de cotation de critères permettra de compléter et d'objectiver les informations d'abord structurées selon des matrices: avantage, faiblesse, opportunité, menace.

Pour être complet, je précise que l'inventaire qui a été mené dans l'esprit d'un *benchmarking*, d'une recherche de bonnes pratiques chez nos voisins ou outre Atlantique, parlait d'un travail bibliographique qui a permis d'approcher des pistes ouvertes, mises en œuvre ou non par les différentes législations internationales, prévaudront par ailleurs aux prochaines décisions de notre région.

Les coûts pour la région de chaque mécanisme n'ont pas encore été calculés. Certains éléments de ces coûts, ou certaines tendances, sont connus, mais le chiffrage précis des éventuels éco-publics sectoriels ou individuels demande un investissement particulier qu'il vaudrait mieux directement cibler sur les mécanismes les plus pertinents. Ainsi ces analyses seront en final issues des tâches 3 et 4 «pertinence des mécanismes actuels» et «proposition de mécanismes alternatifs».

Le comité qui suit cette étude s'était accordé sur la priorité à donner à l'adaptation et l'optimisation des mécanismes existants. Finalement, des mécanismes très divers ont été examinés, du fonds de mutualisation public qui est notre fonds de calamité, aux assurances privées individuelles, la distinction entre mesure préventive et indemnité, *a posteriori* entre soutien individuel et collectif, privé et public, leur caractère systémique ou indépendant du risque, ou encore les notions d'un délai moral et d'anti-sélection qui sont dans la mesure des informations disponibles.

La littérature n'abonde pas sur le sujet, c'est le moins que l'on puisse dire. L'essentiel est de voir quelle est la faisabilité et la pertinence face aux besoins des agriculteurs.

*(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)*

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Cela ne se passe pas aujourd'hui. En dehors du contexte européen, je rappelle que la FJA, qui m'a remerciée ici pour la qualité de l'étude, accorde une importance, tout comme vous, à ces mécanismes de demain. Pourquoi ? Car cela permet effectivement de réduire et de mutualiser une partie de ces risques, d'éviter sans doute le fonds de calamité à l'avenir, qui est dans une bulle aujourd'hui, qui n'est pas spécialement difficile mais qui va faire l'objet de discussions sur le plan fédéral dans les négociations à venir en termes de régionalisation. Je veux bien une discussion. Je ne prends pas option là-dessus, je préfère que l'assiette soit toujours la plus large possible puisqu'elle réduit les risques pour l'ensemble des acteurs.

Ce n'est d'ailleurs pas nécessairement l'un ou l'autre. Cela peut être l'un et l'autre. On peut compléter le mécanisme existant du fonds des calamités par des mécanismes plus « privés ou d'apports ». Cela permet d'élargir le champ d'application et d'aller chercher des moyens sur le plan européen. C'est toute la discussion. Nous nous sommes battus au niveau européen pour faire en sorte qu'il y ait cette possibilité de mécanisme de mutualisation dans le pilier numéro 2 pour avoir également du co-financement et apporter cette nouveauté dans la réforme de la PAC 2013-2014-2020. J'en ai discuté avec nos amis flamands dans cette salle de commission lorsqu'ils ont été auditionnés. On pourrait envisager, même si on est dans une approche qui est plutôt une approche de régionalisation, de travailler ensemble sur certains pans de ces possibilités qui existent et existeront sur le plan européen demain, qui existent dans les objectifs sur le plan européen de la réforme de la PAC.

Les modalités sont encore à discuter dans les prochains conseils européens. Comme je vous l'avais dit, on anticipe tout cela. De toute façon, même si tout cela était prêt aujourd'hui, je ne pourrais pas le mettre en route, puisque le co-financement sur le plan européen ne le permettrait pas dans la PAC actuelle. Mais pour l'avenir, bien sûr qu'on pourra le faire. Des rendez-vous sont fixés au mois de juillet d'une part. Chacun pourra donner son point de vue, on pourra confronter aussi et faire le *benchmarking* nécessaire sur le plan européen et mondial.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Madame Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse sur les différentes avancées. Pourrait-on disposer des copies des différentes études, Monsieur Ministre ?

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Oui, bien entendu.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Cela me ferait plaisir de pouvoir regarder, en tant que parlementaire, et de pouvoir proposer certaines choses.

Quand vous utilisez le mot « anticipe », je souris un peu car il est vrai qu'il y a déjà un petit temps que l'on a parlé de cela, sous l'ancienne législature. Il y a plus d'un an et demi. Le mot « anticipe » n'est pas tout à fait adéquat, mais ce n'est pas grave.

## QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SEMAINE DU BIO »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la semaine du bio ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

**M. Senesael** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la filière biologique est en pleine évolution en Wallonie. En effet, les consommateurs sont de plus en plus enclins à choisir ce type de produit. En outre, de plus en plus d'agriculteurs wallons décident d'orienter leur production vers cette filière.

Malgré ces évolutions positives, il convient de rappeler que cette filière reste encore marginale puisqu'elle ne pèse « que » 1,8 % du total des dépenses alimentaires des ménages belges.

La semaine du bio s'est terminée ce lundi. L'occasion de faire le point sur la question. Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous des actions menées par le gouvernement en matière de promotion du bio ? Quelle progression observe-t-on dans la production ?

La DPR prévoit la mise en place d'un cadre stratégique pour le développement de la filière bio. Où en est la réflexion sur le sujet ? Quels sont les

moyens financiers consacrés à son élaboration et son exécution ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie de vos réponses.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, oserais-je dire que M. Senesael, c'est « Lucky Lucke », puisque la semaine bio vient de se terminer le 13 juin et vous me pressez déjà d'en dresser le bilan.

On pouvait compter 170 activités en Wallonie comme à Bruxelles. Beaucoup de succès d'après les premiers éléments qui nous sont parvenus. Des portes ouvertes, des conférences, des débats, des promotions dans certains magasins ou encore des visites de fermes. Le bio, c'est d'une part une qualité de nourriture, un état d'esprit et des discussions sur le plan de la vie sociale, de la vie économique, de la vie en communauté.

Je sais votre attachement aussi important que le mien à ce secteur. Je vous ferai parvenir l'ensemble des données dès que j'aurai le rapport complet de ces activités. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a un véritable engouement qui s'est traduit dans les chiffres de production biologique chez nous, qui connaît un rythme de croissance soutenu depuis 2005.

Cette croissance s'est accentuée en 2009 et 2010, permettant de passer à 6% de superficie agricole utile sous contrôle bio. Cette tendance devrait certainement se poursuivre, voire s'accentuer cette année.

Quant au plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020 sur lequel je me suis déjà exprimé, le travail du consultant est en cours depuis le 1er mars. Ses conclusions seront déposées fin de l'année. Les conclusions de cette étude devront nous permettre de présenter au mieux les moyens déjà affectés au secteur avec près de 13 millions par an, mais aussi de préparer toutes les mesures du futur plan wallon de développement rural qui va couvrir la période européenne de 2014-2020 — on en parlait à l'instant avec Mme Cassart-Mailleux — et donc d'inscrire aussi le bio dans ces éléments-là, en ce compris également, des aspects qui concernent plus des activités sur lesquelles vous m'interrogez.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Senesael.

**M. Senesael** (PS). – Merci Madame la Présidente. Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse apportés.

Deux éléments de réflexion. Premièrement, se réjouir des nombreuses activités multiples, variées à souhait qui ont pu être menées durant cette semaine de sensibilisation avec un bilan provisoire que M. le Ministre présente de manière positive, puisqu'il parle d'un véritable engouement. Il cite d'ailleurs les chiffres pour le rythme de la croissance soutenue du bio au sein de notre Wallonie. Avec lui, je m'en réjouis.

D'autre part, on fait état des conclusions qui devraient vous être transmises, Monsieur le Ministre, pour fin 2011. Je pense que ce sera un élément important dans l'échéancier pour pouvoir inscrire cette filière comme une composante qui ne sera pas à négliger. Connaissant votre intérêt en la matière, je ne doute pas qu'une place toute privilégiée y sera réservée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES ENVISAGÉES POUR SOUTENIR LES AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE »**

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÈCHERESSE DE CE PRINTEMPS 2011 »**

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES PRÉCONISÉES POUR LE SECTEUR AGRICOLE FACE À LA SÉCHERESSE »**

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels sur « les mesures envisagées pour soutenir les agriculteurs victimes de la sécheresse », la question orale de M. Dodrimont sur « la sécheresse de ce printemps 2011 » et la question orale de Mme Cassart-Mailleux sur « les mesures préconisées pour le secteur agricole face à

la sécheresse» à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question va être courte. La dernière fois que nous avons discuté de la problématique, c'était, il y a une bonne quinzaine de jours, depuis lors, de nouveaux éléments sont intervenus dans ce débat et ils doivent également être mis à la lumière du jour.

D'une part, vous avez rencontré des délégations de différents groupements et des délégations d'agriculteurs qui vous ont fait part de leurs doléances, d'autre part vous avez souhaité que le Conseil européen de l'Agriculture, devant évoqué la bactérie E.coli le 7 juin, se penche également sur le sort des agriculteurs victimes de la sécheresse et des mesures à prendre pour les aider.

À travers la presse, on apprend que le Conseil européen des ministres de l'Agriculture s'est mis d'accord pour mobiliser un montant de 200 millions d'euros. Toutefois, on devrait se poser la question si ce montant va suffire pour couvrir l'ensemble des pertes subies au sein de l'UE d'une part, et d'autre part, on sait que l'aide qui va ainsi compenser un manque à gagner ne va compenser que 70% de la perte. Il est donc nécessaire de savoir si les mesures ainsi prises vont suffire ou si elles doivent être complétées.

Je vous demande également de nous faire part des échanges avec les représentants du monde agricole que vous avez rencontrés, il y a une dizaine de jours, et en particulier de nous faire part de vos échanges quant à leurs demandes concernant le fauchage anticipé d'une série d'hectares. Le monde agricole avait demandé de pouvoir faucher anticipativement 25000 hectares. Il me semble également que le thème doit être évoqué. Je suis bien conscient que la problématique de la sécheresse se présente avec une acuité différente suivant la sous-région dans laquelle on se trouve. Il y a certaines régions qui sont plus touchées que d'autres. La logique veut que dans les régions qui sont les plus touchées, la réaction doit être la plus forte et la plus urgente.

Je souhaiterais vous entendre là-dessus, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, de façon très succincte, je souhaite évoquer simplement avec vous la possibilité de mettre en place un travail préventif en matière de sécheresse. Je voudrais simplement attirer votre attention sur des systèmes qui existent par ailleurs et qui ne sont pas utilisés chez nous. Des systèmes d'irrigation, des systèmes d'arrosage. Votre administration a-t-elle déjà imaginé qu'il serait possible de mettre en place des systèmes pour arroser les cultures en difficulté?

Sur un autre plan, a-ton déjà pris en compte que des espaces, notamment des excédents de routes, des espaces qui ne sont jamais fauchés, pourraient peut-être pallier ce manque de fourrage que l'on a ressenti dans les exploitations agricoles. Pourrait-on imaginer une formule qui permettrait aux agriculteurs de faucher ces espaces et d'en récolter la fenaison à titre gracieux?

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aimerais également dire quelques mots. Monsieur le Ministre, écoutez-moi bien car j'ai un peu modifié la question qui était un peu plus dure il y a 8 jours de cela Quand j'ai vu les différentes interventions et cette politique de «bac à sable», je me suis dit que je ne voulais pas tomber dans ce panneau-là. Je reviens vers vous mais d'une manière constructive et en vous proposant certaines choses.

Vous verrez que le ton est tout à fait différent, et même si on m'a dit ce matin que j'avais une sale tête, je serai assez cordiale aujourd'hui. Non, l'objectif n'est pas d'être cordiale, l'objectif est de trouver des solutions, Monsieur le Ministre. Je regrette vraiment certaines interventions vues la semaine dernière, qui n'étaient en rien productrices et qui n'apportaient pas grand chose au secteur.

Dans les compétences qui sont les vôtres, Monsieur le Ministre, vous avez le suivi du dossier à l'Europe où là, on est intervenu quelques fois. J'aurais aimé savoir ce que l'Europe autorise réellement. Vous avez autorisé le fauchage précoce dans les mesures 2 pour les mesures agro-environnementales, c'est-à-dire les prairies naturelles. J'ai lu dans la presse, où certaines tendances plus vertes demandaient si la bio-diversité n'allait pas en souffrir. Vous aviez répondu qu'on était vraiment plus tôt dans beaucoup de domaines et que la bio-diversité ne devrait pas en souffrir.

Je me pose la question de savoir si les primes des MAE vont tomber si on fait le fauchage 15 jours plus tôt et si la bio-diversité n'en souffre pas. C'est ma première question.

Deuxièmement, pour quelle raison n'avez-vous pas élargi aux MAE de type 3? C'était une demande qui était faite par le secteur pour tout ce qui concerne les tourbières. Vous allez me dire que ce n'était pas possible. Je voudrais savoir pourquoi. Dans un premier sentiment, je me disais que c'était

un peu ridicule d'aller autoriser les prairies naturelles et de ne pas autoriser les tourbières.

La dernière question que je voulais vous poser concerne la constitution des stocks. Il est vrai qu'on vient d'avoir quelques gouttes d'eau, mais vous avez des régions pour lesquelles le stock de fourrage est vraiment atteint. Vous avez des régions pour lesquelles cela va mieux se passer. Il faut quand même reconnaître qu'une région ou l'autre n'a pas la même nature de sol. Il y a des régions pour lesquelles cela va réellement être un souci.

J'ai un peu réfléchi et je me suis dit qu'il y aurait une possibilité de reconstituer des stocks en aliment pour le bétail, car si les stocks sont vraiment très bas, cela pose des problèmes de trésorerie et il y a plein de soucis qui en suivent. Alors, là aussi, je me suis dit : prévoir c'est guérir, et vu le climat, quand je regarde un peu les terres, je me dis qu'il y a certainement une possibilité que les moissons soient avancées. Si elles sont avancées, on va peut-être faire les escourgeons au 1er juillet (tout dépend de la météo) et les froments tout début août. Vous savez comme moi qu'il y a une mesure agri-environnementale : les couvertures de sols. Je me dis simplement qu'on doit planter ces couvertures de sol pour le 15 septembre. Ne pourrait-on pas demander à l'Europe, à moins que vous ayez la possibilité de l'autoriser vous-même, de pouvoir planter des matières. Nous, par exemple, on plante des moutardes, mais on ne pourra pas récolter les moutardes pour donner aux bêtes. Ne pourrait-on pas préconiser des couvertures de sol telles que des luzernes, des choses qu'on pourrait, au mois d'octobre, récolter. Il s'agit d'un travail constructif que je vous propose. Peut-être y avez-vous déjà pensé, après tout, vous avez un cabinet tout autour de vous.

On pourrait les planter très tôt, les récolter et maintenir une couverture de sol pour tout l'hiver. Le seul problème, c'est que s'ils en arrivent à des luzernes, on va devoir les labourer au mois de février, alors que si les gens mettent des moutardes, ils pourront faire un travail de sol en direct.

Voilà une proposition que je voulais vous faire aujourd'hui, Monsieur le Ministre, pour essayer de trouver une solution à ce problème de stock d'aliments pour le bétail. Si on se rend compte qu'il y a un problème de stock, il y a un problème de trésorerie, de vente de bétail anticipée, conséquence : prime vache allaitante et vous aurez moins de bétail. Voilà les différentes questions tout à fait constructives par rapport à ma question de la semaine passée que je voulais vous poser.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci aux trois intervenants.

Premier élément, c'est vrai que même si le temps a changé, la situation n'a pas fortement changé ou évolué sur le terrain. Elle est contrastée en Wallonie. Et heureusement d'ailleurs, mais comparer la Famenne à l'Ardenne ou l'Ardenne à la Gaume, si je ne prends que ces exemples-là, dire que c'est la même situation, ce serait évidemment contraire à la réalité de terrain.

On n'a plus connu cette situation depuis très longtemps. Cela demande évidemment de la proactivité, de prendre des décisions qui ne sont pas évidentes, mais ça demande aussi de garder son sang-froid pour éviter de créer la panique sur les marchés. Parce que c'est un des risques. On le voit en France, notamment une espèce d'affolement et parfois de la décapitalisation à outrance et des marchés qui sont, aujourd'hui, engorgés avec les prix qui s'effondrent.

Nous n'en sommes pas là. Je crois qu'il faut garder la tête froide et il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour essayer de répondre à un élément crucial, celui de la quantité de fourrage disponible aujourd'hui, demain et après-demain, pour l'ensemble des animaux.

Différentes mesures ont été prises. Il y a d'une part la mesure d'autorisation immédiate des fauches des bandes enherbées situées en bas de pente de cultures sarclées, ça je l'ai fait immédiatement puisque je n'avais besoin de l'autorisation de personne. Je sais que c'est modeste mais c'est quand même 1 000 hectares.

Il y a eu l'ensemble des mesures agri-environnementales, je ne vais pas revenir sur chacune d'entre elles, je vais simplement préciser un élément qui est important. Dans la modification du PDR, tel que nous l'avons déposé au mois de novembre de l'année dernière, nous avions prévu que cette modification nous permette d'avoir une marge de manœuvre de 20 jours avant l'accord et après.

Au Conseil européen de l'agriculture de la semaine dernière, nous avons interrogé, et j'ai interrogé directement avant, après, pendant le Conseil européen, le Commissaire qui a indiqué qu'en l'état actuel des choses, s'il n'y a plus de modification de notre part, il pourrait approuver cette modification du PDR qui nous permette d'avoir plus de flexibilité. *Scripta manent, verba volent*. Tant que je n'ai pas l'ensemble des éléments à ma disposition... J'ai rappelé, et vous l'avez vu dans la presse que, et c'est une bonne chose, un agriculteur peut, effectivement, suspendre son contrat, ne touche pas la prime cette année-là, mais n'est pas non plus pénalisé par rapport au montant qu'il a reçu

antérieurement. C'est important de le savoir parce qu'après ça évite d'avoir des problèmes par la suite.

Je viendrai avec des mesures aussi, vous verrez dans les tous prochains jours, des mesures de proportionnalité. J'ai des promesses de discussions avec les organisations agricoles. Dans les «sanctions» mais cela c'est plus généralement par rapport au MAE — parce qu'il y a des éléments qui, pour moi, me paraissaient disproportionnés, on a fait du *benchmarking* au niveau européen — on pourrait répondre de façon plus efficace et donc faire que les agriculteurs soient épargnés au *maximum*. C'est une partie.

Vous avez mis le doigt sur différents éléments de solutions ou de propositions. Franchement, merci pour cela. Il y a d'abord le broyage de pailles et de céréales, c'est un élément important. Je l'encourage, j'ai eu des demandes d'organisations agricoles en la matière de pouvoir gérer une partie de ces éléments-là. On ne va pas régler ça à 100% évidemment, mais si on peut régler une partie, s'il y a déjà quelques dizaines, quelques centaines d'agriculteurs qui y participent, dans un échange intelligent entre paille-fumier, qui pourrait d'ailleurs être plus structurel qu'uniquement conjoncturel au moment de difficultés, ce serait de toute façon une bonne chose. Donc on va l'initier, on va le mettre en œuvre. Des moyens budgétaires vont être dégagés parce qu'il faut, concrètement du personnel, mettre en contact les uns et les autres et organiser cela sur le terrain.

On a des organismes qui peuvent intervenir en appui, je pense à «Fourrage mieux» à «Nitrawal» ou à d'autres organismes.

Devrons-nous aller jusqu'à l'interdiction du broyage? On étudie les pistes sur le plan juridique. Un cabinet d'avocats est chargé d'étudier ces pistes-là.

*(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)*

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On doit évidemment éviter cela, au *maximum*. Il y a toute une série de conseils aux agriculteurs qui peuvent être donnés. Vous avez vu que «Fourrage mieux», dans le *Sillon belge* et dans toute une série de publications, a proposé toute une série de conseils particuliers pour augmenter la production de biomasse et d'outils qui permettent d'apporter une partie de la solution.

Il y a des dispositions particulières qui concernent l'agriculture biologique. Je ne vais pas rentrer dans les détails ici, mais il y a un groupe qui a été mis en place, spécifiquement là-dessus, avec les organisations agricoles aussi pour répondre à des besoins particuliers par rapport au bio. Il y a des difficultés, parfois plus importantes encore, pour ceux qui doivent continuer à nourrir avec du bio, *et cætera*, et l'approvisionnement de stock qui n'est pas le même. Des assouplissements sont donc envisagés au niveau des règles relatives à l'organisation des parcelles en première année de conversion pour tous ceux qui sont en conversion ou en transition, et ce afin d'augmenter la capacité et donner une bouffée d'oxygène pour le secteur.

Il y a aussi le fauchage des parcelles publiques. C'est un peu la question de M. Dodrimont. Deux aspects interviennent: d'une part les domaines régionaux. J'ai demandé au DNF de pouvoir essayer d'identifier toute une série d'endroits qui pourraient soit servir à du pâturage, soit servir à du fauchage, et donc d'amener de la matière en plus et du fourrage en plus sur le marché wallon. Il y a une limite à cet exercice-là aussi, c'est l'impact que cela peut avoir indirectement sur les grands animaux et donc aussi sur les dégâts cultures, les dégâts à la forêt. Si vous enlevez de la nourriture de l'alimentation en forêt aux animaux sauvages, ils risquent de se replier.

Par contre le long des routes, cela peut être intéressant. À certains endroits, au niveau du réseau régional, c'est quasiment exclu de par la qualité du fourrage. Il y a les pentes et puis il y a la qualité du fourrage parce qu'on est tout de même le long des autoroutes. Je sais qu'il y a une légende qui court disant qu'en Flandre, on fauche tout cela et qu'on l'utilise dans l'alimentation pour le bétail. Allez voir comment cela se passe et vous verrez que la légende est une légende parce que c'est quand même un type de fourrage qui ne convient pas pour l'alimentation. Il peut convenir pour certaines utilisations, notamment pour tapisser un endroit pour des animaux, mais pas pour l'alimentation du bétail puisque la qualité n'est pas tout à fait au rendez-vous. Ce serait prendre des risques importants par rapport à la sécurité de la chaîne alimentaire ou à la qualité des animaux sur le marché.

Par contre, sur des routes style remembrements, voiries agricoles, chemins régionaux, là oui. Un groupe de travail est en place. On regarde aussi juridiquement comment les communes et la région pourraient, sous quelle forme juridique, organiser tout cela. Quels sont les agriculteurs qui vont pouvoir faucher? À quelles conditions? Va-t-on mettre des lots à disposition? Il faut aller très vite et il faut respecter des règles d'équité entre les différents acteurs et les différents agriculteurs. Mais il y a du potentiel et il faut pouvoir l'utiliser à cet endroit-là. À nouveau, ce n'est pas la solution mais c'est une partie des solutions. Merci de l'avoir relevé.

Il y a des campagnes de promotion de viande bovine, mais je ne vais pas entrer dans les détails. Je reviendrai plus tard, là-dessus.

Il y a certainement aussi, par rapport à ce que vous avez mis en avant, Mme Cassart-Mailleux, des éléments qui sont très importants, des solutions qui

ne dépendent quasiment que de nous. Par exemple, le broyage des pailles. Cela dépend de nous, des agriculteurs, de tout le monde qui a de la bonne volonté. On ne peut pas tout régler avec cela mais on peut régler déjà une bonne partie. Je rappelle quand même que le potentiel estimé au niveau du broyage des pailles correspond à 25% du potentiel total de production de fourrages en Wallonie. Ce n'est pas rien, ce n'est pas une petite solution. On ne va pas arriver aux 25%, faut pas rêver, mais si on ne prend que 5%, 10%, 7%, 3%, c'est déjà pas mal, me semble-t-il.

Très intéressant ce que vous avez dit, Madame Cassart-Mailleux, puisque c'est à l'étude pour l'instant. C'est pour cela que j'ai dit que vous étiez bien informée, non pas sur le fait que vous connaissiez ou pas la mesure agri-environnementale n° 4, je ne doute pas que vous la connaissez parfaitement puisque vous devez l'appliquer. Vous êtes dans une démarche volontaire. Tant mieux, c'est très bien. Là, effectivement, il y a un potentiel. Nous sommes en train de vérifier les virgules. C'est pour ça que je ne communique pas ...

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Cela dépend de vous !

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Cela dépend en partie de l'Europe puisque le règlement tel qu'il existe est à la fois européen, plus le règlement du PDR qui a été approuvé. On revient à la même case, mais je vous dis cela aujourd'hui, les vérifications auront encore lieu sur le plan juridique, aujourd'hui, demain et sans doute vendredi. Je communiquerai soit fin de cette semaine, soit début de semaine prochaine. Pour que la communication soit la plus claire possible, pour ne pas qu'il y ait de doute, puisqu'on parle de la mesure agri-environnementale n° 4, qu'il n'y a pas d'urgence absolue en jours, puisqu'il faut pouvoir le faire maintenant et puis il faut surtout prévoir le type de semences...

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – C'est vrai que si la moisson est tardive, cela ne va pas servir à grand chose parce qu'on n'y arrivera pas.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Exactement. Il y a, en tout cas, une partie de volume qui va pouvoir venir de cette mesure-là. C'est une première chose. C'est la mesure agri-environnementale n°4 plus d'autres possibilités qui peuvent exister aussi, d'autres, en dehors de la MAE 4, d'autres types de cultures qui pourraient servir à cela.

Là, on a un vrai beau potentiel. Je vais m'en assurer sur le plan juridique. Nous sommes en pleines vérifications. Que ce soit cette mesure-là ou que ce soit d'autres mesures, par rapport aux communes, par rapport à d'autres éléments, tout prochainement, j'apporterai des réponses pointues, précises, sur le calendrier, les obligations, les éléments de possibilité pour les uns et pour les autres. Vous comprenez bien que je veuille déjà bien le faire maintenant auprès de vous mais je ne peux pas le faire à ce stade, de peur de créer de l'espoir là où on n'a pas de certitude.

Je remercie franchement l'administration qui travaille de façon très coordonnée dans ce dossier, qui a abordé tous les points, parce qu'il y en a toute une série que je n'ai pas abordé ici pour voir comment apporter chaque solution de façon coordonnée au niveau de l'ensemble de l'administration. C'est le dernier jour et ils le font en continu, en ce compris ce *week-end*, pour apporter le plus vite possible ces solutions-là. Sachant que pour moi, les difficultés sont plutôt devant nous que derrière nous, pour toute une partie en tout cas, si ce n'est qu'il y a des solutions aussi qui existent, qui sont concrètes. On ne parle pas de 3,5 hectares, ce sont des superficies qui sont beaucoup plus importantes.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels** (PS). – Ma question comportait deux volets, le deuxième concernant la problématique de la sécheresse et le premier celui de la bactérie qui a fait tant de dégâts dans la production horticole. Je suppose que la production horticole en Région wallonne n'était, de loin, pas aussi développée qu'en Région flamande, cela explique que vous n'avez pas apporté de réponse par rapport à cela.

**M. Lutgen**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Non, je vous la fournirai par écrit. C'est par respect pour M. Senesael, parce qu'il m'interroge sur le même sujet et on a convenu qu'on lui enverrait par écrit. Si je vous répondais, je lui brûlerais la politesse. C'est par correction à son égard, uniquement.

**M. Stoffels** (PS). – J'attends donc ces éléments par écrit, pas de problème.

Dernière suggestion que je permettrai de faire. Je me souviens qu'en 1976 nous avions également connu un été très, très chaud et à l'époque le ministre de la Défense avait ouvert les camps militaires. Cela ne solutionne pas la totalité des difficultés rencontrées, mais cela contribue, comme d'autres solutions, à résoudre une partie de la question. Je demanderai tout simplement à ce que vous preniez, vous aussi, contact avec votre collègue fédéral de la Défense pour que la même chose soit faite.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Je voudrais remercier également le ministre et voir si la partie que j'ai voulu aborder, notamment l'arrosage de certaines cultures, *et cætera*, est développé éventuellement dans la réponse complète que vous nous adresserez ou s'il faut y revenir, auquel cas, ce sera fait. Je suis conscient que c'est extrêmement difficile et complexe à mettre en place.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Quant à moi, je suis très contente de ne pas avoir polémiqué, comme cela le ministre n'a pas polémiqué non plus. Nous en sommes donc arrivés à des choses très constructives et j'espère que cela va évoluer rapidement. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – La séance est levée.

Notre prochaine commission se réunira le lundi 27 juin 2011.

- *La séance est levée à 13 heures 30 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Edmund Stoffels, PS

M. Willy Borsus, MR

M. Patrick Dupriez, Écolo

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Gilles Mouyard, MR

M. Daniel Senesael, PS

M. Maxime Prévot, cdH

Mme Christine Servaes, cdH

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Yves Binon, MR

M. Marc Bolland, PS

M. Benoît Langendries, cdH

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Olga Zrihen, PS

Mme Florine Pary-Mille, MR

**ABRÉVIATIONS COURANTES**

| | |
|---|---|
| AGW | Arrêté du Gouvernement wallon |
| CWATUPe | Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie |
| DEMNA | Département de l'étude du milieu naturel et agricole |
| DG | Direction générale |
| DGO2 | Direction générale opérationnelle mobilité et voies hydrauliques |
| DNF | Département de la nature et des forêts |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| FJA | Fédération des jeunes agriculteurs |
| gps | Global positioning system (Système de navigation par satellite) |
| ISA | Aide à l'investissement dans le secteur agricole |
| LED | Light-emitting diode (diode électroluminescente) |
| LIFE | Instrument financier pour l'environnement |
| MAE | Mesure agro-environnementale |
| NAPAN | Nationaal Actie Plan d'Action National |
| OGM | Organisme génétiquement modifié |
| PAC | Politique agricole commune |
| PACO | Port autonome du Centre et de l'Ouest |
| RAVeL | Réseau autonome des voies lentes |
| ROI | Règlement d'ordre intérieur |
| SOFICO | Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures |
| SPW | Service public de Wallonie |
| UCL | Université catholique de Louvain |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) |
| UE | Union européenne |